

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9h  
Officiel: mardi 12h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
sur demande  
ou sur [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel: 98 fr.**

Réclame

Tous les 1<sup>er</sup> week-ends du mois

*Bon appétit!*

**CHEZ Camille BRUNCH** *Fateu Appetit!*

10h-14h au Bistrot

*Good appetite!*

**inscription:**  
bistrot@chezcamillebloch.swiss  
032 945 14 48  
[www.chezcamillebloch.swiss](http://www.chezcamillebloch.swiss) *Buon appetito!*

**PARCOURS DÉCOUVERTE • ATELIERS • SHOP • BISTROT • TERRASSES • PLACES DE JEUX**



# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

## Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvillier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## Emus, éblouis et impatients

**Saintimania**



A une semaine de la générale, la troupe de Saintimania est évidemment fébrile. Et plus que jamais sans doute, les six représentations 2019 étant destinées à tourner une page vibrante et marquante de la vie erguéenne. Danseurs, chanteurs, comédiens, plumes de l'ombre et « petites » mains ont en effet surpris toute la région en annonçant ce *Clap de fin*. Son succès populaire est d'ores et déjà garanti, la ruée sur les billets de cette 25<sup>e</sup> édition a une nouvelle fois confirmé l'engouement populaire pour cette revue léchée, quasi professionnelle dans son niveau de confection et d'interprétation. A quinze jours de la soirée la plus poignante, celle qui verra le rideau tomber pour une ultime fois, nous donnons la parole dans ce journal à quelques piliers du FC Saint-Imier, l'initiateur et le porteur de cette organisation exceptionnelle, et de la troupe. Rendez-vous en page 10, pour rencontrer Anita Roulin, alias Toutou, la femme aux multiples talents et engagements, par qui sont arrivées certaines des plus brillantes pages de Saintimania, puis Gregor Doutaz, président en charge du FCSI, Patrick Vils et Pierrot Vocat, deux piliers du Comité des Manif's, et enfin Olivier Trummer, photographe officiel de Saintimania, qui en a foulé les planches aussi.

**Vous voulez découvrir la dernière revue de Saintimania?** Alors hâtez-vous, mercredi matin, il ne restait que 125 places libres pour un des repas-spectacle (2 le 18 janvier, 29 le 20 janvier, 94 le 25 janvier) et 390 places pour le spectacle seul (17 le 18 janvier, 16 le 20 janvier, 357 le 24 janvier). Les réservations sont possibles par téléphone (032 941 47 27) ou dans chaque succursale de Clientis Caisse d'Epargne (Courtelary, Saint-Imier, Tramelan, Sonceboz, La Chaux-de-Fonds). Etat des places disponibles sur [www.saintimania.ch](http://www.saintimania.ch)

**La Feuille d'Avis lance à nouveau un concours.** En répondant par mail ([info@bechtel-imprimerie.ch](mailto:info@bechtel-imprimerie.ch)) ou par carte postale (Imprimerie Bechtel SA, Bellevue 4, 2608 Courtelary) à la question ci-dessous, avant le 14 janvier à minuit (le timbre postal fera foi), vous pouvez gagner une des quatre paires de billets mises en jeu pour le spectacle (deux fois deux billets pour le spectacle en zone privilège le 24 janvier et autant pour le souper-spectacle du 25 janvier). La question: Qui préside aujourd'hui le FC Saint-Imier?

## SOMMAIRE

### Le loto de la Lulu

Pour commencer l'année en théâtre

3

### Le Noël folklorique, un succès!

Les Zmoos Art étaient à l'honneur

3

### Vivre un deuil accompagné

Pour apprendre à se relever, à son rythme

5

### Un huitième télésiège ouvrira bientôt

Bilan positif des Bugnenets-Savagnières

6

### Pour les amateurs de dessin

Le concept Drink & Draw à découvrir...

6

### 100 invités à Noël pour tous 2018

Spectacle et loto ont ravi les convives

6

### Photo et graffitis se rencontrent

Deux nouvelles expositions à l'hôpital

11

### Riche fin d'année à la Ferrière

Noël a été dignement célébré

11

### Les jeunes sortent de l'ombre

A Tramelan, l'AJR montera bientôt d'un étage

18

**À LOUER À SONCEBOZ**  
Pierre-Pertuis 9

**Appartement 5 pièces**

au 1<sup>er</sup> étage, rénové en 2016, avec cave et place de parc, jardin commun.  
1400 fr. + 250 fr. ac. charges.  
**Jean-Luc Hauser 079 345 51 34**

**J'achète et paie comptant :**

Timbres suisses et autres en vrac ou en collection

**Tél. 032 422 40 91**



Valbirse et environs

Route de Moron 5 / 2735 Malleray  
Tél. 032 492 19 19 – 079 819 54 78

gerberpompefunebres@bluewin.ch  
www.gerberpompefunebres.ch

**À LOUER À CORGÉMONT**  
A la Gaude 2

**Beau et lumineux**  
**4,5 pièces**

120 m<sup>2</sup>, fraîchement repeint, large couloir central, nouvelle cuisine, salle de bains avec baignoire, place de jardin et garage avec lumière et prise.

Prix : 1260 fr.  
+ acompte de charges 250 fr. (suffisant)  
**Tél. 079 543 15 38**

**Paroisse réformée de Sonvilier**

**Souper fondue de soutien**

**Vendredi 11 janvier**  
Maison de paroisse  
**19h**



Adultes : 15 francs  
Enfants jusqu'à 8 ans : gratuit

**Une fondue pour une vache portante en faveur des femmes veuves ou divorcées en Inde**  
(Voir communiqué)



**GesAd**  
FABIENNE RAEMY  
Gestion, Administration & Fiscalité

Comptabilité - TVA  
Bouclément - Affaires fiscales  
Contentieux

Les Saigneules 17 – 2515 Prêles  
gesad@bluewin.ch - Tel. 032 342 27 68

**SAMD-24h-APPEL D'URGENCE**

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.



Plus d'informations: Service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan et Mont-Tramelan (SAMD), téléphone: 032 487 68 78 ou www.samd.tramelan.ch



**Ecrin logis & Modic Transports**

**Départ en retraite**  
*un grand livre se ferme*

Nous avons cessé toutes activités au 31 décembre 2018. Un immense MERCI à VOUS TOUS pour toutes ces rencontres, ces échanges, la gentillesse, les bons et mauvais moments mais surtout la confiance témoignée pendant ces longues années. Gratitude à l'aide reçue des collaborateurs. Au plaisir de vous revoir au détour d'un chemin.

**Danièle, Jean-Pierre Grélat**



**LES LAURIERS**

Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36 – 2610 Saint-Imier

**Venez visiter notre structure de onze appartements complètement équipés, avec services et prestations.**

Loyer dès 1300 fr. par mois avec 45 minutes de prestations de ménage par semaine! Aide financière possible par les prestations complémentaires.

**Chaque appartement comprend :**  
Cuisinière vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle, salle de bains adaptée y compris un séjour avec un grand balcon de 14 m<sup>2</sup>, une chambre à coucher et une cave. Un espace restauration est à votre disposition au niveau inférieur de votre immeuble, ainsi qu'une buanderie, un salon de coiffure, de podologie, d'esthétique.

Le loyer est toutes charges comprises, chauffage, électricité, eau, place de parc, abonnement au télé-réseau Diatel, système de contrôle de présence, appel d'urgence intégré au système d'appel téléphonique. Présence de personnel soignant 7j/7 24h/24.

**Prestations à la carte :**  
Complément de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins, système d'assistance continu.

**Visites personnalisées sur demande, renseignements :**  
**Tél. 032 942 40 40 Courriel : info@leslauriers.ch**



**Jass individuel au Vin**  
**le dimanche 13 janvier 2019**

Rendez-vous à 12h pour le repas et à 14h pour le jeu!

25 fr. jeu uniquement  
37 fr. dîner et jeu

Merci de réserver au 032 534 78 01 ou au 079 763 23 10



Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

[BECHTEL-IMPRIMERIE.CH](http://www.bechtel-imprimerie.ch)



www.tac-tic.ch

**Claude-Alain Tanner**

claude-alain.tanner@tac-tic.ch

**vous souhaite une belle et heureuse année 2019**

**Que feriez-vous sans votre smartphone durant une heure, une matinée, une journée?**

Vous souhaitez faire le point sur la place que les médias numériques occupent dans votre vie?

Contactez notre site de Tavannes pour un entretien d'information.

Santé bernoise  
032 329 33 73  
tavannes@beges.ch  
Chat en direct  
www.santebernoise.ch



Santé bernoise  
Berne Gesundheit



**ACCUEIL DE JOUR**  
**FOYER DE JOUR**

**Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite**  
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h :  
Des jeux de société  
De la gymnastique douce  
Des activités à l'extérieur  
Concert et spectacle  
Du repos  
Des repas de qualité  
Un service de transport de Courtelary à Renan

**LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



**L'UDC Corgémont**  
*vous souhaite une excellente année 2019!*



La troupe « Temps Libre » présente

**LE LOTO DE LA LULU**

Comédie bretonnante de Christian Rossignol dans une mise en scène de Marie-Bernard Clénin

**Samedi 19 janvier 2019 à 20h 30**  
**à la halle de gym à Orvin**

Entrée 15 francs  
Entrée gratuite pour petits enfants accompagnés de leurs parents

Boissons et petite restauration  
Ouverture des portes à 19h 30

**VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER ?**



**clin d'œil** PUBLICITÉ CRÉATIVE

CONSEIL EN MARKETING | GRAPHISME | CRÉATION DE STAND  
IDENTITÉ VISUELLE | SITE WEB | COMMUNICATION BD

[clin-d-oeil.net](http://clin-d-oeil.net)

**En vente**  
à  
l'imprimerie

**BAUX À LOYER**

**imprimerie bechtel sa**

Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
info@bechtel-imprimerie.ch  
www.bechtel-imprimerie.ch

**Préresse**  
• Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

**Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs**  
• cartes de visite • carte • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, formulaires • papillons, affiches • enveloppes • brochures, livrets, blocs • calendriers

**Impression numérique**  
• Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs, de la carte de visite au format A3+

**Feuille d'Avis du District de Courtelary**

032 944 17 56  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**ROMONT**  
AVIS OFFICIELS

**ROMONT**  
**Nuit des étoiles**

**Conseil municipal**

Après une pause bien méritée, le Conseil municipal va reprendre du service avec une première séance agendée au 14 janvier 2019. | *cm*

**Bureau de vote**

En vue de la votation populaire du 10 février prochain, le bureau de vote a été constitué comme suit: présidence: Michel Cléménçon. Membres: Ory Pascale, Moser Sabrina, Kuhn Michel et Megert Nic. | *cm*

**Fermeture de l'administration**

Durant les Fêtes, l'administration communale est fermée jusqu'au 13 janvier. Réouverture du guichet communal le mardi 15 janvier.

A cette occasion, nous vous souhaitons tous nos bons vœux pour la nouvelle année! | *cm*

**SONCEBOZ-SOMBEVAL**  
AVIS OFFICIELS

**Petit permis de construire selon l'art 27 DPC**

Requérante: famille Jotterand David, rue Crétat Sombeval 9 à 2605 Sonceboz.

Auteur du projet: Loriot Concept Sàrl, Rue du Cairli 13 à 2603 Péry.

Propriétaire foncier: famille Jotterand David, rue Crétat Sombeval 9 à 2605 Sonceboz.

Projet: remplacement d'une porte fenêtre par une baie vitrée, lieu-dit «rue Crétat Sonceboz 9», parcelle N° 565, zone H2 à 2605 Sonceboz.

Dimensions: selon plans déposés.

Le dossier peut être consulté au bureau municipal où les oppositions doivent être adressées jusqu'au 11 février. | *police des constructions*

**CORTÉBERT**

**Calendrier de l'Avent**

Un grand merci à tous pour votre participation et votre créativité.



Chaque année, la nuit des étoiles réunit les Rominats. Cette année était particulière, puisque la fenêtre 22 du calendrier de l'Avent de Granges se trouvait en Suisse romande, à Romont. Une délégation de la ville était présente pour assister à des démonstrations de conduite et de communication avec les chevaux.

Pour l'occasion, une tente et un bar ont été installés devant

les écuries de Pascale Ory où les cinq chevaux attendaient les participants. Différents thés et saucisses grillées étaient offerts à tous, sous les étoiles, par le Club Sport Culture Loisirs, organisateur de la soirée. Puis, chacun était invité à terminer la soirée au chaud, au Restaurant Communal, où tous pouvaient échanger une étoile contre une réduction offerte par le tenancier.



Démonstration de voltige par les enfants.

**COMMUNAUTÉ SCOLAIRE « LA BAROCHE »**

**Petits tours de Noël**



Cette année, la fête de Noël de l'école a été magique!

Après de nombreuses heures d'entraînement en classe et avec le magicien Stéphane Rouèche, les élèves présentaient leurs tours de magie.

Des performances dignes de professionnels ont ravi le nombreux public.

Le Père et la Mère Noël, présents ce soir-là, n'ont pas manqué de féliciter et remercier les artistes.

**25 ans de service**

La soirée s'est terminée en remerciant Dolores Benoit qui a passé 25 ans au sein de la commission d'école dont 20 ans comme présidente.

Un bouquet très spécial pour remercier la Présidente de la communauté scolaire de La Baroche lui a été remis!



**PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT-CORTÉBERT**

**Nos remerciements**

Nous avons pu vivre un magnifique calendrier de l'Avent version 2018. Un très grand merci à tous ceux qui se sont engagés pour créer des fenêtres de l'Avent et qui ont ouvert leur porte avec des accueils chaleureux.

Je vous donne déjà rendez-vous pour le prochain temps de l'Avent et au plaisir de vous retrouver de nouveau si nombreux.

Au nom de la paroisse réformée. | *Christine Brechbühler*

**Succès pour le 26<sup>e</sup> Noël folklorique**

Le 26 décembre dernier et comme de coutume, le 26<sup>e</sup> Noël folklorique organisé par la famille Tschan et l'association suisse de la musique populaire, section Neuchâtel-Jura-Jura bernois s'est déroulé à la halle polyvalente qui affichait pratiquement guichets fermés.

La qualité musicale est en grande partie responsable de ce succès. La cuvée 2018 fut une fois de plus à la hauteur de l'événement. Se sont succédés sur scène différents orchestres de toute la Suisse. L'Orchestre régional, La Mélodie des Eoliennes incarné par quatre charmantes dames, n'était pas en reste.

Un quatuor de musique à bouche venu du bord du lac de Morat apporta également une touche de haute valeur à ce rendez-vous.

L'association a, en outre, dignement fêté à cette occasion l'obtention du deuxième



Zmoos Art, de gauche à droite: Florine, Cynthia, Nadine et Luca entourés par Sandrine Tschan, organisatrice du Noël folklorique et vice-présidente de la section et Raymond Kaltenrieder

rang du groupe Zmoos Art lors de la finale suisse des jeunes talents. Composé de quatre frères et sœurs de 9 à 16 ans, Zmoos Art vient tout droit de Montsevelier et a reçu des mains de la vice-présidente Sandrine Tschan une attention en signe d'encouragement. Encore un grand bravo à eux.

Ce jeune groupe talentueux a également égayé cette magnifique journée par des morceaux joués avec précision. En fin de journée, la famille Tschan pouvait savourer le succès de cette rencontre et nous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine, même date, même heure.

**PAROISSE DE VILLERET**

**Merci à tous**

L'année 2018 a pris fin, nous souhaitons remercier tous les acteurs qui ont permis à notre paroisse de faire vivre des moments importants à notre village. Tout d'abord nous souhaitons remercier tous nos membres, ainsi que les entreprises sises à Villeret qui, à travers leurs impôts, nous permettent de rester actifs pour le village entier.

C'est le cas pour les repas des aînés, destinés à toutes les villageoises à partir de 64 ans et à tous les villageois à partir de 65 ans, sans restriction. En plus d'organiser les rencontres habituelles qui sont auto-financées, la paroisse contribue largement à financer la course de printemps et un repas à la Métairie de Meuringue et offre un repas de Noël en décembre. Nous remercions donc Isabelle Kämpf et toute l'équipe de bénévoles qui organise et prépare le repas des aînés. C'est aussi grâce à elles que ces rencontres ont un grand succès auprès des participants, qui savent mettre une belle ambiance festive et cordiale.

Nous remercions également nos membres de nous permettre de pouvoir organiser les rencontres de catéchisme pour les petits enfants, sous la responsabilité de Mélanie Keller Berger, notre catéchète professionnelle. Là aussi, si le programme est principalement



destiné aux enfants de nos paroissiens, les autres enfants sont les bienvenus pour partager les moments de joie et de réflexion avec leurs camarades. L'esprit de notre catéchisme étant celui d'apprendre aux enfants et aux jeunes à être des chercheurs autonomes et libres dans les questions de la foi et de la spiritualité, aucun prosélytisme n'est pratiqué. Au contraire, nous sommes heureux que des enfants d'horizons différents puissent se confronter et apprendre la tolérance réciproque et l'ouverture à l'autre.

La photo que nous publions ici témoigne de ces beaux moments que nous avons vécus lors du «Noël des familles» avec ces enfants. Qu'ils soient aussi remerciés!

Nous remercions aussi toute l'équipe de bénévoles très motivés, sous la responsabilité de Christine Von Kaenel, Vanessa Celant, Marie et France-Line Gianoli qui organisent et gèrent le Marché de Noël, financé par

la paroisse pour soutenir des œuvres humanitaires.

Enfin, nous remercions Gisèle Indermaur, Denise Grand et Gérard Argenio, ainsi que d'autres bénévoles qui organisent et donnent des coups de mains pour nos repas ouverts à toute la population.

Nous vous encourageons également à tester nos offres culturelles et spirituelles, que nous croyons pertinentes pour toute personne désireuse de se ressourcer. Nous vous suggérons tout particulièrement PROES/En Avant, nos rencontres de spiritualité existentielle, expérimentale et méditative qui apportent beaucoup de sérénité à ceux qui en ont déjà vécues.

Pour conclure, nous vous souhaitons, chers habitants de Villeret, une année 2019 riche en expérience et en bonheurs profonds. | *Le Conseil de Paroisse de Villeret, Matteo Silvestrini, pasteur et Mélanie Keller Berger, catéchète professionnelle*

**ASSOCIATION NARNIA ORVIN**

**Le loto de la Lulu pour démarrer en théâtre**

En ce début d'année, Narnia vous convie à sa traditionnelle soirée théâtrale. Grâce à la générosité de la troupe Temps Libre de Péry, nous avons pu organiser cette manifestation qui vous permettra de passer un agréable moment dans l'esprit Narnia; convivialité et générosité. Les éclats de rire seront

au rendez-vous avec «Le loto de la Lulu», une comédie de Christian Rossignol mise en scène par Marie-Bernard Clénin. Narnia est une association composée de bénévoles qui organisent des manifestations dont le bénéfice est intégralement reversé à des associations œuvrant à l'amélioration des

conditions de vie des enfants défavorisés de notre planète. Venez nombreux renouer avec la tradition théâtrale d'Orvin et nous soutenir.

**Samedi 19 janvier**  
**Halle de gym Orvin, 20h30**  
**Petite restauration dès 19h30**  
**Entrée 15 francs**

Réclame



**PRIVOR**  
compte prévoyance pilier 3a

Toute l'année: taux préférentiel 0.375%

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

Versez maintenant!

**Clientis**  
Caisse d'Épargne Courtelary

## CATHOLIQUES

## CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DES VILLAGES PÉRY BIENNE, Cure Sainte-Marie

**Plan des funérailles:** du mardi au samedi. La date et l'heure des funérailles ne peuvent être décidées qu'avec l'accord du célébrant.

**Service du 15 au 19 Janvier:** Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch.  
**Célébration Œcuménique:** dimanche 13 janvier à 10h, Eglise réformée Orvin.

**Avis à nos paroissiens:** au vue d'un complément de l'historique publié en 1990, nous sommes à la recherche de documents écrits et photos concernant notre Chapelle sise à Reuchette. Contact: Jean-Claude Lièvre, 032 358 17 49, jeanclaudeleivre@bluewin.ch, photos argentiques ou diapos seront scannées et ensuite vous seront retournées. Nous vous remercions d'avance.

**Location de la salle Sainte-Bernadette:** 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence; Mariyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

## PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

**Messes:** samedi 12 janvier à 17h30 pour des parents défunts à Tramelan, Fête des baptisés et messe des familles; jeudi 17 janvier à 9h messe.  
**Conseil de paroisse:** mardi 15 janvier à 19h.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

## PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

**Horaires liturgiques:** samedi 12 janvier 18h, Corgémont; dimanche 13 janvier 10h, Saint-Imier; mardi 15 janvier 9h, Corgémont; jeudi 17 janvier 19h, Saint-Imier.

**Repas pour tous:** vendredi 11 janvier 12h, Corgémont.

**Café ensemble décontracté:** mardi 15 janvier 9h45, Corgémont.

**Groupe des dames:** mercredi 16 janvier 12h, repas pour les aînées.

## RÉFORMÉES

## LE CATÉ EN ERGUËL

Bonjour à nos catéchumènes et à leurs parents! Que cette nouvelle année vous apporte des joies et des satisfactions en société, en famille ainsi que dans votre vie intérieure. L'équipe des catéchètes et des pasteurs des cycles 2 et 3 se réjouit de vous retrouver en grande forme et vous souhaite tout de bon pour cette reprise scolaire.

**Notre prochain rendez-vous:** mercredi 16 janvier 16h-19h, cure de Villeret, 7H, séquence « Splash! »

## PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

**Culte:** dimanche 13 janvier 10h, salle de paroisse de Corgémont avec sainte cène, animé par David Giauque.

**Groupe des aînés:** mardi 15 janvier, 14h, à la salle de paroisse de Corgémont, rendez-vous pour un loto. Chacun et chacun est prié(e) d'amener deux lots d'une valeur indicative de 5 francs.

032 489 17 08  
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84  
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:  
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:  
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:  
E. Hohermuth, 032 963 11 89,  
4hohermuth@bluewin.ch

## PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

**Culte:** dimanche 13 janvier 9h45, à la chapelle à Cormoret, sainte cène. Collecte: Pro infirmis.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,  
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63,  
jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07,  
annelise.stieger@bluewin.ch

www.eglise-protestante.ch  
sous Courtelary-Cormoret

## PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

**Culte:** dimanche 13 janvier, Renan, 10h, sainte cène.  
**Conseil de paroisse:** lundi 14 janvier, 8h30, Cure.

Serge Médebielle, pasteur  
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente  
et service auto, 032 961 15 81

www.referguel.ch

## PAROISSE DE RONDCHÂTEL PÉRY, case postale 163

**Cultes:** dimanche 13 janvier, 10h, à Orvin, célébration œcuménique. Officiants: Daniel de Roche, Emmanuel Samusure, Eric Naegele. La célébration sera suivie d'un apéritif. Bienvenue à tous! Offrande en faveur de la Société biblique suisse.

**Proposition d'intercession:** dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour les communautés et Eglises libres (Alliance évangélique).

**Groupe de lecture:** lundi 14 janvier, 20h, Grain de sel, Orvin.

**Couture:** jeudi 17 janvier, 9h15, salle de paroisse, Péry.

**Fruits TerrEspoir:** livraisons le 23 janvier à Péry et Vauffelin, le 24 janvier à Orvin. Prochaines commandes à remettre jusqu'au 7 février.

032 485 11 85  
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch  
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:  
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: Grain de sel, Orvin;  
salle de la Cure, Orvin;  
salle de paroisse, Péry.  
032 485 11 85

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76,  
Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Catéchisme:  
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,  
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77  
et Christian Borle, 078 739 58 28.  
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,  
Daniel de Roche, 079 337 50 76,  
et Christian Borle, 078 739 58 28.  
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,  
Christian Borle, 078 739 58 28,  
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

## PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

**Culte:** dimanche 13 janvier, 10h, sainte cène.

Serge Médebielle, pasteur  
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente  
078 761 46 38

## PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

**Cultes:** dimanche 13 janvier, culte à 10h à la collégiale, avec présentation du conseil de paroisse. Pasteur officiant: Marco Pedrolli. Offrande: Société biblique suisse, Bienne.  
**Célébration œcuménique Alliance+:** dimanche 20 janvier, 10h, Courtelary. Pour un transport, 032 941 37 58 en matinée.

**Femmes protestantes:** la Baratte vous accueille pour le café-croissant vendredi 11 janvier de 9h30 à 11h à la cure.

**Après-midi récréatif des aînés:** prochaine rencontre mardi 15 janvier de 14h30 à 17h30 à la cure.

## Jésus face à Satan

## Un soir un texte

3 soirées autour de la Bible pour se laisser habiter, provoquer et toucher. Questionner, partager, débattre.

Un temps de lecture, de partage, de questionnements et de débats.

Animation des rencontres et enseignements: Pasteur Marco Pedrolli, 076 588 98 85, marco.pedrolli@sunrise.ch

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, ni de participer aux trois rencontres, ni d'être protestant.

Lundi 14 janvier  
De 19h à 21h  
Cure de Saint-Imier

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Services funèbres:  
permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch  
www.referguel.ch

## PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

**Culte:** dimanche 13 janvier, culte avec sainte cène à 10h à Sombeval.

**Aînés:** mardi 15 janvier de 14h à 17h à la cure, Collège 19, jeux et partage.  
**Conseil de paroisse:** jeudi 17 janvier à 17h30.

Téléphone de piquet de l'Erguël,  
services funèbres: 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur  
(42% dans la paroisse  
et 13% dans le syndicat  
des paroisses réformées de l'Erguël),  
032 489 17 68, 076 536 53 26,  
richardriesen@sunrise.ch

www.referguel.ch/paroisses/  
sonceboz-sombeval

## PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

**Culte:** dimanche 13 janvier à 17h15, culte sans bondieuseries, thème: quand j'serai vieux, je s'rai insupportable, musique Johan Treichel et Marc Borel.

**Souper de soutien:** Vendredi 11 janvier, 19h, maison de paroisse, une fondue pour une vache portante, voir communiqué et annonce.

Corinne Baumann, pasteure,  
079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service  
de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:  
Mélanie Walliser Stevens,  
077 429 74 59, emawalliser@yahoo.com

Permanence des services funèbres:  
0800 225 500

## STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

**Gottesdienst:** Sonntag, 13. Januar, Tavannes, mit Pfarrer/in Christina Meili.

Christina und Stefan Meili,  
Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

## PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

**Culte:** dimanche 13 janvier, 10h, église, avec le pasteur J.-L. Dubigny. Collecte: DM-Echange et mission, Mozambique. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h au 079 328 15 21. Verre de l'amitié à l'issue du culte.

**Semaine universelle de Prière:** dimanche 13 janvier, 20h, église, soirée de prière avec le pasteur Ph. Kneubühler. Collecte: réseau évangélique suisse. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h au 032 487 57 64.

**Conseil de paroisse:** mercredi 16 janvier, 17h, maison paroisse, bureau du conseil.

Services funèbres:  
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

## PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

**Cultes:** mardi 15 janvier, 18h-18h30, Villeret, mini culte, sainte cène.

**Prière matinale:** mardi 15 janvier, 6h30-7h, en partie silencieuse.

**Repas des aînés:** mardi 15 janvier, dès 12h, inscriptions au 078 822 35 34 ou au 032 941 56 77 jusqu'au vendredi 11 janvier.

Secrétariat: 032 941 14 58  
(vendredi: 8h-11h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences:  
0800 225 500

paroisse.villeret@gmail.com  
www.eglise-protestante.ch  
sous «Villeret»

## ÉVANGÉLIQUES

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

**La Petite Pause:** vendredi 18 janvier de 8h à 11h à Cormoret.

**Culte Alliance +:** dimanche 20 janvier à 10h, Temple de Courtelary.

R. Geiser, 078 652 64 04  
www.eemvs.ch

## ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN, Le Crêt 2

www.epeo.ch

## ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER, Jacques-David 12

**Groupe de jeunes 29/13:** samedi 12 janvier à 20h, thème: un livre qui délivre.

**Culte:** dimanche 13 janvier à 10h, avec Luc Normandin. Suivi d'un temps de prières pour le départ de Naomi à JEM. Ecole du dimanche et garderie pour les enfants.

**Biblothé:** lundi 14 janvier à 14h, cours de français oral. Gratuit et sans inscription.

**3 soirées de prières:** du mercredi 16 janvier au vendredi 18 janvier à 20h, pour toucher le cœur de Dieu.  
**Groupes de partage:** durant la semaine.

Luc et Renate Normandin  
032 941 58 25  
http://egliseroc.wordpress.com

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIE SAINT-IMIER, Fourchaux 36

**Flambeaux:** samedi 12 janvier, 13h30 à La Chaix-d'Abel.

**Culte, école du dimanche et garderie:** dimanche 13 janvier, 9h30 avec Carlo Brugnoli.

**Service Pâques:** lundi 14 janvier, 20h.

**Conseil:** mercredi 16 janvier, 19h30.

Théodore Paka, 032 941 49 67



Retrouvez le journal  
de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

**JAB junior:** samedi 12 janvier, 18h.

**Culte:** dimanche 13 janvier, 10h, prédication David Weber. Ecole du dimanche et garderie.

**Club d'enfants:** jeudi 17 janvier, 12h.

David Weber, pasteur,  
dpj.weber@gmail.com

## ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER, rue de Châtillon 18

Didier Perret, responsable,  
dpe2610@gmail.com  
www.stimier.nak.ch

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS

SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

**Culte:** dimanche 13 janvier à 9h30, message de Roland Kühnke, école du dimanche.

**Cellule de maison:** mardi 15 janvier à 20h.

www.eepp.ch

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

**Formation «Points chauds»:** samedi 12 janvier à 8h30 à la rue des Prés.

**Groupe de jeunes:** samedi 12 janvier à 18h à la rue des Prés.

**Culte:** dimanche 13 janvier à 10h aux Mottes, culte avec sainte cène, dimanche de la fraternité mennonite mondiale, garderie et groupe juniors.

**Allianzebets-Abend:** mardi 15 janvier à 20h à La Chaix-d'Abel.

**Moment de prière et de silence:** mercredi 16 janvier à 13h30 à la rue des Prés.

**Kangourou:** jeudi 17 janvier à 9h15 à la rue des Prés.

mmummel@bluewin.ch  
www.menno-sonnenberg.ch

## ARMÉE DU SALUT TRAMELAN, Grand-Rue 58

**Accès:** vendredi 11 janvier, 18h (ados).

**Prière:** dimanche 13 janvier, 9h.

**Culte, école du dimanche, garderie:** dimanche 13 janvier, 9h45.

**Soirées de prière:** du dimanche 13 au samedi 19 janvier, 20h, chaque soir, dans une église de Tramelan, dans le cadre Semaine de prière du Réseau Évangélique.

**Méli-Mélo:** lundi 14 janvier, 15h, animation pour les requérants.

**Prière 29B12:** lundi 14 janvier, dès 19h30, nous prions pour vous.

**Prière:** mardi 15 janvier, 10h.

**Cours To Serve:** mardi 15 janvier, 20h.

**Danse:** mercredi 16 janvier, 18h.

**Babysong:** jeudi 17 janvier, 9h30, bébés et parents.

**Soirées de prière:** jeudi 17 janvier, 20h, à l'Armée du Salut (semaine de prière).

**KT:** samedi 19 janvier, dès 9h, deux leçons.

**Flambeaux de l'Évangile:** samedi 19 janvier, 10h, à la cabane.

P. et M. Donzè, 032 487 44 37  
www.ads-tramelan.ch

## ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER

TRAMELAN, Grand-Rue 116  
(entrée: face à Albert Gobat 15)

**Culte:** dimanche 13 janvier à 9h30, avec Emanuel Liechti.

**Semaine universelle de prière:** du 13 au 18 janvier tous les soirs à 20h selon programme. Temps de prière: mercredi 16 janvier à 12h15.

**Flambeaux de l'Évangile:** samedi 19 janvier à 10h à la cabane.

**RJ Espoir:** samedi 19 janvier à 19h30 à la salle de spectacle de Corgémont.

032 487 32 17  
eric.germain@lafree.ch  
www.eglisedufiguier.ch

## ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE

TRAMELAN, rue A. Gobat 9

**Groupe de jeunes:** vendredi 11 janvier, 19h à Bienne.

**Culte:** dimanche 13 janvier, 9h30 avec Charles-André Geiser, garderie.

**Semaine universelle de prière:** selon programme.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40  
www.oratoiretramelan.ch

## COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

**Flambeaux:** samedi 12 janvier, 13h30.

**Groupe de jeunes avec souper:** samedi 12 janvier, 19h.

**Culte:** 13. Januar, 10 Uhr, Weltgemeinschaftssonntag.

**Groupe de jeunes, RJ Espoir Corgémont:** samedi 19 janvier, 19h30.

## AUTRE

## TÉMOINS DE JÉHOVAH SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

**Réunions hebdomadaires:** le mardi à 19h15 et le samedi à 17h.

Plus d'informations: jw.org  
(site officiel gratuit)

Délai  
paroisses

LUNDI  
SOIR

AVIS MORTUAIRES

AVIS MORTUAIRE

Le Hockey Club Saint-Imier a la tristesse de faire part du décès de

**Madame Simone Jeanneret**

Maman de notre chef matériel Roudoudou

Nous adressons à sa famille, ses proches, toute notre sympathie.

*Le comité, les membres et les joueurs du HC Saint-Imier*

Saint-Imier, janvier 2018

AVIS MORTUAIRE

*Si vous me cherchez, cherchez-moi dans votre coeur,  
Si j'y ai une demeure, je serai toujours auprès de vous.*  
Saint Exupéry

Son époux, Pierre Graber  
ses enfants, Dominique Graber, Pierre-Yves Graber,  
Isabelle Frikart et leurs familles  
ses frères, Roger Augusto et Louis Augusto et leurs familles  
ainsi que toutes les familles parentes, alliées et amies

ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Madame Agracia Graber**

enlevée à l'affection des siens le 5 janvier 2019 dans sa 81<sup>e</sup> année  
après une longue maladie.

Une cérémonie d'adieux a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Adresse de la famille: rue des Etohlons 23, 2616 Renan BE

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

*La nuit n'est jamais complète.  
Il y a toujours, puisque je le dis,  
Puisque je l'affirme,  
Au bout du chagrin une fenêtre ouverte,  
Une fenêtre éclairée.*

Paul Eluard

Ses enfants: Simone et Willy Bühlmann,  
leurs enfants et petits-enfants

Claude et Jaly Grossenbacher,  
leurs enfants et petits-enfants

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

**Madame Simone Grossenbacher**

*née Béguelin*

qui a décidé de nous quitter dans sa 89<sup>e</sup> année.

Saint-Imier, le 2 janvier 2019

Adresse de la famille: Simone Bühlmann  
Route des Sauges 21  
2615 Sonvilier

Selon son désir, le dernier adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel du home Les Lauriers à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

REMERCIEMENTS

Un message, une parole, une présence, une fleur, un don, toutes ces marques de sympathie et d'amitié nous ont profondément touchés lors du décès de

**Francis Bangerter**

Nous vous exprimons notre reconnaissance, ainsi que nos sincères remerciements.

*La famille*

Saint-Imier, janvier 2019

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



**Votation fédérale cantonale et communales du 10 février 2019**

Les électrices et les électeurs de la circonscription politique de Saint-Imier sont convoqués le vendredi 8 et le dimanche 10 février 2019 afin de se prononcer sur les objets suivants:

**Votation fédérale**

1. Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti ».

**Votation cantonale**

1. La Modification de la loi cantonale sur l'énergie.  
2. La Loi sur la police.

**Votation communale**

1. Un crédit d'engagement de 1 400 000 fr. prévu au plan financier, pour la réalisation d'un projet pilote de chauffage à distance géothermique

dans le secteur de l'Hôpital, de la Roseraie et du Ceff santé-social (CAD Santé).  
2. Un crédit d'engagement de 1 800 000 fr., prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Service techniques.

Les opérations de vote se feront à l'urne, dans le hall du nouveau collège primaire, au rez-de-chaussée, rue Agassiz 14, le vendredi 8 février de 17h à 19h et le dimanche 10 février de 10h à 12h.

Les bureaux de vote du Cerneux-Veusil et des Pontins fonctionnent le dimanche 10 février de 10h à 11h30.

Demeure réservée la réglementation sur le vote par correspondance.

Le registre des votants sera déposé au Contrôle des habitants à la disposition des élec-

trices et des électeurs qui voudraient le consulter, jusqu'au 7 février. Les ayants-droits au vote qui, jusqu'à cette date ne seraient pas en possession de

leur carte d'électrice ou d'électeur peuvent la réclamer au Contrôle des habitants personnellement ou par écrit, jusqu'au 7 février à 18h. | cm

**Constitution des bureaux de vote et de dépouillement**

**Saint-Imier**

Présidente: Jeanneret Stéphanie. Vice-président: Krähenbühl Reynald. Membres: Iseli Dominique, Isler Patricia, Jeanneret Schmutz Martine, Jeanrenaud Elodie, Jecker Moira, Jecker Bähler Mélanie, Jupille Dany, Kårdum Mario, Kmiec Andrzej, Kneuss Gregory, Kneuss Mikhail, Knuchel Stéphane, Kocher Daniel, Joss Ludovic.

**Le Cerneux-Veusil**

Présidente: Cerini Catherine. Membres: Oppliger Daniel, Sauser Mickaël.

**Les Pontins**

Président: Baumann Heinz. Membres: Leuenberger Megan, Dubail Bruno. | cm

**LUDOTHÈQUE SAINT-IMIER**

**Le jeu pour tous**

Le jeu n'est pas qu'un moyen de récréation, c'est avant tout un moyen d'éducation.

032 941 51 41  
ludotheque@saint-imier.ch  
www.saint-imier.ch/ludotheque

**Abonnement annuel**

Prêt de jeux dès 18 mois.  
1<sup>er</sup> enfant: 30 francs  
2<sup>e</sup> enfant: 15 francs  
3<sup>e</sup> enfant: gratuit

**POUR LES PLUS GRANDS...**

**CRAZY DUCKS**



Un jeu de carte tactique, de stratégie et original où vous devrez avoir un bon esprit de déduction et de logique pour gagner. Le but du jeu est de remporter le maximum de cartes en déterminant quel est le canard à 3 pattes tenu secret par un adversaire. Les tortues ont 4 pattes, les flamants n'en ont qu'une et les canards en ont 2. Sauf les canards secrets des joueurs qui en ont 3! Saurez vous démasquer les canards des adversaires en comptant les pattes? Un jeu de cartes original pour les enfants comme les adultes! De 2 à 4 joueurs à partir de huit ans.

**TEAM UP!**

Un jeu coopératif et tactile qui va vous emballer. Le principe est simple. Vous devez empiler des cartons sur une palette de la manière la plus compacte possible. Pour prolonger le plaisir ludique, les cartes permettent de jouer une séquence de cartons plusieurs fois pour améliorer son score. Et la solution parfaite existe, encore faut-il la trouver! A vos bleus de travail, à vos méninges. A partir de 7 ans.



**Neuf rencontres autour du deuil**

Depuis quelques temps déjà, les paroisses réformées de l'Erguël (Vallon de Saint-Imier) et de la région du PAR8 (Tramelan à Grandval) mettent sur pied des groupes d'accompagnement pour personnes endeuillées. Cette année encore, les personnes en situation de deuil auront l'occasion de rejoindre un groupe soit à Saint-Imier ou à Bévillard.

Ces groupes permettent de partager ensemble un deuil vécu qu'il soit récent (au minimum 6 mois) ou plus ancien. Dans une société où la performance passe avant tout, parler et vivre son deuil est particulièrement difficile. Les rencontres proposées ont pour but de permettre aux personnes d'exprimer leurs émotions et de partager leurs souffrances, de créer des liens avec les autres membres du groupe et de faire face à la solitude.

Lors de ces rencontres, il s'agit de réapprendre à vivre sans l'être aimé, de trouver la force de continuer, de puiser dans ses ressources tout en traversant le deuil pas à pas. «Se rencontrer pour en parler et pour trouver un avenir possible malgré la perte d'un être cher».

La rencontre d'information aura lieu le jeudi 17 janvier à 19h30 à la cure de la paroisse réformée de Saint-Imier, 2<sup>e</sup> étage (rue de la Cure 1). Neuf rencontres seront pro-

posées de février à juin de 19h30 à 21h30 dans les deux lieux cités ci-dessus.

Voici les thèmes qui seront abordés.

7 février: Raconter son deuil et développer l'espoir de le résoudre

7 mars: Débusquer les résistances, exprimer sa tristesse

28 mars: Prendre conscience de sa colère et l'exprimer

11 avril: Exprimer et transformer sa culpabilité

2 mai: Prendre soin de soi

16 mai: Réajuster ses relations humaines et régler les affaires non finies

28 mai: Découvrir un sens à sa perte

20 juin: Se pardonner et pardonner à la personne disparue.

Date à convenir avec le groupe: Séance de conclusion et fin du parcours suivi d'un repas.

Ce groupe s'adresse à toute personne vivant un deuil quelles que soient ses convictions religieuses ou ses croyances.

Pour tout renseignement et inscription prière de prendre contact avec Véronique Tschanz-Anderegg pour l'Erguël; 079 311 17 15 / vtschanz@bluewin.ch ou Jean-Luc Dubigny pour le PAR8, 078 613 72 67 / jean-luc.dubigny@par8.ch

**Jeudi 17 janvier, 19h30  
Cure de Saint-Imier**

# Bon résultat de l'exercice 2017-2018 aux Bugnenets-Savagnières

Les Bugnenets-Savagnières inaugureront officiellement leur huitième télésiège dans quelques semaines, qui viennent de présenter à leurs actionnaires le bon résultat de l'hiver dernier.

A la veille des Fêtes, les actionnaires de la Société des télésièges Bugnenets-Savagnières ont en effet tenu une assemblée générale très réjouie, à plus d'un point de vue. L'hiver 2017-2018 a débouché sur un bon résultat, après plus de cent jours d'exploitation. Ensuite de quelque deux mille heures de travail mené durant la saison estivale – entretien, révision, contrôles, débroussaillage, épierrage et augmentation de la sécurité d'utilisation –, la saison a démarré tout début décembre 2017, avec les deux plus courtes installations.

Martial Gasser, responsable d'exploitation, présentait un rapport complet, signalant notamment que les sept installations ont fonctionné dès le 13 décembre, quasiment sans interruption jusqu'au lundi de Pâques 2 avril. Il ne manquait pas de souligner que toutes les manifestations agendées en début d'hiver, compétitions et fêtes de la glisse confondues, ont pu se dérouler dans la station, grâce à l'excellent travail du personnel technique.

## Le quatrième meilleur exercice

Contrairement à l'hiver en cours, qui tarde à se blanchir, le précédent a vu le domaine skiable ouvert durant les Fêtes. A ce sujet, l'assemblée vivait une intéressante plongée dans les statistiques, avec le président du Conseil d'administration: on a compté 22 Noël skiables en 48 hivers avec toutes les installations, et sept sur les 14 hivers vécus depuis la fusion des Bugnenets et des Savagnières. Michel Voutat prouve ainsi par les chiffres que pour la clientèle, la situation ne s'est pas détériorée depuis les années 2000, bien au contraire! Financièrement, l'exercice

2017-2018 est équilibré, avec un produit net d'exploitation de quelque 1,7 million de francs et des frais de personnel représentant 47 pour cent des recettes; un rapport meilleur que la saison précédente, mais pas mirobolant, la faute à un hiver très peu ensoleillé.

On ne manquera pas de signaler l'engagement de la société pour la jeunesse régionale, soit quelque 33 000 francs de subventionnement pour pouvoir offrir des abonnements de saison à prix hyper concurrentiels aux enfants du Vallon de Saint-Imier et de Val-de-Ruz.

Au chapitre des investissements à venir, Michel Voutat citait le remplacement des tourniquets pour plus de 100 000 francs, tandis que les analyses se poursuivent, dans l'optique d'un éventuel enneigement mécanique.

## 48 ans plus tard

L'événement de la saison actuelle, ce sera évidemment la mise en service du Petit-Marmet, un télésiège flambant neuf, réalisé ces derniers mois sous l'expertise direction d'Yvan Meyrat. Ses sept premières remontées mécaniques construites entre 1953 et 1970, la société a donc franchi, 48 ans plus tard, un nouveau pas qui reflète parfaitement sa bonne santé et sa gestion courageuse.

L'assemblée des actionnaires apprenait par ailleurs que le chef technique Willy Hadorn a cédé ce poste à l'issue de l'hiver 2017-2018; il continue cependant à collaborer au sein de l'équipe d'exploitation. Lui succède désormais David Hadorn, avec Stéphane Berger pour suppléant; tous deux ont suivi la formation technique complète RMS, mise sur pied par les Remontées mécaniques suisses. | com



## La première saison magique

Pour sa première saison au sein du Magic-Pass, la station relève deux points très positifs: la venue aux Bugnenets-Savagnières de nombreux nouveaux sportifs et l'augmentation considérable de sa visibilité. Les statistiques révèlent que 21,2 pour cent des clients étaient détenteurs d'un Magic-Pass.

En additionnant les abonnements saisonniers locaux aux Magic-Pass acquis par des sportifs de sa zone d'influence directe, la station peut estimer à environ 1600 les forfaits hivernaux vendus dans la région pour 2017-2018, soit le double des saisons antérieures.

Aujourd'hui, le deuxième Magic-Pass couvre pas moins de trente stations et propose des utilisations estivales dans plusieurs d'entre elles. Les recettes de cette organisation s'élèvent déjà à 39,3 millions de francs, contre 27,5 millions pour sa première version, en 2017.

La neige peut donc arriver, en masse même! | com

## On devrait pouvoir commencer à glisser

Si les prévisions météorologiques de mercredi matin se sont bel et bien réalisées, on skiera cette fin de semaine aux Bugnenets-Savagnières. A l'heure où ce journal se mettait sous presse, il apparaissait en effet très probable que la station puisse mettre en fonction ses trois petites installations, à savoir Le Fornel sur le versant des Bugnenets, Le Plan-Marmet et Le Petit-Marmet (ce dernier flambant neuf!) sur celui des Savagnières. Cette ouverture espérée est certes partielle encore, mais elle réjouira tout particulièrement les bambins ayant découvert un équipement de glisse sous le sapin, ainsi que les nombreux sportifs qui piaffent d'impatience... Les intéressés scruteront le ciel et feront bien de vérifier, avant de rallier la station, l'état de la situation en temps réel sur le site internet des Bugnenets-Savagnières, à l'adresse [www.chasseral-snow.ch](http://www.chasseral-snow.ch). | com

## ESPACE NOIR SAINT-IMIER

### Dessiner avec un verre à la main

L'apéro Drink & Draw est pour ceux qui souhaitent passer un moment à dessiner ensemble en buvant un verre. Sachant qu'il est parfois difficile de trouver de l'inspiration seul chez soi, c'est l'occasion de prendre le temps de partager ses idées, essayer de nouvelles techniques et laisser parler sa créativité. Aucun niveau ou style spécifique n'est requis.

**Jeudi 17 janvier, 18h, gratuit**

### La question jurassienne à l'écran

Une réalisation de Claude Stadelmann d'un documentaire fiction décalé sur l'histoire de la République et Canton du Jura avec la participation de Plonk & Replonk et de Duja est à voir ce soir, demain et dimanche au cinéma d'Espace Noir. Le 18 juin 2017, le choix des citoyennes et citoyens de Moutier d'appartenir à la République et Canton du Jura ponctue un épisode déterminant de l'histoire singulière de notre pays. A nulle autre pareille depuis bien longtemps, la cause jurassienne s'est installée à la une de l'actualité.

**Ven. 11 et sam. 12 janvier, 20h**  
**Dimanche 13 janvier, 17h et 20h**  
**Enfant 7 francs**  
**ACEN/AVS/AI 10 francs**  
**Adulte 12 francs**

## Les P'tits Chats sont de retour

Les P'tits Chats, qui jouent ensemble depuis plus de quinze ans, ont la capacité de s'adapter au plus près des goûts et des envies du public. Ils connaissent des milliers de chansons, anciennes et actuelles. Ils accueillent également volontiers des membres du public pour les accompagner dans un karaoké impro-

visé. Leur bonne humeur, leur capacité d'adapter leur prestation à tout public vous garantiront des moments inoubliables. Un apéro-concert à ne pas manquer la semaine prochaine.

**Vendredi 18 janvier, 19h**  
**Espace Noir Saint-Imier**  
**lesptitschats.ch**



## SAINT-IMIER

### Cent hôtes ont participé

Organisé pour la première fois le 24 décembre 2003, Noël pour TOUS a fêté son 15<sup>e</sup> anniversaire le 24 décembre.

C'est dans la salle du Griffon magnifiquement décorée et mise gracieusement à disposition par la Fondation La Pelouse que les Cercles de l'Union de Saint-Imier, Courtelary-Cormoret et Sonvilier ont accueilli plus de 100 personnes.

Jeunes, aînés, familles d'ici ou d'ailleurs, de Saint-Imier et des alentours, les convives ont été choyés dès leur arrivée, accueillis en musique par Japy Melodies et l'équipe de bénévoles, tout sourire, qui a servi l'apéritif.

Le président du comité d'organisation Hugo Figueiredo a souhaité la bienvenue aux hôtes et salué également la présence remarquée et appréciée des maires Patrick Tanner, Saint-Imier, Richard Habegger, Villeret et Benjamin Rindlisbacher, Courtelary.

Entre deux plats, d'un menu de circonstance et qualifié de « royal » par plusieurs hôtes, l'assistance a applaudi le remarquable spectacle des artistes Gilbert et Oleg du Toit des Saltimbanques.

Le traditionnel match au loto a comme à l'accoutumée réjoui l'assistance.

Le comité d'organisation tient également à remercier la quarantaine de bénévoles,



Une tradition incontournable: le match au loto

hommes et femmes qui s'engagent depuis la création dans les fonctions les plus diverses pour la préparation et la remise en ordre de la salle, la cuisine, le service, le nettoyage, la vaisselle, l'animation pour les enfants.

Après six ans à la tête du comité d'organisation de Noël pour tous, Hugo Figueiredo remet son mandat.

Un nouveau comité d'organisation prendra le relais. La 16<sup>e</sup> édition de Noël pour tous aura donc bel et bien lieu le 24 décembre 2019.

## LA ROSERAIE

### L'atelier du Qu'art ouvre ses portes

La Roseraie présente sa nouvelle exposition « L'atelier du Qu'art ». Du 14 janvier au 30 avril, il sera possible d'admirer les peintures de nombreux artistes réunis dans cette galerie créative.

**Jeudi 17 janvier, 17h**  
**Vernissage**  
**Hall d'entrée**  
**La Roseraie, Saint-Imier**

# Saintimania

## Un hockeyeur chez les footeux

Spectateur, bricoleur polyvalent, comédien, danseur, chanteur, logisticien, photographe, époux d'une décoratrice, papa (un peu) poule d'une danseuse et chorégraphe passionnée : il a presque tout fait, Olivier Trummer, autour et au sein de ce merveilleux bastringue. Quoi qu'il advienne de la suite, il ne s'ennuiera pourtant pas du tout, l'hiver prochain, lui qui avait plus ou moins décidé de se retirer.

«Le FC Saint-Imier? Non, je n'en ai jamais fait partie. Mon sport, c'était le hockey.» En voilà un, donc, que le gazon de Fin-des-Fourches n'aura pas conduit au Comité des Manif's. Sa porte d'entrée : Alain Jacot, qui fut metteur en scène de Saintimania et aujourd'hui enseigne notamment le théâtre chez Evaprod.

### Les doigts...

Les époux Trummer, Malou et Olivier, se «contentaient» jusque-là du rôle de spectateurs. Mais en 2005, pour la 11<sup>e</sup> édition, Alain

Jacot recherchait activement des bénévoles habiles de leurs dix doigts, pour le montage des décors et d'autres coups de main. Olivier accepte de s'engager, qui ne lâchera plus la revue. Deux ans plus tard suivra son épouse, recrutée par Danièle Quadri et devenue un pilier des décors (notamment!) au rez-de-chaussée.

«Alain m'avait vendu un rôle d'accessoiriste, qui me convenait bien parce qu'il permettait de demeurer dans l'ombre. Or cette année-là, les accessoiristes servaient justement de fil rouge...» En

prêtant les doigts, Olivier Trummer avait donc engagé bien davantage : à son corps défendant, ou peu s'en faut, le voici assumant de petites interventions sous les projecteurs. Interventions qui s'accroissent sensiblement en 2006 et 2007, lorsqu'il est appelé à un rôle complet, chant et danse compris. Cette dernière, en particulier, lui demande un gros travail.

### Et Cézanne s'entraîne...

Par chance, sa fille aînée assure volontiers le coaching : «Cézanne, qui rêvait déjà de rejoindre la troupe

mais fréquentait encore l'école obligatoire, venait assister aux répétitions de fin de semaine. Passionnée de danse, elle intégrait rapidement les chorégraphies, de manière à me faire travailler le soir à la maison...» Un premier entraînement pour celle qui assume aujourd'hui encore la responsabilité des tableaux dansés, au côté de Sandro Morandin.

Il reste qu'Oli ne se sent vraiment pas fait pour ça, qui retourne au rôle d'accessoiriste en 2008. Et dès l'année suivante, le couple Trummer se réjouit de pouvoir partager ce projet avec Cézanne, enfin entrée dans la troupe, et même avec sa cadette Marine, qui donne un précieux coup de mains en coulisses.

### L'œil de la troupe

Engagé au Comité des Manif's, Olivier Trummer a une nouvelle fois diversifié ses tâches dès 2010, assumant divers travaux administratifs, tels que les demandes d'autorisation auprès de la préfecture ou les contacts avec les clients de la Soirée des entreprises. Mais son apport le plus précieux allait naître

Photos Olivier Trummer  
Textes Dominique Egger

de son retour à une passion temporairement laissée de côté, la photographie évidemment. «J'ai renouvelé mon matériel, en optant cette fois pour la technologie numérique, et saisi l'occasion de satisfaire avec Saintimania mon goût pour le portrait et la photo de spectacle.» Une chance appréciée à sa juste valeur par la troupe!

Si aujourd'hui il compatit avec la région, qui perdra un spectacle alliant une qualité et une proximité fortes, Olivier Trummer ne cède pas à la nostalgie. «La vie est ainsi faite. D'une part l'ampleur de l'opération nous a gagné, les responsabilités sont devenues excessivement importantes, par exemple dans le domaine de la sécurité; d'autre part, il manque une génération aussi bien à la troupe qu'au Comité des Manif's, où les quaranténaires sont trop rares. Et qui sait ce que l'avenir nous réserve?» | de



### Anti pantoufle...

Ce que Saintimania aura apporté à Olivier Trummer? «Assez casanier de nature, j'y ai appris à laisser mes pantoufles pour aller à la rencontre de gens que je suis foncièrement heureux de connaître. «Et quoi que certains moments lui laissent un souvenir plutôt cuisant -en particulier le tableau final des «Chippendales», où il fallait terminer en caleçon devant une salle comble-, l'album de réminiscences est épais et lumineux, avec en vedettes l'année 2009, où les quatre membres de la famille Trummer mettaient la main à la pâte, et l'ambiance extraordinaire du comité des Manif's. Des moments tout simplement fous aussi, des défis incroyables relevés pour les décors par exemple. | de

**LA ROSERAIE**  
Home pour personnes âgées EMS  
Foyer de jour Cafétéria  
RUE DES FONTENAYES 19 – 2610 SAINT-IMIER  
Tél. 032 942 45 45 / contact@laroseraie.ch  
www.laroseraie.ch

**VOUS RENDRE #VISIBLE**  
WWW.CIMAGINE.CH

**e-job.com**  
travail temporaire et fixe  
Agences : La Chaux-de-Fonds et St-Imier  
Web : www.e-job.com / Tél. : 00 41 32 544 97 37 / Mail : infocdf@e-job.com

# De la pelouse aux planches...

La troupe lui a certes tout appris, pour en faire une adulte époustouflante. Pourtant la revue Saintimania est bel et bien le bébé du FC Saint-Imier, qui l'a mis au monde et lui assure toujours gîte et couvert, moyennant des milliers d'heures de travail. En échange, bien sûr, d'un substantiel apport financier. A huit jours de la der des der, éclairage avec trois piliers du FCSI (centenaire cette année !) et des Manif's, Gregor Doutaz, Patrick Vils et Pierre-Alain Vocat.

On le sait depuis quelques semaines, la revue vit cette année sa dernière édition dans sa forme actuelle. Au vu des nombreux départs annoncés -notamment près de la moitié des «comitards», parmi eux des chefs de secteurs et donc des piliers difficiles à remplacer d'un coup d'un seul-, la troupe de Saintimania en a averti le FCSI dès août dernier. Lequel a pris acte. «Mettre un terme à 25 ans de succès, cela n'a rien d'un échec, ni d'un abandon d'ailleurs», soulignent d'une seule voix Gregor Doutaz, président du club depuis dix ans, Patrick Vils et Pierre-Alain Vocat, tous un quart de siècle d'engagement à divers postes administratifs et autres. Et de qualifier Saintimania de superbe histoire, de réussite que nul n'aurait pu imaginer aussi brillante.

## Il y aura de l'ambiance en janvier 2020 !

Que se passera-t-il donc à Saint-Imier en janvier 2020? Nul ne le sait encore, mais quoi qu'il advienne, le FC Saint-Imier proposera au minimum une soirée de spectacle. Une manifestation publique en début d'année, voilà bien une tradition à laquelle le club n'entend pas déroger, affirment nos

trois interlocuteurs. Quant à savoir ce dont il s'agira, aucun secret, mais une inconnue totale pour l'instant. C'est au premier printemps qu'une décision définitive sera prise. «Dès après l'édition 2019, nous allons rencontrer les membres de la troupe qui seront éventuellement intéressés à se lancer dans une nouvelle aventure. Le cas échéant, à eux de définir rapidement un genre, un style, une forme, un projet aux contours précis, auquel nous pourrions adhérer...»

Dans le cas contraire, le comité des Manif's réfléchira à une alternative. Le public erguélien ne restera donc pas sur sa faim.

## Des heures par milliers

On rappellera que Saintimania est fille du Petit Nouvel-An du FCSI, au départ une soirée dansante animée par les Los Renaldos. L'engagement de Bouillon, en 1994, faisait office d'étincelle dans l'imagination foisonnante de Paulet Aellen: le FC allait monter sa propre troupe!

Deux représentations d'abord, puis quatre, cinq et six aujourd'hui: l'engagement exigé est devenu énorme, pour un club de 320 membres, regroupements régionaux compris. Club qui



engage la troupe sur cachet, et se charge pour sa part de tout ce qui n'est pas le spectacle proprement dit. La gestion financière et administrative, mais également celle des repas, bars et autres fins de soirées, exige des milliers d'heures de bénévolat. Des heures qui se déclinent en séances de comité, en confection des décors de salle, en tâches administratives diverses, en mise en place des tables, recherche

d'annonceurs, montage de bars, nettoyages, service -seuls sont rémunérées les serveuses professionnelles engagées pour les boissons-, en contrôles des entrées, accueil, apéritif...

## Limites atteintes

Avec aujourd'hui un budget conséquent, qui a grossi de 5 à 10 pour cent chaque année sur un quart de siècle, et 3000 spectateurs

par hiver, l'entreprise a atteint les limites possibles, pour le club comme pour le bassin de population directement concerné.

«Sans compter que la qualité du spectacle, elle aussi, a atteint le niveau maximal d'une troupe amateur», soulignent nos interlocuteurs. En regrettant uniquement que le volet fous rires ait à leurs yeux un peu diminué, pour s'approcher davantage d'un genre



## Partage de trac

Les plus belles choses ont une fin, souligne Gregor Doutaz en ne dramatisant pas ce clap de fin et en s'arrêtant plutôt à la longueur impressionnante de ce succès. Et le président de faire entière confiance à la troupe, pour que cette expérience extraordinaire s'achève le 26 janvier sur une très belle note.

Son plus mauvais souvenir de Saintimania: l'attitude méprisante de deux spectateurs partis à l'entracte, voici quelques années. «Un crève-cœur, car si personne n'est obligé d'apprécier, l'immense travail fourni par ces amateurs mérite au moins un grand coup de chapeau.»

Quant à ses liens avec la troupe, Gregor Doutaz gardera en mémoire un moment très fort: «Lorsque j'ai repris la présidence, on m'a demandé de prononcer un petit discours devant la troupe, dans les loges juste avant la dernière représentation 2010. Un trac fou, une émotion profonde, un moment fort que j'ai renouvelé avec plaisir chaque hiver.»

En 25 ans au sein du FCSI, les souvenirs sportifs lumineux foisonnent pour Gregor Doutaz. Lequel met en exergue le lien puissant, d'amitié et de reconnaissance, avec les joueurs dont le niveau leur permettrait d'aller voir ailleurs et qui pourtant demeurent fidèles au club imérien.

Quant à l'avenir, le président parle évidemment de maintien et, à plus long terme, d'une nouvelle promotion en deuxième ligue interrégionale. C'est bien tout le mal que l'Erguël souhaite à son club phare! | de



hôpital du jura bernois

Nous souhaitons une excellente représentation aux spectateurs de Saintimania 2019

www.hjbe.ch

ES - SÉCURITÉ - INTERVENTION 24/24H - EVENT SECURITY - RONDES DE SURVEILLANCE - PROTE

**AMAROK**

www.amaroksecurite.ch

Patrick Geiser info@amaroksecurite.ch  
Route de Bellelay 7 +41 (0) 32 483 12 63  
CH-2712 Le Fuet +41 (0) 79 818 48 64

**KÄMPF**  
Fournitures Laitières Sàrl

VOTRE PARTENAIRE RÉGIONAL POUR L'EMBALLAGE ALIMENTAIRE ET LA VAISSELLE JETABLE

2345 Les Breuleux +41 79 642 47 56 | info@kaempfl.swiss www.kaempfl.swiss

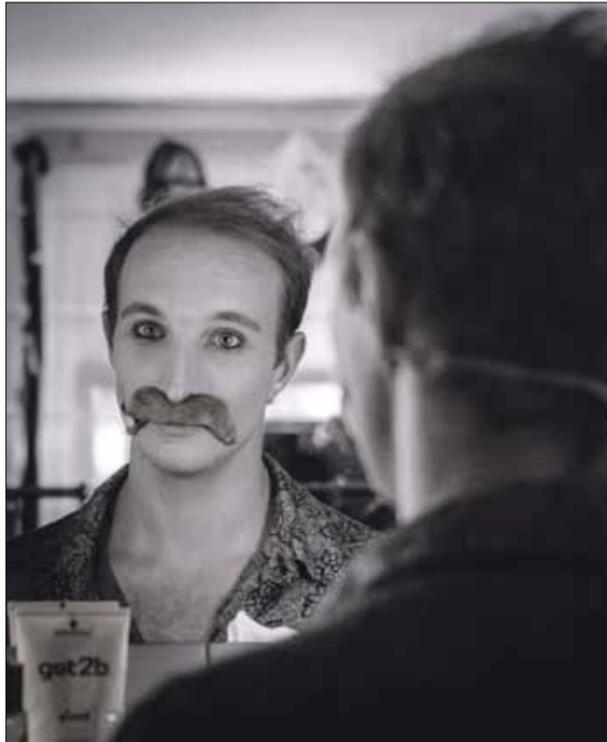
# ... du ballon rond aux paillettes

## Un stade digne de ce nom ?

Pour le FC Saint-Imier, Pierrot Vocat souhaite le meilleur, le passage d'un palier supplémentaire, voire même deux, «et surtout un stade enfin digne de ce nom !» Les plus beaux souvenirs ? Les promotions, évidemment, et en particulier la première ascension en deuxième ligue interrégionale, en 2222. Sans occulter le fait que l'année suivant immédiatement un tel événement est souvent la pire... «On recrute, on veut assurer le maintien, et on oublie les valeurs du club...»

Quant à la revue, le responsable du sponsoring (notamment) espère qu'elle ne disparaîtra pas définitivement, que l'envie de rire continuera à être satisfaite à Saint-Imier, sous une forme ou une autre.

Au club comme dans la troupe, les moments les plus forts demeurent pour lui ceux qui voient éclore des jeunes talentueux, généreux. «Quelle plus belle récompense qu'une relève motivée ? L'engagement prend alors tout son sens.» | de



## Des footeux, oui, mais pas seulement

Patrick Vils : «Avec ces 25 ans de revue, avec aussi les spectacles qui l'ont précédée, le club a prouvé ce qu'une bande de footeux peut faire pour son coin de pays. Le FCSI apporte bien plus que du sport à cette ville, à cette région.» Ce pilier du comité des Manif's en est bien certain, le club imérien peut continuer à vivre pleinement, à grandir, à devenir meilleur, quand bien même la régionalisation deviendra plus importante encore. En citant, pour plus lumineux souvenir footballistique, les finales de promotion en première ligue, en tant que spectateur junior en 1979 et 1981, ou encore celle de 1984 en tant que joueur. Quant à la revue, Patrick Vils conserve des souvenirs vibrants, en particulier, de l'édition 2001, centrée sur le petit écran. Regrettant un brin qu'elle ait perdu à son sens l'équilibre des débuts, entre paillettes et humour, il espère que 2020 puisse voir la renaissance d'une organisation plus modeste, revenant aux fondamentaux et accordant une part importante aux fous rires. | de



de comédie. «Mais quelle comédie musicale ! Atteindre une telle précision chorale, musicale, chorégraphique, c'est tout simplement incroyable !»

## L'année idéale

Il reste que si elle a atteint les limites supportables en termes d'engagement, cette entreprise couvre depuis toujours environ un cinquième du budget total du FCSI.

De l'argent qu'il faudra bien réunir d'une autre manière.

Car le club n'est pas près de voir diminuer ses frais de fonctionnement, lui qui se porte fort bien sportivement parlant. Certes, les grands clubs font leur marché en terre imérienne comme ailleurs, attirant tous les juniors talentueux ; mais certains reviennent ensuite au bercail, de l'expérience à l'appui.

La grande question est davantage administrative que sportive : en 2020, après onze années, Gregor Doutaz laissera la présidence. Et la génération des Pierrot Vocat et autre Patrick Vils entend bien se retirer aussi. «Il nous reste une année pleine pour motiver les jeunes, pour les inciter à s'engager, comme nous, en tant que bande de bons copains, à prendre ensemble les rênes du club.

Et c'est bien l'année idéale pour se lancer dans une telle entreprise de succession, puisque celle du centième anniversaire, émaillée de manifestations qui resserrent les liens.»

## Faites confiance aux jeunes !

Ainsi le club et «sa» troupe théâtrale, qui fêtent respectivement cette année un siècle et un quart de siècle

d'existence haute en couleur, ont-ils simultanément à négocier un virage très serré. Leurs destins étroitement liés, ils se construiront sans doute un avenir commun.

Plusieurs pages vont donc se tourner en 2019/2020, qui n'ont cependant aucune raison d'inciter qui que ce soit au pessimisme. Sur les pelouses comme sur les planches, il faut savoir faire confiance à la jeunesse. | de



# Ni enterrement, ni bilan !

Anita Roulin entend bien que Saintimania boucle la boucle sans pleurnicherie. C'est qu'elle n'est pas du genre à plonger son regard dans le rétroviseur, Toutou à qui la revue doit tant ! Modeste, efficace, les pieds solidement sur terre, elle garde la tête froide, tout en offrant une dernière fois son extraordinaire enthousiasme à une troupe qu'elle soutient de mille manières, après en avoir brûlé les planches vingt fois. Aujourd'hui « seulement » membre du comité, elle le promet : cette 25<sup>e</sup> édition sera éblouissante, ni enterrement ni jubilé, ni bilan ni adieu, mais feu d'artifice et point d'orgue.

«La nostalgie, ce n'est pas mon truc» : aujourd'hui et demain, voilà le temps où Anita Roulin vit pleinement, avec une folle énergie, un incroyable soin du geste et du verbe, un profond sens de l'amitié. En bref, les meilleures qualités que pouvait espérer Paulet Aellen, lorsqu'il la recrutait pour sa revue, en 1997. Et 22 ans plus tard, même si elle a raccroché micro et costumes à fin janvier 2017, Saintimania profite encore grandement de cette personnalité hors norme.

## A pic...

«Mettre le point final après la 25<sup>e</sup> édition, cela tombe à pic, comme un accomplissement. La suite ? Il sera bien temps d'y penser à la fin du mois. Rien n'est encore défini, mais si un noyau de jeunes choisit de lancer un nouveau projet, qu'ils prennent leurs responsabilités et notre soutien leur sera acquis».

Quant à cette 25<sup>e</sup> édition, Anita Roulin le souligne, la troupe n'a pas opté du tout pour une rétrospective. Le spectacle créé pour cette année est complètement nouveau, exempt de nostalgie. «La troupe travaille comme jamais, qui veut absolument réussir cette dernière intervention, en satisfaisant pleinement son public et en présentant de l'inédit.»

## En famille

En attendant, quelques éclairages personnels sur les 22 dernières années...

Très naturellement, Saintimania est vite devenu une affaire de famille chez les Roulin. Anita entrée dans la troupe avec deux enfants, le troisième in utero, Serge évidemment impliqué en tant que membre très engagé du FCSI, les bambins se sont vite retrouvés à la salle de spectacles entre les Fêtes. «Avec leurs cousins Roulin, ainsi que les petits Dupraz, Berberat et Schneider, nos enfants s'amusaient à essayer les perruques, à danser leur propre chorégraphie...»

La suite ? On ne peut plus logique : Hélène, l'aînée, a donné de précieux coups de mains en coulisses, Lisa est devenue un des piliers centraux de la troupe, Louis en a foulé les planches lui aussi.



## Une chance énoooooorme

«C'est une chance énorme d'avoir pu prendre part à cette aventure», s'exclame Anita Roulin. Une chance qu'il a fallu parfois forcer, certes, mais qui a été offerte sur place. «Tout en demeurant chez nous, nous avons pu vivre une expérience scénique extraordinaire, grâce au FC et à son Comité des Manif's. Sans Saintimania, je n'aurais jamais connu cette ouverture aux arts de la scène.»

Se gardant bien d'attraper la grosse tête, Toutou insiste sur le caractère très régional de Saintimania. «Je n'ai jamais prétendu présenter une revue semi-professionnelle, malgré même certains retours qui auraient pu nous rendre vaniteux. Il faut

savoir raison garder, et apprécier tout simplement le plaisir du public, comme un véritable cadeau.»

## L'extrême jouissance

Du plaisir, justement, Anita Roulin en a vécu son compte, en vingt éditions sur scène et deux autres au comité. Admirée dès sa première participation pour son exceptionnel niveau chorégraphique, celle qui est passionnée de danse, la pratiquant depuis toujours ou presque, tient pourtant à souligner sa préférence : «La jouissance extrême, ce fut de faire rire le public!»

Quant aux chants, elle souligne avoir hautement apprécié les parties en chœur, mais pareillement honni tous les soli... | de

## Tout surmonté

L'aventure Saintimania ? Du bonheur, et uniquement du bonheur, dans la mémoire de Toutou. «Nous avons connu des moments d'angoisse folle, face à des blessures ou autres aléas, Alain Jacot et son genou cassé pendant les fêtes, Dario victime d'une coupure en pleine représentation, Kika perdant sa jupe au milieu d'un rock endiablé, Lala se trompant dans un chant et provoquant un fou rire général, un tableau final en chantier quinze jours avant la première, des sketches à modifier au dernier moment... Mais tous les obstacles, nous les avons surmontés ensemble, les flops et les erreurs, nous les avons rattrapés, nos accidents devenant dès lors nos plus beaux souvenirs.»

Et si les prises de tête (et de bec) n'ont évidemment pas manqué en 25 ans, la complicité a pourtant toujours régné en maîtresse unique. «La troupe est animée par un but commun, à savoir présenter le meilleur spectacle possible. Voilà qui soude une équipe!» | de



## LES LAURIERS



Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36, 2610 Saint-Imier  
Tél. 032 942 40 40 – Fax 032 942 40 49  
info@leslauriers.ch – www.leslauriers.ch

## CREATEDESK

## SALON ELLE & LUI

Sabine Vuilleumier  
Coiffure Messieurs  
032 941 19 43

Adrien Gajo  
Coiffure Dames  
032 941 32 40

Rue Francillon 12 - 2610 St-Imier

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



## Election municipale du 10 février

Le Secrétariat communal de Sonvilier informe ses citoyens que Christian Hug et Stéphane Rubner ont déposé leurs candidatures pour l'élection d'un

conseiller municipal en remplacement de Rosemarie Jeanne-ret, élue à la Mairie.

Le Conseil municipal encourage vivement les citoyens à se

rendre aux urnes le 10 février 2019.

Le matériel de vote sera distribué à la population prochainement.

PAROISSE RÉFORMÉE DE SONVILIER

## Pour une vache portante

Pour son souper d'entraide, la paroisse de Sonvilier a choisi de soutenir un projet de l'Entraide protestante suisse (EPER). Cette année, notre choix s'est dirigé vers une vache portante en faveur des femmes veuves ou divorcées en Inde.



### Une vache qui offre la vie

Les femmes veuves ou divorcées qui ne sont pas issues d'une caste n'ont quasiment aucune chance de sortir de la pauvreté. Posséder une vache leur permet d'être considérées et de bénéficier d'un moyen de subsistance: l'animal produit du lait pour la consommation et aide à labourer les champs. Utilisée comme engrais, la bouse permet d'améliorer les récoltes. Les femmes reçoivent des vaches portantes. Après la mise bas, elles gardent le veau. Puis, lorsque la vache est à nouveau portante, elles l'offrent à une autre bénéficiaire.

Le Conseil de paroisse et la pasteur ont besoin de votre bon cœur pour contribuer à acheter une, deux ou trois vaches portantes (320 francs la vache).

**Vendredi 11 janvier, 19h, Maison de paroisse Pain sans gluten et pommes de terre seront proposés aux personnes allergiques**

COMMUNIQUÉ DU PARTI SOCIALISTE DU HAUT VALLON

## Projet de la Maison de la musique

Pour que la population puisse se prononcer, il faut signer le référendum

La vitesse à laquelle le parti socialiste a récolté les signatures pour son initiative démontre que le projet de la Maison de la musique est loin de faire l'unanimité et suscite bien des questions au sein de notre population. Le PS précise la raison du dépôt de cette initiative: le 6 septembre, le rapport présenté au Conseil de ville étant flou et comportant des lacunes, de nombreuses questions avaient été posées et sont restées sans réponse. Il n'y a pas eu de débat.

L'initiative déposée demandait l'abrogation de la décision

du Conseil de ville de septembre d'accepter le rapport de la commission temporaire tel quel.

Lors de la dernière séance du conseil de ville du 13 décembre, les fractions radicale et ARC ont refusé que ce projet soit soumis à votation populaire. Elles ont accepté le crédit de 885 000 fr., ceci avant que l'initiative déposée par le PS ne soit traitée.

Le PS souhaite maintenant que la population puisse se prononcer sur ce projet qui entraîne des coûts d'investissement et de fonctionnement importants sans démontrer son utilité pour

la majorité de la population imérienne. Il a donc lancé un référendum: la signature de 4% des votants de Saint-Imier est la condition à remplir pour qu'il aboutisse.

Le PS tiendra un stand de récolte de signatures le samedi 12 janvier devant la Maison du Peuple dès 9h jusqu'à 11h30.

D'autre part des feuilles sont imprimables sur son site: <https://ps-saintimier.ch> et peuvent être envoyées jusqu'au jeudi 17 janvier à l'adresse du comité référendaire: PS Haut-Vallon, rue du Pont 28, 2610 Saint-Imier.

HÔPITAL DU JURA BERNOIS SAINT-IMIER

## Le graffiti et la photo à l'honneur

Deux nouvelles expositions de tableaux sont à voir à Saint-Imier, à l'Hôpital du Jura bernois. La première se découvre sur les murs du restaurant de l'établissement et est proposée par un artiste de La Chaux-de-Fonds, Gaétan Gris. Spécialiste du tag, Gaétan Gris (aussi appelé Soy) a d'abord suivi des cours à l'Académie de Meuron à Neuchâtel avant de se lancer seul dans son art du graffiti.

La deuxième exposition regroupe des photographies proposées par Anne-Catherine Sprunger, de Lamboing. Elle peut être admirée du côté de Fontenayes ouest. En parallèle à sa carrière de modèle et son rôle de maman, Anne-Catherine Sprunger a tout naturellement un jour souhaité passer de l'autre côté de l'objectif. Ces deux galeries d'art sont à la disposition du public jusqu'à la fin du mois de février.



**Exposition Soy Restaurant**  
Lundi-vendredi, 8h-17h30  
Samedi-dimanche, 9h-17h30  
**Exposition Anne Photography Fontenayes ouest**  
Lundi-dimanche, 10h-17h



Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



## Recensement des habitants 2018

Au 31 décembre 2018, la commune de La Ferrière comptait une population de 534 personnes dont 266 hommes et 268 femmes. Compte tenu du mouvement migratoire, des naissances et des décès, le nombre d'habitants a diminué de 9 personnes par rapport au 31 décembre 2017.

Il y a eu 6 naissances et 5 décès.

### Pyramide des âges

0-10 ans: 49 personnes  
11-20 ans: 68 personnes  
21-30 ans: 74 personnes  
31-40 ans: 57 personnes  
41-50 ans: 71 personnes  
51-60 ans: 111 personnes  
61-70 ans: 44 personnes  
71-80 ans: 38 personnes  
81-90 ans: 19 personnes  
91-100 ans: 3 personnes

### Confessions

Protestants: 224; catholiques: 98; hors religion reconnue: 212.

| le secrétariat communal



### Nationalité

495 personnes sont de nationalité suisse et 39 personnes sont de nationalité étrangère.

### Etat civil

Célibataires: 215; marié(e)s: 257; divorcé(e)s: 40; veufs/veuves: 22.

## Riche mois de décembre



Le 12 décembre dernier, la paroisse de la Ferrière a offert son traditionnel repas de Noël aux aînés et personnes seules. Dès 11h30, un délicieux menu a été servi à la halle polyvalente. Après avoir dégusté d'excellents mille-feuilles, les participants ont eu la joie d'écouter l'animation préparée par les élèves de la petite classe. Divers chants et discours se sont succédés durant l'après-midi entrecoupé par les intermèdes musicaux du duo Jean Scheidegger et Christian Dufour.

Merci aux enfants et aux maîtresses pour leur joyeuse prestation et que tous les acteurs et actrices de cette belle journée en soient ici remerciés.

### Célébration au temple:

C'est toujours une célébration de Noël très variée qui a

lieu le 25 décembre au temple de la Ferrière. Comme de coutume, la fanfare du village et le Jodlerclub ont interprété de magnifiques mélodies très appréciées! Un groupe d'enfants réunis spécialement par Aurore Oppliger pour l'événement a agrémenté le culte par divers chants, sketches et poésie. Aurore Oppliger a également interprété deux morceaux d'accordéon avec sa fille Lorraine. Toutes ces prestations se sont déroulées au pied du sapin d'environ six mètres de hauteur offert pour la deuxième année consécutive par la Famille Walter Widmer et magnifiquement dressé et décoré par une fidèle équipe. Le message du pasteur Serge Médebielle parlait de lumière de Noël et c'est évidemment à la lueur des bougies du sapin que sa méditation a été écou-

tée. A la sortie, ce moment s'est prolongé autour de biscuits et de vin chaud et thé de Noël pendant que les enfants découvraient le contenu de leur cornet de Noël.

La paroisse de la Ferrière remercie les sociétés musicales du village, le groupe d'enfants et leurs quatre monitrices, la famille Walter Widmer pour le sapin ainsi que l'équipe qui l'a dressé et décoré. Merci également aux donateurs pour les cornets de Noël, notamment à la boulangerie Hager. Des remerciements encore à Aurore et David Oppliger pour la préparation et la distribution du vin chaud et thé de Noël ainsi qu'à celles et ceux qui ont confectionné quelques douceurs et feuilletés pour l'accompagner. Ce fut un merveilleux Noël dans notre temple. | paroisse de la Ferrière

LES LAURIERS SAINT-IMIER

## Une fin d'année bien remplie

C'est le deuxième dimanche de l'Avent et avec la participation d'un peu plus d'une centaine de personnes que s'est déroulée la Fête de Noël avec les familles aux Lauriers. Chacun a apprécié le délicieux menu décliné en cinq plats concocté par l'équipe de cuisine. Véronique Tschanz Anderegg, aumônière, a partagé son message avec l'assistance sous forme d'un conte vivant, imagé et porteur d'espoir. Japy Mélodies, pour la 21<sup>e</sup> année consécutive, a assuré l'ambiance musicale. Ses prestations tant au clavier qu'à la trompette ou à la flûte de Pan sans oublier l'intrigante mélodie sortie de l'arrosier réjouissent toujours autant jeunes et moins jeunes.

Le 12 décembre, les locataires des appartements avec prestations ont partagé un repas en compagnie de l'équipe de direction à la cafétéria.

Le 14 décembre, les résidents

ont reçu la visite de M. Spring, président du Cercle de l'Union et de M<sup>mes</sup> Indermaur et Von Deschwanden, représentantes des Dames de la Couture du Cercle de l'Union de Saint-Imier, dont les chaussettes, chaussons et couvertures font toujours plaisir à chacun.

Le 19 décembre, ce sont des élèves de l'école primaire accompagnés de leur enseignante M<sup>me</sup> Wunderlich qui sont venus chanter.

Des représentantes des paroisses catholique, protestante et allemande se sont déplacées dans le courant du mois pour apporter un présent à chaque pensionnaire.

La distribution des cadeaux personnalisés s'est déroulée le 20 décembre en présence de Véronique Tschanz Anderegg et de M<sup>me</sup> et M. Allemann pour la partie musicale.

Dimanche 23 décembre, une dizaine de résidents se sont rendus à la répétition générale

du spectacle anniversaire de la compagnie Niki's Dance Show à Fontainemelon.

La matinée de Noël a débuté par une aubade du Corps de Musique de Saint-Imier. Le loto de la Saint-Sylvestre, au cours duquel Quine ou pas Quine chacun repart avec un lot, est venu clore l'année 2018.

La souriante Nicole Thomet a ouvert le bal du Nouvel An avec son accordéon. Que ce soit en battant la mesure du pied, des mains, en chantant ou en dansant, chacun a accompagné à sa façon et avec le sourire les mélodies entraînantes jouées par cette talentueuse musicienne.

Dimanche 20 janvier, un groupe répondra à l'invitation du comité des manifs du FC Saint-Imier en participant à la revue de Saintimania.

Que tous ceux qui apportent ses moments de bonheur à nos résidents soient chaleureusement remerciés.

# Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 13 décembre 2018, tenue dès 17 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Claude-Alain Tanner, président | Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Claude-Alain Tanner, président : « Mesdames, Messieurs. Il est 17 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir la sixième et dernière séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à M<sup>me</sup> la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier et aux représentants de la presse. Finalement, je vous prie d'excuser ce soir M. Francis Daetwyler, conseiller municipal, qui est absent pour des raisons de maladie. Je lui souhaite un bon et prompt rétablissement. »

Claude-Alain Tanner, président : « Je constate l'absence d'un scrutateur et demande au parti socialiste de nommer un remplaçant. »

Elisabeth Beck, PS : « Nous proposons Olivier Zimmermann, PS. »

Claude-Alain Tanner, président : « Olivier Zimmermann, PS, est déjà 2<sup>e</sup> vice-président. »

Elisabeth Beck, PS : « Alors, nous proposons Bettina Zürcher, PS. »

... Bettina Zürcher, PS, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

Claude-Alain Tanner, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Michel Ruchonnet, PS : « Oui, nous demandons une modification de l'ordre du jour. Conformément à l'article 45 du règlement de l'organisation de notre commune qui stipule que le Conseil de ville peut soumettre des objets de sa compétence à la décision du Corps électoral, la fraction socialiste vous propose une modification de l'ordre du jour dont

l'intitulé est : Projet de Maison de la musique : avis du Corps électoral. En effet, beaucoup d'entre vous sont d'avis qu'il faut donner un signal fort à ce projet et peut-on imaginer de meilleur signal que l'avis du Corps électoral ? Nous sommes devant un investissement très conséquent et la fraction socialiste trouve normal que les citoyennes et citoyens de Saint-Imier puissent dire s'ils veulent ou non de ce projet ainsi que du plan financier. »

Claude-Alain Tanner, président : « Bien, quelqu'un souhaite-il encore s'exprimer ? »

Claude-Alain Tanner, président : « Nous allons donc passer au vote de la proposition du parti socialiste qui demande une modification du point 8 de l'ordre du jour, les conseillères et conseillers de ville qui sont... »

... Claude-Alain Tanner, président, est interrompu par Patrick Domon, ARC, ...

Claude-Alain Tanner, président : « Oui, pardon, Patrick Domon, ARC ? »

Patrick Domon, ARC : « Nous demandons une suspension de séance. »

Claude-Alain Tanner, président : « Bien, nous allons reprendre la séance à 17 h 38. »

... Il est 17 h 33, suspension de séance...

... Il est 17 h 38 reprise de la séance...

Claude-Alain Tanner, président : « Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer par rapport à la modification demandée par le parti socialiste ? »

Patrick Tanner, maire : « J'avais prévu de transmettre cette information dans mes communications, mais je

pense qu'il est important que je vous la donne à ce stade de la discussion, afin que vous puissiez prendre une décision en toute connaissance de cause. Donc, ma communication porte sur le point 8 de l'ordre du jour, le point qui fait l'objet d'une demande de modification, concernant le Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885 000 francs pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège. En effet, en date du 6 décembre dernier, le comité d'initiative « Maison de la musique – Abrogation de la décision du Conseil de ville du 6 septembre 2018 » a déposé son initiative à la chancellerie municipale, munie de 230 signatures selon les initiants. Conformément aux art. 30 et ss. du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil municipal contrôlera la validité de l'initiative et le nombre des signatures et si cette dernière est recevable, il la soumettra au Conseil de ville, accompagnée de son rapport dans un délai de 6 mois suivant son dépôt. Sans préjuger de sa validité et comme le point figure à l'ordre du jour de la séance de ce soir pour décision, le Conseil municipal estime qu'il appartient au Conseil de ville de décider s'il souhaite ou non l'entrée en matière sur cet objet ou soumettre l'objet de votre compétence au Corps électoral. Pour ce faire, le Conseil municipal estime qu'il serait probablement opportun d'entendre les arguments des représentants du comité d'initiative présents dans la salle quant à la finalité de leur initiative et de leurs souhaits. »

Michel Ruchonnet, PS : « Cette modification de l'ordre du jour ne remplace par le point 8, c'est un point qui se rajoute. C'est une ligne de plus, ça joue ? »

Claude-Alain Tanner, président : « D'accord. »

Patrick Domon, ARC : « Le projet de la Maison de la musique nous a d'emblée séduits. Porté par des gens passionnés, connaisseurs, compétents et rigoureux, analysé par une commission temporaire représentée par tous nos partis, porté à la votation de notre législatif après débats et justifications claires et précises, ce projet a l'âme des grands projets qui feront rayonner notre Ville et notre région, et renaître de ses cendres un monument en ruines. Certes, l'investissement est conséquent. Mais, oserons-nous dire, à la hauteur de ses ambitions. Oui, le denier public mérite toute notre attention, mais les mesures sont prises en ce sens. La manière un peu cavalière d'interférer sur le cours normal du traitement de cet objet ne nous convient pas. Nous souhaitons ce soir maintenir l'objet à l'ordre du jour tel qu'il nous a été proposé par un protocole politique maintes fois expérimenté et validé, et ainsi s'exprimer concrètement sur l'investissement proposé, donnant ainsi un signal fort et clair à toutes les personnes engagées dans ce beau projet, que nous profitons de remercier une fois encore pour leur ténacité, leur courage, et leur patience. Donc, nous ne souhaitons pas modifier l'ordre du jour. »

Talika Gerber, PLR : « La fraction PLR souhaite maintenir l'ordre du jour tel qu'il nous est proposé ce soir. »

Claude-Alain Tanner, président : « Nous allons passer au vote la proposition du parti socialiste qui demande une modification du point 8 de l'ordre du jour. Les conseillères et conseillers de ville qui sont d'accord de modifier l'in-

titulé du point 8, en ajoutant : Projet de Maison de la musique : avis au Corps électoral, sont priés de le manifester en se levant. »

Le vote fait constater 4 voix en faveur de la modification. (22) voix contre la modification. Il n'y a pas d'abstention.

Claude-Alain Tanner, président : « Nous n'avons pas encore procédé à l'appel, donc, il est difficile de

savoir précisément combien nous sommes ce soir. Au vu du vote, est-ce que l'on peut considérer que la modification est donc refusée ? »

Michel Ruchonnet, PS : « Oui, nous avons compris. »

Claude-Alain Tanner, président : « Est-ce que des modifications sont encore demandées ? »

Claude-Alain Tanner, président : « Cela ne semble pas être le cas. »

## L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de 1 400 000 francs prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff SANTÉ-SOCIAL – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
6. Crédit d'engagement de 1 800 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
7. Crédit d'engagement de 250 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles – décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885 000 francs (790 000 francs en cash et 95 000 francs d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège – décider du mode de financement : décision
9. Rapport final des motions groupées « Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier », déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et « Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE », déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical : approbation
10. Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier : approbation
11. Motions et interpellations
12. Petites questions
13. Divers et imprévus

## 1. Appel

Sont présents : Patrick Domon (ARC), Michel Meyer (ARC), Claude-Alain Tanner (ARC), Josika Iles (ARC), Mélanie Kernen (ARC), Cyril Erard (ARC), Aurélie Juillerat (ARC), Fabien Golay (ARC), Morgane Bussian (ARC), Alexandre Berberat (ARC), Swann Thommen (ARC), Denis Gerber (PLR), Thierry Spring (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Talika Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Corentin Jeanneret (PLR), Joëlle Häller (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Michel Ruchonnet (PS), Elisabeth Beck (PS), Olivier Zimmermann (PS) et Bettina Zürcher (PS).

Sont excusés : Danika Perret (ARC), Cédric Spielhofer (PLR), Michel Bastardoz (PLR), Nathalie Fiechter (PS) et Gerolamo Pepe (PS).

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Jean Luc Berberat (vice-maire), Florine Pessotto-Bueche, Michel Jeanne- ret, Christian Schluep, Marcel Gilomen et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : Francis Daetwyler. Presse : Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Marta Duarte (RJB) et Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : –

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

## 3. Communications du président et du maire

Claude-Alain Tanner, président : « J'ai plusieurs communications à vous apporter ce soir. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai eu le plaisir de représenter notre conseil, le samedi 27 octobre dernier, à l'occasion de l'ouverture officielle de la Clientis Arena. Cette nouvelle et magnifique infrastructure sportive semble faire l'unanimité auprès des amateurs de glace et des supporters des clubs du Vallon. Le lendemain, dimanche 28 octobre, notre 1<sup>er</sup> vice-président, Gaëtan Aellen, PLR, a représenté notre conseil lors de la 30<sup>e</sup> édition de la Bourse Timbro-Cartes. Il s'est réjoui du succès populaire de cette manifestation. Le samedi 3 novembre, accompagné de Thierry Spring, PLR, scrutateur, je me suis rendu à la rencontre des conseils de ville et des conseils généraux du Jura et Jura bernois. Cette année, il appartenait à la commune des

Bois d'organiser cette traditionnelle journée lors de laquelle nous avons pu échanger sur nos différents conseils et la vie politique des communes. Cette journée récréative nous a également permis de découvrir les atouts touristiques de la région des Franches-Montagnes. Je profite de l'occasion pour féliciter les membres du bureau du Conseil général des Bois pour la parfaite organisation de cette journée conviviale de rencontres et de partage. Le vendredi 9 novembre, sur invitation du Centre de culture et de loisirs, j'ai représenté notre conseil au vernissage de l'exposition de Jean-Daniel Rohrer, artiste-peintre né à Tramelan, aujourd'hui domicilié au Canada où il est nommé membre de l'Académie royale des Arts de ce pays. Ce vernissage s'est déroulé en présence de l'ambassadrice du Canada en Suisse, Susan Bincoletto, et a réjoui une joyeuse assistance autour des étonnantes œuvres de cet artiste canado-suisse. Je prie, pour les amateurs de peinture, que l'exposition de Jean-Daniel Rohrer se tienne jusqu'au 20 décembre prochain dans les locaux du Relais culturel d'Erguël. Le vendredi 16 novembre dernier, sur invitation du ceff, j'ai représenté notre conseil lors des traditionnelles portes ouvertes de ce centre de formation. Nous sommes effectivement bien chanceux de pouvoir disposer, à Saint-Imier, d'un tel institut offrant de nombreuses formations professionnelles aux jeunes de notre commune mais aussi de la région. Et finalement, le 16 novembre, j'ai participé avec une délégation du bureau à la soirée des promotions civiques organisée cette année, et à la perfection, par la commune de Cormoret.

Cette soirée, réunissant les jeunes citoyens de Courtelary à La Ferrière, fut conviviale et sympathique. Au terme de la partie officielle, un repas fort apprécié a réuni les jeunes citoyens et les représentants des autorités politiques. Une Silent Party a clos la soirée dans une ambiance festive.

Au sujet des correspondances, nous avons reçu une carte de vœux des Ecoles infantine et primaire de Saint-Imier, dont je vous donne lecture :

« A l'Aube de Noël,  
Nous vous souhaitons  
un merveilleux temps  
de fête illuminé d'amour,  
de moments de rire  
et de partage.  
Que l'année 2019  
soit pétillante de joie  
et de gaieté ;  
Qu'elle vous apporte  
le bonheur et la réussite  
dans vos projets  
et l'accomplissement  
de vos vœux. »

Signée par :  
Mathias Krähnenbühl (Directeur),  
Valérie Ritz (Directrice OMPP),  
et Thibaut Hostettler  
(Vice-directeur)

Je présente encore le dessin de la carte qui a été réalisée grâce aux travaux des élèves de la classe 4 A de M<sup>mes</sup> Schneider et Schwendimann.

... Claude-Alain Tanner, président, montre le dessin de la carte de vœux...

Patrick Tanner, maire : « J'ai deux communications à vous transmettre. Tout d'abord, une nouvelle d'importance pour le développement touristique et économique de Saint-Imier.

L'hôtel tant attendu à Saint-Imier est concrétisé. Un projet innovateur a été présenté à la presse ce jeudi. Porté par des investisseurs reconnus de la branche hôtelière, il pourrait accueillir ses premiers clients à fin 2019. Luc Chételat, administrateur du site de Delémont de la Haute école de gestion Arc, et Paul Dubrule, cofondateur du groupe hôtelier Accor, n'en sont pas à leur coup d'essai. Conscients du potentiel imérien, ils se sont approchés de la commune de Saint-Imier en 2016. Aujourd'hui, leur projet est prêt à être lancé. L'hôtel prendra place sur le Plateau de la Gare, entre l'actuel quai des marchandises et la Place des Abattoirs. D'une longueur de 85 mètres, le bâtiment comptera trois niveaux, rez-de-chaussée compris. Son coût total se situera entre 5,5 et 6 millions de francs. L'hôtel comptera 32 chambres 2 étoiles de 15 à 16 m<sup>2</sup>, 12 chambres 4 étoiles de 22 à 23 m<sup>2</sup> et deux dortoirs. Il n'abritera pas de restaurant, sinon une salle pour les petits déjeuners. Son exploitation ne se fera pas sous franchise Accor, mais sous une marque hôtelière créée spécialement pour le projet. Son concept se veut innovateur. C'est donc une magnifique nouvelle pour le développement de notre commune et j'espère que ce projet pourra voir le jour très prochainement.

Ma seconde communication portera sur le suivi du dossier du quai N° 1 de la Gare de Saint-Imier et sa marquise protégée. En effet, comme je vous l'avais annoncé, une délégation de notre Municipalité a rencontré Carmen Grosse et Daniella Di Strasi Cirillon du département Infrastructure Projets – Engineering des CFF en date du 2 novembre dernier. A cette

occasion, nous avons eu l'occasion de découvrir les différentes variantes envisagées par les CFF pour la rénovation de la marquise historique du quai 1. Les discussions ont été constructives et l'exécution est prévue pour 2020 pour autant que des solutions soient trouvées avec les Monuments historiques du canton de Berne. La question de l'étayage provisoire a naturellement été abordée et une solution de compromis a été trouvée avec les CFF. Ainsi, l'étayage provisoire actuel, visuellement relativement lourd, sera démonté après l'hiver 2018/2019, soit autour de la mi-mars 2019, pour l'ensemble de la période estivale. Et puis, pour la période hivernale 2019/2020, les CFF remettront en place les étayages provisoires, mais dans une version esthétiquement un peu plus légère. Nous espérons ensuite que les travaux définitifs pourront intervenir durant la période estivale 2020. »

## 4. Don du Conseil de ville

Claude-Alain Tanner, président : « Nous allons traiter ce point de la manière suivante : dans un premier temps, je vous présenterai l'association que le bureau vous propose comme bénéficiaire du don de 2000 francs puis nous passerons au vote. Les membres du bureau, à l'unanimité, vous proposent de soutenir le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC), anciennement Home d'enfants de Courtelary, en lui versant un don de 2000 francs. Le CEPC reste l'unique Foyer d'internat scolaire de la partie francophone du canton de Berne. Il est ouvert 365 jours par an et accueille des jeunes en difficulté provenant de la région.



Des enfants de Saint-Imier le fréquentent également. Le CEPC est une institution privée, reconnue d'utilité publique, membre de l'Association des Œuvres d'Utilité Publique du district de Courtelary (AOUP). Ce don de 2000 francs servira notamment à offrir une course d'école aux jeunes en question ou encore des cadeaux de Noël pour les enfants qui n'ont pas la chance de réveillonner en famille.»

Claude-Alain Tanner, président: «Quelqu'un souhaite-t-il la parole?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au vote.»

Au vote, le don annuel de 2000 francs du Conseil de ville est attribué au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary, à l'unanimité.

### 5. Crédit d'engagement de 1 400 000 francs prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff Santé-Social – décider du mode de financement: préavis au Corps électoral

#### Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Dans le cadre de ses réflexions en faveur du développement durable de notre ville, la Municipalité de Saint-Imier étudie depuis quelques temps déjà un projet pilote de chauffage à distance (CAD). Celui-ci concerne le site imérien de l'Hôpital du Jura bernois (HJB), le Home la Roseraie et le bâtiment communal situé route de Sonvilier N° 3, qui héberge actuellement le ceff SANTE-SOCIAL. Ce réseau aura comme source de chaleur une énergie renouvelable locale, l'eau du puits des Sauges, qui alimentera en eau potable le Haut-Vallon de Saint-Imier et les Franches-Montagnes.

Cette opportunité est liée à la température de l'eau extraite, qui est d'environ 20°C tout au long de l'année. Grâce à un réseau de distribution basse température et à des pompes à chaleur décentralisées adaptées à chaque bâtiment, il sera possible de chauffer de manière performante et dans le respect de l'environnement de nombreux immeubles de la localité.

Dans un premier temps, les Services techniques proposent de réaliser un projet pilote dans les environs immédiats du nouveau réservoir des Philosophes.

La gestion du nouveau système de chauffage reposera sur les principes du contracting. Cela signifie que l'investissement nécessaire à la réalisation du projet sera pris en charge par la commune qui en assurera le fonctionnement via ses Services techniques. Le réseau de CAD comprendra l'ensemble des installations, de l'échangeur de chaleur du Réservoir des Philosophes jusqu'aux compteurs de chaleur des différents clients.

Le projet prévoit que les propriétaires des bâtiments raccordés au CAD paieront une participation de raccordement de 150 francs par KW thermique installé (ce qui représenterait au total une somme de 103 500 francs), ainsi que les frais du raccordement de l'installation, du compteur au réseau de distribution intérieur. La facturation des frais de chauffage se fera ensuite en fonction des kWh thermiques consommés, dont le prix intégré sera compris entre 13 et 15 ct/ kWh (tarif puissance installée et prix par kWh) suivant le coefficient de performance de l'installation. Un contrat sera signé avec chaque client et le

prix de l'énergie sera fixé par le Conseil municipal.

Selon les projections actuelles, ce système permettra de fournir près de 2 millions de kWh chaleur à l'HJB, à la Roseraie et au bâtiment communal route de Sonvilier N° 3, ce qui représente plus de 220 000 litres d'équivalent mazout et une économie de 580 tonnes de CO2 par an. Pour obtenir ce résultat, la température de l'eau du puits sera abaissée de 2 à 3 degrés. Notons encore que la consommation des pompes à chaleur (PAC) représentera plus de 500 000 kWh d'énergie électrique fournie par les Services techniques. Il est important de préciser que l'énergie utilisée sera composée d'électricité renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique suisse (produit TOPAZE).

Le projet va bénéficier fortement des synergies avec le projet de nouvelle adduction d'eau des Sauges. Outre le fait que l'extraction de chaleur pour le CAD va permettre de baisser la température de l'eau potable extraite du puits des Sauges sans frais de traitement pour le domaine de l'eau, l'utilisation des fouilles du réseau d'eau pour les conduites de chauffage permettra également de réaliser d'importantes économies.

Des discussions ont eu lieu avec l'office cantonal chargé des problèmes énergétiques. Selon ses calculs, une subvention de l'ordre de 170 000 francs devrait être allouée au projet. Ce soutien dépendant des quantités de chaleur vendues, il sera chiffré plus précisément lorsque les consommations effectives des clients seront connues.

Au niveau financier, l'investissement et les coûts de fonctionnement seront entièrement autofinancés (FS) par la vente de kWh chaleur aux clients raccordés.

Les frais financiers ont été calculés avec un loyer de l'argent à 4% par an sur une période de 30 ans pour le réseau de distribution et 15 ans pour les équipements et les machines. Ils représentent un montant annuel de 91 391 francs. Les frais d'exploitation (locaux, frais de personnel, électricité, révision annuelle) devraient quant à eux avoisiner les 35 000 francs par an. Finalement, le coût de l'énergie électrique devrait se chiffrer à quelque 122 462 francs. Le total des frais annuels serait par conséquent de 248 853 francs.

La fourchette de prix du kWh communiquée aux clients est comprise entre 13 et 15 ct/ kWh et dépendra des coûts réels du projet, une fois celui-ci réalisé, et du coefficient de performance (COP) du système de chauffage. Pour faire les simulations, nous avons considéré un COP légèrement supérieur à 3, ce qui paraît raisonnable dans de telles conditions.

Une marge bénéficiaire de 5% a été incluse dans le prix du kWh, ce qui représente un bénéfice annuel de l'ordre de 6300 francs lié à la vente de l'énergie.

Pour le Conseil municipal, il s'agit d'une magnifique opportunité d'exploiter un grand potentiel d'énergie renouvelable disponible. Sa concrétisation bénéficiera tant à notre planète qu'au projet d'adduction d'eau. Il s'agit d'une chance unique de réaliser une opération innovante au niveau national et d'exploiter ainsi une ressource qui permettra de réduire de manière considérable notre empreinte carbone.

Si ce projet pilote est concluant, une étude sera menée dans un second temps par les Services techniques, afin d'étendre cette source d'énergie renouvelable et de chauffer de nombreux immeubles dans le secteur centre de notre localité.

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanimes des commissions

de l'équipement et des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose de préavis favorablement au Corps électoral le projet de «CAD Santé», la libération d'un crédit d'engagement de 1 400 000 francs prévu au plan financier ainsi que son financement par l'emprunt.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors des votations fédérales du 10 février 2019. Si l'objet est approuvé, le règlement concernant le financement spécial relatif au chauffage à distance sera soumis à votre autorité dans une séance ultérieure.

#### Ouverture de la discussion:

Morgane Bussian, ARC: «Notre fraction a lu avec intérêt et enthousiasme le rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du chef du Service de l'équipement. Tout en étant bénéfique pour notre planète, il s'agit là aussi d'une merveilleuse opportunité pour Saint-Imier. Outre l'exploitation d'une ressource qui permettra de réduire considérablement notre empreinte carbone, notre Ville pourra exploiter un grand potentiel d'énergie renouvelable. Alternative régionale et communale préavis favorablement au Corps électoral la libération d'un crédit d'engagement de 1 400 000 francs pour le projet pilote «Chauffage A Distance Santé», prévu au plan financier, ainsi que son financement par l'emprunt.»

Bettina Zürcher, PS: «La fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal avec beaucoup d'intérêt. Très sensible à l'écologie, au respect de l'environnement, à la problématique du développement durable, notre groupe se réjouit de soutenir ce projet innovant qui permettra à la commune non seulement d'exploiter des énergies renouvelables et de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de réaliser d'intéressantes économies. Elle espère également que ce projet de chauffage à distance sera concluant et qu'il puisse s'étendre plus loin dans notre localité, voire qu'il inspire d'autres collectivités à suivre le même chemin. Il devient en effet urgent de faire preuve de créativité pour protéger les ressources énergétiques de la planète et ce projet de chauffage à distance utilisant l'eau du puits de Sauges s'inscrit totalement dans cette démarche. A l'unanimité la fraction socialiste préavis donc favorablement au Corps électoral le projet de «CAD Santé», la libéralisation d'un crédit d'engagement de 1 400 000 francs prévu au plan financier, ainsi que son financement par l'emprunt.»

Jean-Paul Gerber, PLR: «Le projet pilote du chauffage à distance géothermique dans le secteur de l'Hôpital, La Roseraie, et le ceff Santé-Social, a retenu toute notre attention. Cette opportunité de pouvoir produire du chauffage basse température est favorable à l'environnement, valeur défendue par notre Ville. Sur les projections actuelles, ce type de chauffage permettra de fournir environ 2 millions de kWh, soit 220 000 litres de mazout en moins et 580 tonnes de CO<sub>2</sub> également en moins par an. Dans ce projet nous allons également utiliser de l'électricité renouvelable Topaze. Le PLR à l'unanimité soutient ce crédit d'engagement de 1 400 000 francs, prévu au plan financier, ainsi que son financement par emprunt.»

Au vote, le crédit d'engagement de 1 400 000 francs prévu au plan financier, pour la réalisation du projet pilote de chauffage à distance géothermique dans le secteur HJB – Roseraie – ceff Santé-Social, financé par l'emprunt, est préavis favorablement, à l'unanimité.

### 6. Crédit d'engagement de 1 800 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques – décider du mode de financement: préavis au Corps électoral

#### Rapport du Conseil municipal:

Les différents services de la Municipalité ne disposent pas des infrastructures nécessaires et adéquates leur permettant un fonctionnement optimal et efficient. En effet, ils sont dispersés dans de nombreux endroits de la localité et les matériaux ainsi que l'outillage ne sont pas toujours entreposés dans de bonnes conditions.

À l'heure actuelle, les Travaux publics sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment des Noyes attenant à la déchetterie intercommunale. Une partie du matériel était jusqu'à peu entreposée sous les gradins de la Patinoire d'Erguël. D'autres équipements sont encore dispersés dans les anciens abattoirs municipaux ainsi qu'à l'ancien manège.

En ce qui concerne le Service de l'équipement, ce dernier occupe actuellement l'étage du dépôt des Noyes ainsi qu'un local à l'arrière du garage Merija pour les installations électriques provisoires. En outre, du matériel est également entreposé sur la parcelle de l'ancienne usine à gaz ainsi que dans les anciens abattoirs.

Comme vous le savez, les locaux situés sous les gradins de la patinoire ont dû être libérés, afin de permettre les travaux d'assainissement aujourd'hui achevés. Ces surfaces ne sont plus disponibles pour du stockage. Le bâtiment des abattoirs peut potentiellement changer de propriétaire rapidement suite à l'inscription d'un droit d'emption décidé par votre Conseil en date du 8 mars 2018. Enfin, l'ancien manège fait également l'objet d'un projet de réaffectation avec le dossier de la «Maison de la musique» qui vous est soumis pour décision au point 8 de l'ordre du jour. Des premières mesures urgentes ont d'ores et déjà été prises par le Conseil municipal en 2017 pour entreposer du matériel de manière provisoire chez des tiers.

Il y a donc urgence, afin de permettre aux différents services communaux de retrouver des locaux dignes et fonctionnels, et surtout de garantir leur bon fonctionnement.

#### Plusieurs possibilités évaluées

Pour des questions d'unité de lieu et de proximité avec la déchetterie, le Conseil municipal estime que la solution la plus rationnelle pour les Travaux publics consiste à occuper l'ensemble du bâtiment des Noyes. En outre, l'acquisition dans un second temps d'un silo à sel permettrait également de libérer de la place à l'intérieur des locaux et d'y regrouper à terme le centre de collecte des déchets carnés actuellement localisé dans une annexe du complexe des anciens abattoirs. L'ensemble des activités et des équipements de ce service serait ainsi centralisé de manière durable dans le bâtiment des Noyes.

La mise en œuvre de cette solution implique le jeu des chaises musicales. En effet, en libérant l'espace qu'il occupe dans le bâtiment des Noyes, le Service de l'équipement se retrouve sans locaux.

L'acquisition d'un nouveau bâtiment pour le Service de l'équipement représente ainsi la seule solution permettant de concentrer l'ensemble du matériel sur un seul et même site et d'offrir aux monteurs de bonnes conditions de travail, adaptées aux besoins actuels.

Compte tenu de cette situation et afin de permettre aux Services techniques d'accomplir

leurs tâches à moyen terme, plusieurs bâtiments pouvant servir d'entrepôt et d'ateliers ont été évalués. L'option prévoyant la construction d'un bâtiment neuf a rapidement été abandonnée en raison de l'absence de terrain à bâtir disponible.

Le futur entrepôt doit être suffisamment grand pour devenir le site unique de localisation des Services techniques, avec des accès adaptés aux véhicules lourds pour la livraison de matériel. Le bien-fonds doit présenter une surface suffisante pour permettre le parcage des véhicules, la mise en place de stockages extérieurs et d'éventuelles extensions futures.

Les bureaux des responsables des Services techniques resteront localisés dans le bâtiment central de l'administration communale à la rue Agassiz.

#### Plus de 1500 m<sup>2</sup> d'entrepôts couverts

Après plusieurs mois d'investigations et de discussions, le Service de l'équipement et le Conseil municipal sont arrivés à la conclusion qu'un seul endroit correspondant aux critères retenus est actuellement disponible. Il s'agit de la parcelle N° 32 où se trouvent les bureaux et les entrepôts de l'ancienne entreprise Zanella, au sud des voies CFF.

La surface de cette parcelle est de 3057 m<sup>2</sup> et de forme rectangulaire. Plusieurs entreprises et particuliers louent actuellement des surfaces de stockage dans ces bâtiments.

En cas d'achat par la commune, les locataires devront libérer les locaux et évacuer leur matériel. Les entrepôts et garages situés sur la parcelle disposent d'une structure bétonnée en bon état, mais ils nécessiteront des travaux de rénovation conséquents, afin de rendre les locaux totalement fonctionnels (toit, façades, portes de garage, installations intérieures, chauffage, accès à l'étage).

Deux entrepôts sont cependant en très mauvais état et ne pourront pas être maintenus ou rénovés pour des questions de coûts et d'image. Le projet prévoit leur démolition, afin de créer des places de parc et des surfaces de stockage extérieures.

Au total, une fois le projet réalisé, plus de 1500 m<sup>2</sup> d'entrepôts couverts seront à disposition ainsi que 800 à 1000 m<sup>2</sup> de stockage extérieur, ce qui correspond entièrement aux besoins actuels des Services techniques.

Afin d'estimer la valeur vénale du bien-fonds ainsi que les travaux à réaliser, le Service de l'équipement a mandaté un architecte de la place au printemps 2018. Les conclusions de l'étude présentent un coût total de 1 800 000 francs composé d'un prix d'achat de 820 000 francs (taxes et frais compris) et de travaux de démolition et de rénovation de 980 000 francs, selon détails fournis en annexe.

#### Impact financier supportable

Les Services techniques paient à la commune une location pour les bureaux et les entrepôts utilisés. Ainsi, il est prévu que le crédit d'engagement de 1 800 000 francs destiné au projet de nouveaux entrepôts soit financé par le budget communal. Cette dépense occasionnera des frais de location d'entrepôts de 140 000 francs par an pour les Services techniques. Si on déduit les loyers actuels de 30 000 francs, le montant supplémentaire de 110 000 francs sera réparti entre les quatre domaines, à raison de 30% (33 000 francs) pour l'électricité, 25% (27 500 francs) pour l'eau potable, 25% (27 500 francs) pour le gaz et 20% pour l'assainissement (22 000 francs).

Selon les estimations du Service, il sera possible de répartir ces nouvelles charges dans les budgets des domaines

concernés (financements spéciaux) sans devoir augmenter les revenus pour compenser spécifiquement ces dépenses. Pour le budget communal, l'investissement sera ainsi totalement autofinancé.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le Conseil municipal propose une solution durable avec un impact financier supportable pour la commune. Cette manière de procéder permet en outre de régler la question des locaux des différents services communaux pour les années à venir, à l'exception des locaux d'archivage de la Municipalité. Pour ces derniers, il s'agit encore de trouver une solution garantissant une bonne conservation des documents officiels. Une étude est actuellement en cours, en collaboration avec Mémoires d'Ici.

Sur préavis unanimes des trois commissions de l'équipement, des bâtiments et infrastructures sportives et des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande aux membres du Conseil de ville de préavis favorablement au Corps électoral un crédit d'engagement de 1 800 000 francs, prévu au plan financier en 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques. En outre, il propose de le financer par l'emprunt.

En cas de préavis favorable de votre autorité, l'objet sera soumis au Corps électoral lors des votations fédérales du 10 février 2019.

#### Ouverture de la discussion:

Michel Meyer, ARC: «Nous le savons tous! Les Services techniques et les Travaux publics sont les parents pauvres en ce qui concerne les locaux mis à leur disposition, locaux disséminés à travers toute la Ville. Veut-on continuer de profiter de l'efficacité et de la qualité de leurs services? Alors mettons à leur disposition les locaux adaptés à leurs besoins. La parcelle de l'ancienne entreprise Zanella nous semble convenir: emplacement – surface – bâtiment existant destiné à la réaffectation – parcelle non enregistrée comme site contaminé. Après avoir étudié les rapports du chef du Service de l'équipement, et du Conseil municipal, ARC est d'accord à l'unanimité de préavis favorablement le crédit demandé au Corps électoral.»

Jean-Paul Gerber, PLR: «Depuis de nombreuses années la question des ateliers et dépôts des Services techniques est ouverte. A l'heure actuelle, ils sont installés sur quatre sites, les Noyes, Envers 22, les Abattoirs, et au Manège. Compte-tenu de cette situation et pour libérer de la place pour les Travaux publics, deux possibilités sont envisagées. Construire: pas de terrain disponible. Plusieurs bâtiments pouvant servir d'entrepôt et d'atelier ont été évalués. Un site est retenu, le N° 32, anciennement Zanella SA, au Sud de la ligne de chemin de fer. Parcelle de 3057 m<sup>2</sup>. Les bâtiments 8 et 10 subiront des travaux de rénovation conséquents. Le 2 et 4 seront aménagés à faibles coûts. Les bâtiments 1, 16 et 18 seront démolis. Coûts des travaux 1 800 000 francs prévus au plan financier 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques. En outre, il est proposé de le financer par l'emprunt. Le PLR à l'unanimité accepte ce crédit de 1 800 000 francs.»

Olivier Zimmermann, PS: «La fraction socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil municipal concernant l'acquisition et la rénovation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques. Il apparaît évident que la situation actuelle n'est plus viable et qu'il est nécessaire de trouver une solution répondant aux besoins des services techniques. Durable et financièrement supportable pour la commune, le projet qui nous est présenté aujourd'hui

permettra de sortir de cette situation précaire. Si ce projet est accepté, les employés pourront dès lors accomplir leurs tâches de manière efficace et rationnelle et dans des conditions adaptées à leurs besoins. C'est donc à l'unanimité que la fraction socialiste préavis favorablement au Corps électoral un crédit d'engagement de 1800 000 francs, prévu au plan financier en 2019, pour la réalisation d'un nouvel entrepôt pour les Services techniques, ainsi que son financement par l'emprunt.»

Au vote, le crédit d'engagement de 1800 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un nouveau dépôt pour les Services techniques, financé par l'emprunt, est préavis favorablement à l'unanimité.

#### 7. Crédit d'engagement de 250 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles – décider du mode de financement: décision

##### Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport de la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Depuis plus de deux ans, la plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite située sur l'escalier sud, à l'extérieur de la Salle de spectacles, est hors service. En raison d'un coût de réparation élevé et d'une localisation peu adaptée, le Service a souhaité étudier une solution plus durable et confortable, prévoyant l'installation d'un ascenseur intérieur.

En outre, un contrôle de conformité aux normes incendies du bâtiment a été réalisé récemment par l'AIB. Le rapport met en lumière plusieurs adaptations nécessaires à réaliser jusqu'à fin mars 2020 (mise aux normes des sorties de secours, résistance au feu de certaines portes intérieures). En cas de non-respect des recommandations de l'AIB, l'exploitation de la salle pourra être maintenue, mais avec un nombre de spectateurs limité à 100 sur la galerie contre 128 aujourd'hui.

Selon le Service, il est également nécessaire d'entamer des travaux d'assainissement intérieurs, dont notamment la cuisine qui ne correspond plus aux critères d'hygiène. Par ailleurs, tant dans le bâtiment qu'à l'extérieur, les barrières ne respectent plus les normes requises par le BPA, soit la hauteur minimale de 1.1 mètre.

Afin de répondre aux différentes normes en vigueur (AEAI 2015, hygiène, BPA) et de corriger les principaux défauts constatés, il est proposé l'assainissement de la Salle de spectacles pour un budget global de 550 000 francs, détaillé comme suit:

Désignation	Fr.
Cuisine: assainissement et mise aux normes d'hygiène	90 000.-
Terrasse 1 <sup>er</sup> étage sud: nouvelle barrière + adaptations	35 000.-
Espace galerie: construction d'un escalier de secours extérieur	91 000.-
Divers: aménagements de confort et réparations	40 000.-
Extérieurs: élargissement accès, escaliers et murets, fontaine	65 000.-
Ascenseur intérieur en inox et verre	185 000.-
<b>Total</b>	<b>506 000.-</b>
<b>TVA</b>	<b>38 962.-</b>
<b>Total TTC</b>	<b>544 962.-</b>

Une partie de ce montant (mise aux normes principalement) figure dans le budget 2019 avec une somme de 250 000 francs prélevée sur le financement spécial. Un montant supplémentaire de 50 000 francs correspond à l'entretien courant du bâtiment.

Afin de réaliser la totalité des travaux décrits ci-dessus, un montant supplémentaire de 250 000 francs, planifié pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles et figurant au plan des investissements en 2019, est sollicité auprès de votre autorité par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Compte tenu de ce qui précède et sur préavis unanime de la Commission bâtiments et infrastructures sportives et à une forte majorité de la Commission des finances, le Conseil municipal, unanime, vous propose de libérer un crédit d'engagement 250 000 francs prévu au plan financier en proposant de le financer par l'emprunt.

##### Ouverture de la discussion:

Daniel Müller, PLR: «Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus aisément aux différents niveaux de la Salle de spectacles, la réalisation d'un ascenseur intérieur est nécessaire, étant donné que la plateforme élévatrice située sur l'escalier Sud est hors service. Au vu de ce qui précède, la fraction PLR accepte la libération du crédit d'engagement de 250 000 francs prévu au plan financier, en ayant recours à l'emprunt.»

Michel Ruchonnet, PS: «La fraction socialiste a étudié en détail ce projet de réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles. Comme vous le savez, tout ce qui va dans le sens d'une amélioration des aménagements de notre Cité pour les personnes à mobilité réduite nous tient particulièrement à cœur et fait partie de nos objectifs de législature. Avant de vous donner notre avis, nous aimerions savoir quel est l'aménagement prévu pour le passage de la volée de marches qui amènent au pied de l'ascenseur. Qui peut nous renseigner?»

Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives: «La découpe sera faite de manière à ce que l'ascenseur soit au niveau de l'Espace Patchwork. Nous avons tenu compte des normes qu'il fallait respecter. Nous n'avons pas laissé quelques marches pour arriver à l'ascenseur.»

Michel Ruchonnet, PS: «Cela ne ressortait pas très bien sur le plan. Merci pour votre réponse. La fraction socialiste accepte à l'unanimité ce crédit d'engagement de 250 000 francs, prévu au plan financier, avec un financement par l'emprunt.»

Alexandre Berberat, ARC: «Très satisfaite du projet d'ascenseur intérieur proposé pour remplacer l'ancien monte-personnes plus utilisable, la fraction ARC approuve à l'unanimité le crédit d'engagement de 250 000 francs prévu au plan financier, financé par l'emprunt. Cette solution est très positive pour les personnes à mobilité réduite souhaitant se rendre à la Salle de spectacles, elles pourront en effet accéder directement à la salle supérieure depuis le rez-de-chaussée. Nous espérons qu'il sera fait en sorte de commencer les travaux dès l'été-automne 2019 comme mentionné dans le rapport, pas que l'état actuel ne se prolonge trop.

Au vote, le crédit d'engagement de 250 000 francs, prévu au plan financier, pour la réalisation d'un ascenseur intérieur à la Salle de spectacles, financé par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

#### 8. Crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885 000 francs (790 000 francs en cash et 95 000 francs d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet «Maison de la musique» dans le bâtiment de l'ancien manège – décider du mode de financement: décision

##### Rapport du Conseil municipal:

Le Conseil de ville, dans sa séance du 6 septembre 2018, a accepté le rapport final de la commission temporaire «Maison de la musique» par 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Suite à cette acceptation et comme annoncé dans son message, le Conseil municipal a sollicité les commissions municipales concernées (bâtiments, culture et finances), afin de lui permettre de vous communiquer son préavis.

##### Typologie rare

L'ancien manège est un témoin de l'histoire de Saint-Imier. Tout comme celle du rural et de l'habitation qui l'accompagnent, sa construction date du XIX<sup>e</sup> siècle (probablement vers 1880).

Il constitue, selon le Service des monuments historiques du canton de Berne, un exemple conservé d'un édifice de typologie rare, implanté dans un site regroupant divers types de bâtiments d'intérêt, significatifs de l'essor et du contexte socio-culturel de notre localité au XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1904, le manège est propriété de la Municipalité qui l'utilise durant de nombreuses années comme entrepôt, mais également comme lieu d'exposition ou encore comme local de vente. Après la Seconde Guerre mondiale, il retrouva durant une quinzaine d'années sa fonction d'origine en accueillant les exercices équestres des officiers.

A l'abandon depuis de nombreuses années, il sert actuellement d'entrepôt aux Services techniques de Saint-Imier. Les conditions d'entreposage ne sont cependant plus acceptables en raison de la vétusté du bâtiment et des nombreuses déjections de pigeons qui ont colonisé la charpente du bâtiment.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine architectural de notre cité. Et pourtant, il se dégrade lentement. L'usure de l'âge se faisant réellement sentir, il est temps que sa valeur historique soit reconnue et qu'une nouvelle vie lui soit donnée.

Sans nouvelle affectation, ce bâtiment nécessitera indéniablement des investissements de la part de la Municipalité, afin d'assurer la sécurité des riverains et d'éviter que certaines parties ne s'effondrent.

Selon le Conseil municipal, l'assainissement de ce bâtiment constituerait en outre une belle opportunité de réhabilitation dans un secteur en pleine mutation, avec notamment l'assainissement complet du complexe des halles de gymnastiques et le nouveau quartier du Réservoir dont les immeubles sont aujourd'hui sortis de terre.

##### Idee retenue unanimement

Suite à la motion acceptée par le Conseil de ville dans sa séance du 15 octobre 2015, une commission temporaire a été nommée dans un premier temps, afin d'étudier différentes propositions en vue de la réaffectation du bâtiment. Histoire de connaître l'avis des autorités et des associations locales et régionales, elle a adressé en avril 2016 un questionnaire à 64 institutions. Elle a reçu 28 réponses.

Déposée par l'Ecole de musique du Jura bernois



(EMJB), l'idée d'une «Maison de la musique» a été retenue unanimement par la commission. Selon cette dernière, «le projet est porteur sous plusieurs aspects: l'absence d'une salle de musique de qualité dans le Jura bernois, la mise en valeur d'un bâtiment protégé du patrimoine et l'aménagement d'une salle de concert pour toute la région, voire Bienne-Seeland et l'espace BEJUNE».

Un rapport comprenant un avant-projet, un concept d'exploitation et une première estimation des coûts a été remis aux membres du Conseil de ville pour sa séance du 7 septembre 2017. Au vote, le rapport final proposant la création d'une nouvelle commission pour poursuivre l'étude du projet a été adopté à 21 voix pour, 4 voix contre et une abstention.

##### Une opportunité intéressante au niveau suprarégional

Dans son rapport, la nouvelle commission temporaire «Maison de la Musique» souligne que «dans le Jura bernois, les projets de musique classique et de musique acoustique se voient souvent confinés dans des églises ou des salles polyvalentes. Ces lieux n'offrent pas les conditions requises pour des productions musicales adaptées aux standards de notre temps.»

Cette salle de concert, dotée d'une acoustique spécialement étudiée, pourrait dès lors se profiler comme un outil culturel unique et complémentaire dans l'Arc jurassien. Tenant compte de la réalité socio-économique de notre région tant par sa capacité d'accueil que par ses coûts d'exploitation, cette salle offrirait une alternative parfaite à la Salle de musique de La Chaux-de-Fonds (1200 places) et au Palais des Congrès de Bienne (1200 places). Elle permettrait en outre à notre région de se profiler sur le plan musical en complémentarité des nouvelles infrastructures prévues spécifiquement pour les domaines des arts de la scène à Delémont (Théâtre du Jura) et à Bienne (Nebia, anciennement Théâtre Palace).

Le Conseil municipal, suivant en cela la Commission culturelle, estime que l'affectation proposée se justifie parfaitement et de manière complémentaire à l'offre existante au niveau de l'espace BEJUNE. Elle se justifie d'autant plus que l'Ecole de musique du Jura bernois, l'une des plus importantes du canton avec un millier d'élèves, a son siège à Saint-Imier.

Pour le Conseil municipal, il appartiendra toutefois à l'association nouvellement créée de donner à cette salle une dimension suprarégionale et d'importance cantonale, afin de lui assurer son positionnement au sein de l'Arc jurassien. Il lui incombera également de rechercher le solde du financement nécessaire à la transformation de l'ancien manège en «Maison de la Musique» et de garantir son budget de fonctionnement dans la durée.

##### Coût de l'opportunité

Comme mentionné en introduction, ce bâtiment se trouve depuis de nombreuses années dans un état déplorable. A plusieurs reprises, des jeunes y ont pénétré de manière illicite pour y installer un salon éphémère. Malgré les mesures prises par le Service bâtiments et infrastruc-

tures sportives, ils encourent des risques considérables.

Sans nouvelle affectation, le bâtiment nécessitera de toute manière des moyens conséquents pour sécuriser le lieu, et ce sans aucune plus-value pour notre commune. Cette situation conforte le Conseil municipal dans sa volonté d'agir.

Si aucune garantie ferme ne peut être donnée aujourd'hui quant à la réalisation de la «Maison de la musique», le Conseil municipal estime que le coût de l'opportunité de voir ce bâtiment rénové est relativement raisonnable au regard des investissements qui seront coûteux que coûte nécessaires.

Les différentes commissions consultées estiment cependant que le crédit de 50 000 francs sollicité dans le but de finaliser le projet de «Maison de la Musique» ne doit pas englober un montant de 10 000 francs pour la recherche de fonds. Elles proposent ainsi de ne libérer immédiatement qu'un crédit de 40 000 francs.

Concernant la donation de l'ancien manège, la Commission bâtiments et infrastructures sportives y est favorable. Mais elle ne s'est pas prononcée sur la valeur vénale des bâtiments.

Sur recommandation des trois services de l'urbanisme, de l'équipement et des bâtiments, la commission estime que les routes et les trottoirs doivent rester dans le domaine public. En outre, au pied des escaliers, au nord des bâtiments se situe l'installation de sortie de la ventilation de la piscine ainsi que de nombreux tubes électriques. Le cas échéant, la donation devra donc se limiter aux contours du bâtiment (selon plan ci-dessus).

##### Un engagement financier connu et contenu

Selon le Conseil municipal et sur préavis de la Commission des finances, l'engagement financier total doit être défini et voté en une fois, afin d'éviter un découpage du projet et ainsi garantir la décision à l'organe compétent.

Du point de vue financier, le projet peut être découpé en trois parties:

1. crédit d'étude de 40 000 francs (initialement 50 000 francs) sollicité immédiatement après décision de l'organe compétent;
2. subvention de fonctionnement de 50 000 francs par année durant 15 ans, soit un montant total de 750 000 francs;
3. cession à titre gratuit du terrain et du bâtiment de l'ancien manège à la structure qui sera en charge de mener le projet de construction puis de l'exploiter.

Sur la base du découpage parcellaire proposé par la Commission bâtiments et infrastructures sportives et par analogie à la détermination de la valeur des anciens abattoirs, la valeur vénale du bâtiment peut être déterminée comme suit: superficie de 780 m<sup>2</sup> (zone délimitée par le traitillé) x 120 francs/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 93 600 francs. La valeur comptable du bâtiment étant à 0 franc, cette donation n'aura ainsi aucune incidence sur les comptes communaux.

A titre d'information, la valeur fiscale officielle est de 76 700 francs(2014) pour une

valeur d'assurance immobilière de 285 000 francs. Il est renoncé à confier une expertise externe en raison de l'état de délabrement des bâtiments.

Afin de définir l'organe compétent, l'investissement total peut être déterminé comme suit:

Désignation	Fr.
Crédit d'étude (après retrait d'un montant de 10 000 fr. non reconnu)	40 000.-
Subvention de fonctionnement de 50 000 francs par année durant 15 ans	750 000.-
Cession du terrain et des bâtiments à titre gratuit (selon valeur vénale estimée)	93 600.-
Arrondi	1 400.-
<b>Total du crédit d'engagement</b>	<b>885 000.-</b>

L'engagement financier demandé à la commune ne représente bien évidemment qu'une partie des coûts d'investissement et de fonctionnement. La décision de la Municipalité, si elle est positive, permettra ainsi aux porteurs du projet d'avoir un signal clair de la commune siège, sans pour autant disposer d'un chèque en blanc.

En effet, il appartiendra à l'association «Maison de la Musique» récemment créée de rechercher le solde du financement et de fédérer toute notre région autour de ce projet d'envergure. La Commission des finances propose de fixer les conditions suivantes:

1. Libérer immédiatement, en cas d'acceptation, le crédit d'étude de 40 000 francs en faveur de l'association «Maison de la Musique».
2. Signer l'acte de donation du terrain et des bâtiments en faveur de la structure porteuse désignée, dès que la preuve du financement total et du fonctionnement aura pu être démontrée par l'association «Maison de la Musique».
3. Libérer la subvention de fonctionnement de 50 000 francs par année dès que la preuve du financement total et du fonctionnement aura pu être démontrée par l'association «Maison de la Musique» et que la rénovation du bâtiment aura été réalisée.
4. Prélever le montant de la subvention de fonctionnement de 50 000 francs par année (750 000 francs au total) dans le Fonds de développement de Saint-Imier, afin de neutraliser le coût pour la commune.

L'art. 11 al. 1 dudit fonds stipule ceci: «Lors de l'adoption d'un projet de la Municipalité contribuant au développement de Saint-Imier, dans les domaines économique, de la formation, social, sportif, associatif, touristique ou culturel, l'organe compétent peut décider de prélever tout ou partie du montant nécessaire à son financement dans le Financement spécial destiné à promouvoir le développement de Saint-Imier.»

Ainsi, si l'association «Maison de la musique» ne parvient pas à trouver le solde du financement nécessaire, l'engagement de Saint-Imier n'excèdera pas les 40 000 francs nécessaires à l'élaboration du projet.

Le Conseil municipal estime que le risque est finalement relativement modeste comparé à l'opportunité que pourrait

représenter la concrétisation de ce projet. Il est d'avis qu'il faut soutenir cet élan concret ainsi que l'ensemble des personnes qui s'attellent activement à trouver une solution pour cette bâtisse actuellement à l'abandon.

#### Initiative en cours

En date du 9 novembre 2018 et sans préjuger de sa validité, le Conseil municipal a estimé que l'initiative déposée à la Chancellerie municipale le vendredi 26 octobre 2018 est conforme au droit et respecte les conditions fixées à l'art. 28 al. 2 lit. b, d et e du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

La collecte des signatures a ainsi pu commencer. Celles-ci devront être déposées à la chancellerie municipale dans les six mois.

L'initiative en cours vise à abroger la décision du Conseil de ville du 6 septembre 2018 concernant l'acceptation du rapport final de la commission temporaire «Maison de la Musique».

Conformément à l'article 43 du Règlement d'organisation de la Municipale de Saint-Imier, le crédit qui vous est proposé pour décision est soumis au référendum facultatif (4 % des ayants droit).

Le Conseil municipal estime dès lors qu'il ne commet pas un abus de droit en vous présentant pour décision le dossier de la Maison de la musique, conformément à la volonté démocratique exprimée par le Conseil de ville dans sa séance du 6 septembre 2018 (19 voix pour, 4 contre et 2 abstentions).

#### Préavis

Le projet de Maison de la Musique constitue aux yeux de l'Exécutif une très belle opportunité de voir ce magnifique bâtiment retrouver son lustre d'antan.

Compte tenu de ce qui précède et sur la base des préavis favorables des différentes commissions consultées (bâtiments, culture, finances), le Conseil municipal, à une forte majorité, vous propose de libérer un crédit d'engagement 885 000 francs, avec prélèvement de 750 000 francs dans le Fonds de développement de Saint-Imier, ainsi que de céder gratuitement le terrain et les bâtiments de l'ancien manège à une structure porteuse à créer, conformément aux conditions exposées plus haut.

#### Ouverture de la discussion:

Claude-Alain Tanner, président: «L'entrée en matière est-elle combattue?»

Claude-Alain Tanner, président: «Je constate que ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion.»

Denis Gerber, PLR: «Le bâtiment du manège est un témoin de l'Histoire de notre localité. Le service des monuments historiques de notre canton le classe comme édifice de typologie rare. Depuis 1904 il est propriété de notre Municipalité. Il se dégrade de plus en plus. Nous nous devons de réagir et lui redonner une nouvelle vie en lui reconnaissant de manière tangible sa valeur historique. En date du 15 octobre 2015 une motion déposée par notre groupe a été acceptée et une commission a été nommée par notre conseil pour étudier diverses propositions de réaffectation. Très rapidement l'idée d'une Maison de la musique a été retenue à l'unanimité des membres de la commission. Le 7 septembre 2017 un premier rapport nous a été présenté. La poursuite de l'étude a été acceptée par 21 voix contre 4 et 1 abstention et dans la foulée une nouvelle commission temporaire nommée. Le projet d'une salle offrant une alternative aux salles des grandes villes nous entourant a été étudié et un rapport final a été soumis à notre conseil le 6 septembre

2018 et accepté à une forte majorité: 19 voix pour, 4 non, et 2 abstentions. Entre temps une association «Maison de la musique» a été créée et il lui revient:

- De rechercher le solde du financement
- De fédérer la région autour de ce projet

Nous avons en main le rapport du Conseil municipal qui après avoir consulté les diverses commissions directement ou indirectement concernées propose un engagement financier total évitant un découpage du projet:

- Crédit d'étude de 40 000 francs.
- Subventionnement de fonctionnement de 50 000 francs par année sur 15 ans.
- Cession à titre gratuit du terrain et du bâtiment en y intégrant les remarques des commissions techniques.

Soit un crédit d'engagement de 885 000 francs.

Une décision positive de ce soir va donner un signal clair aux porteurs du projet. Mais il n'y a pas de chèques en blanc! Un montant de 40 000 francs serait libéré pour peaufiner l'étude. Mais si l'association «Maison de la musique» ne parvient pas à trouver le solde du financement nécessaire, notre engagement s'arrêtera là. Comme le Conseil municipal, notre groupe est d'avis qu'il faut mener à terme cette étude! Une solution pour notre manège est à portée de main! Avons-nous entendu d'autres projets concrets pour ce vétuste, mais historique bâtiment du manège dans nos traversées? A ma connaissance non! Par conséquent notre groupe veut donner une chance pour que soit finalisée la solution soumise à notre conseil ce soir et préavis favorablement la libération:

- D'un crédit d'engagement de 885 000 francs avec prélèvement de 750 000 francs dans le Fonds de développement de Saint-Imier.
- La cession gratuite du terrain et des bâtiments de l'ancien manège.»

Elisabeth Beck, PS: «Ce soir, il est demandé une somme d'argent importante pour réaliser et contribuer au fonctionnement du projet «Maison de la musique». Malheureusement, la fraction socialiste constate que ce dossier, mal emmanché au départ, pose problème. D'habitude, une structure (association ou fondation) se crée et propose un projet puis, seulement ensuite, selon le principe de subsidiarité, la collectivité est sollicitée. Ici, on fait les choses à l'envers. La fraction socialiste considère en effet que, avant de demander des fonds publics, il est essentiel de créer d'abord une structure qui développe un projet dans lequel le financement est déjà trouvé! Le rôle de l'Etat est de soutenir des initiatives et c'est tout. D'autre part, la fraction socialiste voudrait vous rendre attentifs au fait qu'elle a bien compris que l'aide financière de la commune n'ira pas au-delà de ce qui est proposé ce soir. Elle estime toutefois que de voter un tel crédit maintenant, au lieu d'attendre que les conditions énoncées dans ce rapport soient satisfaites, n'est pas acceptable. Cela la conforte dans l'idée que l'on veut passer en force. Voter le crédit d'étude, adapté aux frais d'étude du projet suite à la demande de la fraction socialiste, aurait, selon nous, suffi dans un premier temps. Par ailleurs, elle réitère sa demande que la population imérienne puisse se prononcer sur cet objet vu le refus par ARC et le PLR de laisser cette possibilité ouverte. Le signal clair de la commune siège dont on parle dans le rapport n'est

en fait qu'une promesse sous condition! La fraction socialiste considère que le vrai signal clair à donner à l'association déjà créée est un vote de la population sur ce projet. La fraction socialiste passera si nécessaire par le référendum facultatif. Elle attend par ailleurs la suite des événements à propos de l'initiative déposée.»

Swann Thommen, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil municipal concernant la subvention d'investissement de 885 000 francs pour la Maison de la musique. La fraction ARC a été dès le début favorable à la mise sur pied de ce projet et considère que c'est une belle opportunité pour Saint-Imier de se doter d'un outil de cette qualité. Elle accepte à l'unanimité la libération d'un crédit de 885 000 francs, avec prélèvement de 750 000 francs dans le Fonds de développement de Saint-Imier, ainsi que de céder gratuitement le terrain et les bâtiments de l'ancien manège à une structure porteuse à créer.»

Au vote, le crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885 000 francs (790 000 francs en cash et 95 000 francs d'estimation de la valeur de la donation) pour la réalisation du projet «Maison de la musique» dans le bâtiment de l'ancien manège est accepté par 22 voix pour, 4 voix contre. Il y a 0 abstention.

#### 9. Rapport final des motions groupées «Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier», déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et «Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE», déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical: approbation

#### Rapport du Conseil municipal (Points 9 et 10):

Par la présente, nous vous remettons en annexe le rapport final établi par la commission temporaire «Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient au Législatif de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission temporaire.

Selon le souhait de la commission temporaire et afin de permettre une entrée en vigueur du nouveau règlement avec la prochaine législature, le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier sera soumis au vote de votre autorité au point suivant de l'ordre du jour. En cas de refus du rapport final, ce point de l'ordre du jour deviendra sans objet.

Finalement, en accord avec la commission de révision, il appartiendra au Conseil municipal, en cas d'acceptation du règlement, d'édicter une ordonnance d'application précisant la rétribution en jetons de présence des séances de bureau et des différentes séances de travail pour les commissions d'école.

L'acceptation du Règlement par le Conseil de ville correspond à la libération d'un crédit d'engagement estimé à quelque 50 000 francs pour l'année 2019. Le montant sera ensuite intégré dans le processus budgétaire pour l'année 2020.

#### Ouverture de la discussion:

Christian Tharin, PLR: «La fraction libérale-radical a été

dié de manière attentive le rapport qui nous a été soumis pour approbation aujourd'hui. Notre fraction est satisfaite qu'une partie des jetons de présence sera, sous réserve de l'acceptation du point 10, désormais payée en bons CIDE répondant ainsi à sa motion déposée le 12 mars dernier. Notre fraction accepte le rapport tel qu'il nous a été présenté.»

Patrick Domon, ARC: «Comme le veut le règlement, je signale avoir un intérêt dans cette votation, faisant partie, en tant qu'indépendant, d'une entreprise membre du CIDE. Il en est de même pour ma collègue Mélanie Kernen, ARC. Nous allons donc nous abstenir au moment du vote. Maintenant, voici notre déclaration. La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport fourni par la commission temporaire chargée de traiter les motions groupées PLR et socialistes, liées aux sujets des indemnités et frais de vacation des autorités municipales et des modalités de paiement des jetons de présences des représentants au législatif de notre commune, et en remercie ses auteurs. La partie relative à la revalorisation de la rémunération et des défraiements des postes de conseillers municipaux ou maire n'a soulevé aucune contestation. Au contraire, il semble à notre fraction qu'il était temps de repenser la reconnaissance financière de nos élus, et les réponses amenées par la commission chargée du traitement de cet objet nous conviennent totalement. Concernant ensuite les modalités de rémunération de nos représentants et élus au législatif, force est de constater que la proposition de les rétribuer sous la forme de bons CIDE pour ce qui correspond aux dus liés aux jetons de présence a été la source de nombreuses discussions et de débats intenses. Effectivement, et même si la fraction dans sa majorité est absolument favorable au soutien du commerce local, la formule proposée n'a pas séduit tout le monde, pour trois raisons principales qu'il nous semble franc de livrer aujourd'hui, dans un souci d'honnêteté et de transparence.

1. La liberté pour tout un chacun de dépenser son salaire où bon lui semble est un fondement important de la liberté individuelle. Au même titre qu'il nous paraît inopportun pour quiconque de se voir, dans sa vie professionnelle, rétribuer de façon à orienter ses achats dans tel ou tel commerce, il nous semble aujourd'hui un peu cavalier d'astreindre nos élus au législatif, qui font d'ores et déjà preuve d'un investissement tout particulier pour leur communauté, à dépenser le fruit de leur travail dans un nombre restreint de commerces. Si, certes, c'est d'un montant relativement peu conséquent qu'il s'agit, c'est bien de valeurs dont nous parlons. A noter que l'intégralité des détracteurs admettent volontiers dépenser bien plus que ce montant, chaque année, dans notre Cité...

2. Le CIDE ne regroupe aujourd'hui qu'une partie de nos commerçants locaux. Quel peut donc être le sens d'un soutien commercial de notre commune s'il ne permet pas de favoriser l'ensemble des personnes qui s'y investissent? Enseignements pris, certains acteurs commerciaux locaux n'ont pas les moyens ou l'envie d'adhérer au CIDE, pour des raisons financières et/ou idéologiques. C'est alors du soutien de nos élus à ces personnes qui, malgré tout, subsistent également les aléas de la conjoncture actuelle et les

difficultés liées au statut d'indépendant? Pour certains membres de notre fraction, le CIDE, bien que tout à fait digne d'intérêt et de respect, ne saurait être vraiment représentatif de tous les acteurs commerciaux locaux actuels. En ce sens, le parti pris de rémunérer nos élus en bons CIDE apparaît comme une manière de favoriser CERTAINS commerces locaux, et pas LE commerce local.

3. Le CIDE sera, si ce rapport est accepté, considéré comme bénéficiaire, via un règlement communal, de favorisation et de soutien par la commune. Effectivement, en rémunérant ses élus législatifs en bons, la Municipalité admet contribuer au développement des commerces labellisés. Or, et à notre connaissance, la commune ne fait pas partie du comité de ladite association. Que se passera-t-il, dans 10 ans, si les buts et fonctionnements du CIDE se modifient au point de ne plus correspondre à l'action initiale pour laquelle nous votons ce soir? Quel contrôle avons-nous sur le devenir d'un groupe que nous décidons de soutenir aujourd'hui inconditionnellement via la modification d'un règlement communal?

Au vu de ce qui précède, et en laissant comme d'habitude la liberté de vote à ses membres, la fraction ARC accepte à sa majorité le rapport proposé. Toutefois, pour aller au bout de ses convictions, notre fraction souhaite que le CIDE, puisqu'alors considéré dès à présent comme «représentant des acteurs commerciaux locaux», trouve une façon de favoriser, pratiquement et financièrement, l'adhésion de quiconque pourrait justifier d'une activité commerciale locale (par exemple par une campagne visant à inciter et favoriser l'adhésion des acteurs locaux,...), afin que chacun puisse se sentir soutenu au même titre par notre décision. Parallèlement, et afin de pouvoir assurer la pérennité de la mission pour laquelle notre commune s'apprête à rémunérer ses élus via des bons CIDE, nous souhaitons que la perspective d'intégrer une représentation communale dans le comité du CIDE soit envisagée.»

Patrick Tanner, maire: «Je ne vais pas réagir aux déclarations de Patrick Domon, ARC. Je souhaite juste apporter une précision. Je remercie Patrick Domon, ARC, d'avoir signalé son intérêt, ainsi que celui de Mélanie Kernen, ARC. Le règlement d'organisation précise qu'il est nécessaire de s'annoncer lorsqu'il existe un intérêt direct, mais qu'il n'est pas nécessaire de s'abstenir de voter.»

Thierry Spring, PLR: «Je voulais aussi vous signaler que je suis, aussi, membre du CIDE.»

Michel Ruchonnet, PS: «La fraction socialiste a étudié en détail le rapport final des deux motions. Signalons d'entrée que ce n'est pas courant de faire traiter deux motions par la même commission mais cela montre que c'est parfaitement possible de fonctionner ainsi. Du côté de la motion PLR, l'idée était de faire un signe d'encouragement pour le commerce local et du côté socialiste il y avait nécessité de revoir le règlement des indemnités afin de rétribuer à sa juste valeur les différentes tâches des personnes qui s'engagent pour le bien de la collectivité. Nous pensons que le but est atteint avec la proposition qui nous est faite ce soir et nous allons soutenir ce rapport à l'unanimité. Nous signalons toutefois que la problématique des bons CIDE et de l'égalité de traitement

entre tous les commerçants de la Ville a suscité un débat.

Au vote, le Rapport final des motions groupées «Révision du Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier», déposée le 8 mars 2018 par la fraction socialiste, et «Paiement de 50 % des jetons de présence en bons CIDE», déposée le 12 mars 2018 à la chancellerie municipale par la fraction libérale-radical, est approuvé par 24 voix pour, 1 voix contre. Il y a 1 abstention.

Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier: approbation

Claude-Alain Tanner, président, propose de parcourir le règlement article par article.

... Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Christian Tharin, PLR: «Article 2: La fraction libérale-radical salue la volonté de la commission temporaire d'augmenter le jeton de présence pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal. Cela valorise en effet le travail supplémentaire fourni par le membre de cette commission. Néanmoins, la fraction libérale-radical juge que l'augmentation proposée est disproportionnée vis-à-vis du jeton de présence du président d'une commission si ce dernier ne fait pas partie du Conseil municipal. Toutes les commissions temporaires ainsi que la commission de gestion sont en effet concernées par ces changements. De ce fait, notre fraction demande à ce que le jeton de présence proposé pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal, soit fixé à 75 francs. Nous justifions cette proposition par le fait que le président d'une commission porte la responsabilité des décisions prises par cette dernière et que malgré cela et selon la proposition de la commission temporaire, il serait rétribué le même montant que son secrétaire PV. Il ne nous paraît en effet pas logique que la personne devant porter les responsabilités des décisions prises et que ces dernières puissent potentiellement le conduire à des procédures judiciaires soit indemnisé de la même manière qu'un membre de sa commission résideant «simplement» un procès-verbal. D'ailleurs, le patron de chaque entreprise a en principe une meilleure rétribution que le secrétaire de direction. De par notre proposition, nous souhaitons garder une certaine attractivité pour la fonction de président d'une commission municipale tout en étant satisfait que le travail supplémentaire fourni le secrétaire PV ait été pris en compte.»

Claude-Alain Tanner: «Nous allons passer au vote la proposition du PLR. Les conseillers et conseillers de ville qui acceptent que le jeton de présence pour le secrétaire des verbaux, pour autant qu'il ne soit pas membre du personnel communal, soit fixé à 75 francs, sont priés de le manifester en se levant.»

La modification est acceptée par 12 voix pour, 10 voix contre. Il y a 4 abstentions.

Christian Tharin, PLR: «Article 8: La fraction libérale-radical propose une modification de l'alinéa 2, à savoir: Pour les séances plénières, les membres du Conseil de ville et de son bureau reçoivent leurs jetons de présence sous forme de bons CIDE.»

Patrick Tanner, maire: «Je me permets juste, Christian Tharin, PLR, de demander une précision. Vous parlez des séances où le bureau du Conseil de ville doit se réunir pour discuter de tel ou tel objet?»

Christian Tharin, PLR: «Exactement.»

Patrick Tanner, maire: «D'accord.»

Claude-Alain Tanner: «Nous allons passer au vote la proposition du PLR. Les conseillers et conseillers de ville qui acceptent que pour les séances plénières, les membres du Conseil de ville et de son bureau reçoivent leurs jetons de présence sous forme de bons CIDE, sont priés de le manifester en se levant.»

La modification est acceptée par 11 voix pour, 10 voix contre. Il y a 5 abstentions.

Thierry Spring, PLR: «Cette demande de modification est due au fait que dans le Rapport final à l'attention du Conseil de ville il est écrit: En outre, il est désormais prévu de rémunérer par le versement d'un jeton de présence les séances plénières de bureau convoquées officiellement.»

Christian Tharin, PLR: «La fraction libérale-radical approuve la nouvelle mouture du «Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier». Nous nous permettons également d'adresser nos remerciements aux commissaires de la commission temporaire pour le travail fourni.»

Michel Ruchonnet, PS: «La fraction socialiste approuve cette modification du règlement à l'unanimité.»

Patrick Domon, ARC: «Nous avons donné toutes nos positions au point précédent. Nous ne rajoutons rien de plus.»

Au vote, le Règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales, des fonctions officielles et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier, avec les modifications apportées, est approuvé à l'unanimité.

Patrick Tanner, maire: «Je souhaite simplement adresser à votre assemblée, au nom de l'exécutif futur, nos sincères remerciements pour la confiance et le témoignage de reconnaissance que vous faites aux autorités exécutives. Merci beaucoup.»

## 10. Motions et interpellations

Claude-Alain Tanner, président: «J'ai reçu une motion sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole.»

Denis Gerber, PLR: «Motion intitulée: Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral. Le PLR propose deux pistes pour amener plus d'électrices et d'électeurs à participer aux votations communales, cantonale et fédérale. Le 25 novembre 2018, lors de l'élection du Conseil de ville, 36% des électeurs seulement ont voté, soit 1066 électeurs sur 2959. Et pourtant les partis engagés dans la campagne ont cherché à informer la population: débat public, conférences de presse, présence régulière dans les médias, animations conviviales sur les places et dans les rues, informations régulières par divers moyens, courriers personnalisés. Cependant 6 citoyennes ou citoyens sur 10 n'ont pas participé à l'élection de leurs autorités législatives et exécutives. Ce taux de participation bas inquiète, étonne et questionne. Pourquoi une si faible participation surtout lorsqu'il s'agit par exemple d'élire les autorités, c'est-à-dire de choisir les personnes qui vont décider de projets importants qui auront un impact sur la qualité de vie des habitants, sans oublier que parfois aussi il y aura peut-être des conséquences financières soit au travers de l'augmentation de taxes, voire de la quotité d'impôt. Ce phénomène n'est pas propre à Saint-Imier, mais il est en progression, sur le plan local, avec quelques rares et

fragiles gains temporaires. Si en 2013 65% du Corps électoral ont participé en raison du choix à exprimer sur l'appartenance cantonale, il faut constater que très régulièrement moins d'un citoyen sur deux (46% pour le problème de la vitesse sur le Pod) voire moins d'un sur trois se sent concerné (27% pour un crédit d'engagement de plus de 3000000 francs)! Il y a certainement de nombreuses raisons liées à cet abstentionnisme. Le groupe PLR est d'avis qu'il y a également des remèdes afin de redonner goût aux citoyennes et citoyens de voter et participer, en ayant le sentiment d'un vote utile qui compte et qui est pris au sérieux par les autorités. Le PLR propose deux pistes pour augmenter la participation du Corps électoral:

1. Le Conseil municipal, responsable de la communication, édite et distribue 2 à 3 fois par année un magazine qui présente les projets importants de la législature. De nombreuses communes distribuent, certaines depuis plusieurs décennies, un magazine à leurs habitants. Un magazine a retenu l'attention du PLR, il s'agit d'Aigle-Infos, un journal de 4 pages de la commune d'Aigle dont nous joignons un exemplaire à la motion.

2. Inviter une fois par année les électeurs et électrices à une soirée d'information qui aurait pour thèmes:

- Comment remplir correctement son bulletin de vote?
- Expliquer les systèmes proportionnel et majoritaire.
- Présenter le Conseil municipal et le Conseil de ville.
- ...

Il est évident qu'il y a certainement d'autres pistes à étudier. Il s'agit d'être pragmatique et réaliste et de trouver des solutions simples et financièrement acceptables par rapport à l'objectif à atteindre. Nous proposons qu'en cas d'acceptation la motion soit remise à la Commission économie et tourisme pour traitement.»

Patrick Tanner, maire: «Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite.»

Claude-Alain Tanner, président: «Bien. Maintenant, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département Action sociale: «Nous remercions le PLR pour son interpellation qui permet de dresser un petit état des lieux sur le Parlement des jeunes. L'outil a été mis en place en collaboration avec le ceff et devrait permettre à terme de réunir sur une plateforme virtuelle, des jeunes ou des groupes de jeunes afin de pouvoir débattre des questions qui les occupent. Son caractère évolutif permettra également une utilisation par les écoles. A notre connaissance, les jeunes de notre région n'ont pas encore été sollicités, si ce n'est via des phases tests, et les réalisations de ce cyber-parlement, puisque c'est de cette question qu'il s'agissait dans votre interpellation, sont donc encore concrètement «inexistantes», même si elles ne devraient plus tarder, puisque l'outil a été finalisé. Alexandre Bédât, chef de notre Service action sociale, s'est rendu à l'une des séances de ce projet pour exprimer certaines interrogations, et pour s'enquérir des finalités visées par cet outil destiné aux jeunes de notre région. Selon les dernières informations obtenues, une demande est en cours auprès du CJB, visant la reprise

du mandat par le délégué interjurassien. Ils seraient actuellement en attente d'un devis de ceff pour l'exploitation de l'outil. Nous avons également largement évoqué la question lors de la dernière Commission de la jeunesse. Fort de quelque 15 années d'expérience dans le domaine de la jeunesse, Alexandre Bédât, chef du Service action sociale, y a partagé l'opinion exprimée par certains membres quant à l'importance de penser aussi à faire se rencontrer physiquement les jeunes, notamment dans le cadre d'un éventuel Parlement des jeunes, sous une forme plus «traditionnelle». Dans cette réflexion, la Fédération suisse des parlements de jeunes (FSPJ) serait également une ressource à disposition des jeunes pour aider à la réflexion autour de la création potentielle d'un parlement des jeunes à Saint-Imier ou dans la région. La question revêt un caractère politique clair, et en ce sens, il semblerait plus que correct, à ce stade tout à fait terminal de cette législature, de laisser à nos futurs élus le rôle de se prononcer sur cette question et de porter ensuite le projet découlant de l'un ou l'autre choix, si tant est qu'il s'avère nécessaire de trancher. A noter encore qu'à ce jour, excepté l'apport financier initial de 10000 francs, ainsi qu'une participation modeste aux frais d'hébergement du site, le projet de cyber-parlement n'a sollicité ni frais, ni mise à disposition de forces vives au sein de l'administration communale.»

Denis Gerber, PLR: «Je suis très peu satisfait de la réponse qui a été donnée. Il a fallu attendre pratiquement 5 ans, pour entendre une réponse, qui, en quelque sorte, montre qu'il ne s'est rien passé. On ne va pas polémiquer avant Noël, on y reviendra après.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «J'ai un complément d'information à l'interpellation de Josika Iles, ARC, au sujet de la nouvelle desserte en transports publics à Saint-Imier. Le Conseil municipal se réjouit de la mise en service, depuis le 10 décembre 2018, de la nouvelle ligne de bus à Saint-Imier. Cette mise en service fait suite à l'acceptation du crédit de 477000 francs par le Conseil de ville pour l'amélioration de la desserte locale en transports publics. Il s'agit d'un point de départ d'une nouvelle ère pour les transports publics à Saint-Imier avec un horaire régulier et une certaine consistance. Certaines modifications au projet sont toutefois intervenues en cours de route. L'Office des transports publics a décidé unilatéralement:

1. De réduire le nombre de courses quotidiennes à huit en 2019 et dix en 2020 et 2021 (en lieu et place de neuf, respectivement onze).
2. De ne pas entrer en matière en 2019 pour le cofinancement des deux courses existantes déjà à l'horaire.

Les incidences financières pour la Municipalité restent mesurées, les deux modifications opérées par l'Office des transports publics se compensent partiellement. Quoi qu'il en soit, l'enveloppe déterminée par le Conseil de ville dans sa séance de juin 2018 sera respectée.»

Josika Iles, ARC: «Merci pour ces précisions.»

Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale: «Le PLR avait déposé une interpellation concernant les représentations à SASDOVAL, à laquelle je n'avais que partiellement répondu par la voix de Patrick Tanner, maire, lors du Conseil de ville du 25 octobre 2018, en attente que le Conseil municipal statue officiellement sur le type de

représentations souhaité. Pour rappel:

- La première option verrait le membre de l'exécutif en charge du département être accompagné d'un élu au législatif.
- La deuxième option éliminerait deux membres au législatif, excluant ainsi la représentation exécutive communale.

Je me permets donc d'amener ce complément à ma réponse, puisque le Conseil municipal, unanime, a choisi l'option mixte. C'est bel et bien un représentant de l'exécutif, ainsi qu'un représentant du législatif, qui représenteront notre commune dans SASDOVAL pour la prochaine législature. J'espère ainsi avoir répondu complètement à l'interpellation précitée.»

Denis Gerber, PLR: «On s'y attendait un peu. Cette option ne nous dérange pas. Ainsi, le Conseil municipal est aussi représenté. J'ai une petite question. Est-ce que l'on ne devrait pas modifier notre règlement des commissions, où il est écrit: «10 membres»? «Patrick Tanner, maire: «Merci Denis Gerber, PLR, de nous faire remarquer quelque chose à laquelle nous n'avions pas pensé. Je ne savais pas que cette représentation était inscrite dans le règlement. Si c'est le cas, ce règlement est de votre compétence. Donc, sa modification sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de ville, dans le but de l'adapter.»

Denis Gerber, PLR: «Très bien, alors nous acceptons la représentation: 1 membre du Conseil de ville, 1 membre du Conseil municipal, et que l'ordre du jour du prochain Conseil de ville soit établi sur cette base.»

Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture: «Je reviens sur l'interpellation PLR: Boîte à troc. J'avais déjà répondu, en partie, dans une séance précédente. Après réflexion, avec l'approbation de la Commission culturelle, et aussi sur suggestion d'un citoyen, je propose d'utiliser deux cabines téléphoniques désaffectées (celle qui se situe devant le magasin Denner, et celle située au Nord-Est de la Place du 16 Mars) à des fins culturelles, plutôt que des caissettes à journaux comme il avait été envisagé au départ. A ma connaissance, Swisscom met en effet gratuitement à disposition ces cabines pour les communes qui en feraient la demande. Je vais faire cette demande auprès de l'opérateur en début d'année prochaine pour finaliser ce projet. Ainsi, cela permettra l'échange de bouquins dans ces cabines qui seront aménagées, décorées par des élèves, comme proposé. Je pense que c'est plus sécurisant d'avoir des cabines finalement. Je ne sais pas ce que vous en pensez Corentin Jeanneret, PLR.»

Corentin Jeanneret, PLR: «Je remercie Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, pour sa réponse qui me satisfait. C'est vrai que je n'y avais pas pensé. Allons de l'avant avec ce projet.»

Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture: «Parfait.»

Claude-Alain Tanner, président: «Bien, y a-t-il encore des réponses aux interpellations?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas.»

Claude-Alain Tanner, président: «Je n'ai pas reçu d'interpellation ce soir. Y a-t-il quelque chose?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant.»

## 11. Petites questions

Claude-Alain Tanner, président: «Je donne la parole au Conseil municipal pour les

réponses aux petites questions.»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Je vais apporter une réponse à Elisabeth Beck, PS, au sujet du bassin de natation. Nous avons reçu le rapport de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST). Ce rapport examine la trichloramine dans l'air. Les valeurs analysées respectent les recommandations. Je cite: «Les concentrations de trichloramine mesurées dans l'air de la piscine sont en dessous de la valeur limite et ne demandent pas de prendre de mesure urgente». Le rapport nous recommande néanmoins de refaire des contrôles dans un délai de 4 à 6 mois. Concernant l'air ambiant, je peux aussi vous préciser qu'il doit être quelques degrés supérieurs à la température de l'eau. Avec la conception actuelle (plafond très bas), il est vrai que souvent il fait très chaud. Mais, à ce jour, toutes les valeurs sont dans les normes. Le Service des bâtiments et infrastructures sportives n'a plus reçu de plaintes des utilisateurs comme cela a été le cas au moment de la réouverture. Le rapport de l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST) est à dispositions des personnes intéressées auprès de la cheffe de service. Ce rapport est complexe à lire et comprendre. Mais, à l'heure actuelle, on peut laisser le bassin de natation ouvert sans aucune crainte.»

Elisabeth Beck, PS: «Je vous remercie de vos informations précieuses pour les personnes qui fréquentent le bassin de natation, et aussi pour les personnes qui donnent des cours et qui restent plusieurs heures de suite dans cet espace.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «J'ai reçu la réponse de l'OPC au sujet de la question de Morgane Bussian, ARC, au sujet du Pont Sébastopol. Donc, le pont qui relie Saint-Imier à Villeret. Je vais vous lire la réponse que j'ai reçue:

«Monsieur,

Par le présent courriel, je peux vous transmettre la réponse suivante à la question de M<sup>me</sup> Bussian concernant la problématique du bruit généré par le trafic au droit du passage sur le joint du pont Sébastopol à Saint-Imier:

1. Les anciens joints bitumineux étant fortement endommagés, ceux-ci ont été remplacés en 2016 par des joints métalliques avec gomme étant donné la problématique de la forte dilatation du pont. En effet, un remplacement des joints par des éléments polymères (bitumineux) ne permettaient pas de garantir les allongements du pont liés à la dilatation.

2. S'agissant de la problématique du bruit lors du passage des véhicules sur ces nouveaux joints, celle-ci n'est pas due à un manque d'entretien des joints mais réside dans le phénomène de compression des roues au passage du joint ainsi que du changement de fréquence du bruit lié à la différence des matériaux entre le revêtement bitumineux de la chaussée et le joint métallique. Ce phénomène est identique lorsqu'un véhicule circule sur un couvercle de chambre de canalisations. Il est à noter que ce phénomène n'engendre pas nécessairement une augmentation du volume sonore mais une perception plus dérangeante liée au changement de fréquence du bruit.

3. Selon l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le volume sonore

est déterminé selon le trafic journalier moyen annuel et ne tient pas compte des effets de pointe. De ce fait, le bruit généré par le passage des véhicules au droit du joint en question n'est à ce jour pas déterminant.

4. Selon les conclusions du programme d'assainissement contre le bruit routier à travers la localité de St-Imier, les valeurs-limites d'immission du degré de sensibilité DS III (65 dBA le jour et 55 dBA la nuit) étaient respectées en 2012 pour l'ensemble des bâtiments situés dans le secteur du Pont Sébastopol puisque les immissions sonores s'élevaient à env. 58 - 60 dBA le jour et 46 - 48 dBA la nuit.

Il faut savoir qu'un doublement du trafic soit une augmentation annuelle de 1.5% sur une période de 27 ans ou une augmentation annuelle de 2% sur une période de 20 ans, équivalent à une augmentation du volume sonore de 2 à 3 dBA. Actuellement l'augmentation annuelle de trafic dans le vallon de St-Imier s'élève annuellement entre 1.2 et 1.7% selon les comptages de trafic effectués régulièrement par notre office. De ce fait, on peut sans autre considérer que le volume sonore sur le tronçon de route considéré respecte les valeurs-limites d'immission fixées par l'OPB et qu'ainsi le canton n'a aucune obligation d'assainir ce tronçon de route.

5. Un contrôle régulier de l'état des joints est effectué par notre service d'entretien. A ce jour, il n'a pas été constaté de défauts nécessitant une réfection ou un remplacement desdits joints.

En fonction de ce qui précède, vous comprendrez que notre office n'entreprendra aucun travaux en lien avec la problématique citée en marge tant qu'aucun défaut de joints du Pont Sébastopol ne sera constaté.

En espérant avoir répondu à votre requête, je reste bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Avec mes meilleures salutations.

Cédric Berberat»

Donc, en conclusion, ils ne feront rien.»

... Rires...

Morgane Bussian, ARC: «Je remercie Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour la lecture de ce courriel. Bien entendu, je ne suis pas satisfaite. Je pense que les habitants qui m'avaient approchée, ne le seront pas non plus. Mais, vous n'y pouvez rien.»

Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Je vais apporter une réponse à Cyril Erard, ARC, au sujet de l'Espace Beau-Site. Les travaux sont terminés, et les puits de lumière installés. Nous sommes en fin d'exécution des travaux. Le décompte final fera partie des comptes communaux 2018. Ces derniers vous seront présentés pour approbation l'année prochaine. Vous vous inquiétez aussi de savoir au bout de 2 ans d'utilisation, quelle était la fréquentation, les recettes, les charges, et les retours des utilisateurs. A ce jour, on peut confirmer que tous les utilisateurs sont très satisfaits des locaux. Tout le monde a un avis très positif des locaux. Quant aux charges et recettes, elles seront présentées lors de l'approbation. La future Commission bâtiments et infrastruc-

tures sportives, en collaboration avec la Commission économie et tourisme, pourra développer une stratégie pour mieux faire connaître l'Espace Beau-Site. Le Service des bâtiments et infrastructures sportives est déjà satisfait de la fréquentation, avec certaines écoles qui louent déjà les locaux sur des semaines complètes. L'Armée suisse loue également les locaux. Grand nombre de citoyens imériens et de la région n'hésitent pas à louer l'Espace Beau-Site. L'offre touristique de notre région pourra même faire augmenter la fréquentation.»

Cyril Erard, ARC: «Merci pour cette réponse. Je me réjouis de voir la suite de ce dossier.»

Patrick Tanner, maire: «Je souhaite déjà apporter une réponse à Denis Gerber, PLR, concernant la représentation au SASDOVAL. Après vérification, le nombre de membres ne figure pas dans le règlement des commissions permanentes. La modification demandée est donc de la compétence du Conseil municipal.»

Denis Gerber, PLR: «Merci.»

Claude-Alain Tanner, président: «Y a-t-il encore des réponses aux petites questions?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas.»

Claude-Alain Tanner, président: «J'ai reçu une nouvelle petite question sur le bureau du Conseil de ville. Je donne la parole.»

Denis Gerber, PLR: «Petite question intitulée: Vaisselle réutilisable, eau de Saint-Imier et carafe. Le groupe PLR demande qu'il soit étudié la possibilité qu'au niveau des séances du Conseil de ville et des diverses commissions municipales, il n'y ait, sur les tables, plus que de la bonne eau de Saint-Imier servie dans nos cafés et versée dans des verres réutilisables. Notre groupe est d'avis qu'il est de notre devoir en tant que représentants de la population de montrer l'exemple dans ce domaine sensible de la défense de notre environnement.»

Patrick Tanner, maire: «Je prends note de votre proposition. Nous en discuterons avec le nouveau Conseil municipal pour vous apporter une réponse.»

Denis Gerber, PLR: «Merci.»

Claude-Alain Tanner, président: «Y a-t-il encore des petites questions?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons passer au point suivant.»

## 12. Divers et imprévus

Joëlle Häller, PLR: «N'oubliez pas les portes ouvertes de la fondation Plein Soleil samedi 15 décembre de 9h30 à 15h. Si cela vous intéresse joignez-vous à nous pour le verre de l'amitié. L'inauguration officielle aura lieu le printemps prochain.»

Patrick Domon, ARC: «Ce soir, nous bouclons la série des séances non seulement de l'année, mais également celle de cette législature. On s'appête à se quitter et, pour certain, à se dire «à l'année prochaine» pour l'entame d'une nouvelle période de 4 ans. Un grand merci à toutes et tous. Parmi ceux qui ne seront plus là en février, il y a Christian Schluemp et Francis Daetwyler. Un proverbe affirme, je cite: «le dialogue véritable suppose la reconnaissance de l'autre, à la fois dans son identité et son altérité». Votre investissement dans la politique imérienne a été une jolie chance d'apprivoiser cette citation. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord pour échanger, pour trouver des solutions. Au contraire! L'autre, dans les confrontations qu'il génère, peut être perçu comme une chance d'enrichir le débat. Vous avez été de ceux-ci. Soyez-en remerciés! Nous souhaitons aussi bien évidemment remer-

ciez sincèrement les membres de notre fraction qui arrêtent là leur engagement politique. Il y a déjà Aurélie, Mélanie, Cyril, Alexandre, Fabien: vous avez siégé à nos côtés dans la liberté et la conviction qui ont lié nos trajectoires politiques. Ce fut un plaisir! Votre engagement pour nos valeurs et notre Cité resteront ancrés. Nous nous sommes enrichis les uns des autres, et ça n'a pas de prix! Toujours parmi ceux que nous ne reverrons pas l'année prochaine, il y a une personne de notre fraction qui mérite nos remerciements et quelques mots particuliers. Il s'agit bien sûr de Michel Jeanneret qui quitte le Conseil municipal à la fin de cette législature, après 14 ans au sein de l'exécutif. Entré en fonction en septembre 2004, il était atteint par la limite posée par le règlement communal, interdisant de se représenter lorsque l'on a passé 4 législatures au même poste. Avant de siéger à l'exécutif, Michel Jeanneret avait présidé la commission de l'école primaire. Au sein de l'exécutif, il a été en charge du département de l'équipement, animé du souci du bien commun. Il a connu une période marquée par de profonds bouleversements, avec l'irruption dans des domaines jusque-là caractérisés par le monopole, de libéralisations des marchés de l'électricité et du gaz. Il a participé à la stratégie fixée par le Conseil municipal et l'a mise en œuvre sans faille. Il n'a jamais été question que les libéralisations voulues au niveau national se traduisent par la privatisation ou la vente des réseaux communaux, ce qui se serait traduit par la perte d'emplois à Saint-Imier, la perte des bénéfices pour la collectivité et la perte de moyens d'action essentiels pour le développement de Saint-Imier. A force d'initiatives courageuses et pionnières, la libéralisation du marché de l'électricité s'est faite jusqu'ici sans heurts pour la commune. Les emplois sont là, les revenus nécessaires au ménage communal ont été conservés, et grâce à la réunion des forces des communes du Jura bernois et du Jura, la vente d'électricité libéralisée se fait à de bonnes conditions pour les clients. La commune a conservé ses clients et elle leur offre des tarifs inférieurs à ceux de la région. Il faut encore rappeler la présidence de Diatel SA, occupée par Michel Jeanneret depuis 2007, qui a vu le réseau de télécommunication imérien doté de fibre optique intégrer la gestion communale. Si l'on ajoute à cela, le projet d'adduction en eau du puits profond en cours de réalisation et le projet pionnier d'utilisation de la chaleur voté ce soir, on constate que Saint-Imier dispose, en terme d'équipement et de gestion des réseaux (eaux propres, eaux claires, eaux usées, électricité, gaz, télécommunications et bientôt chaleur renouvelable) d'une situation tout simplement extraordinaire pour une collectivité publique. Michel, Ton intelligence, ton savoir, ta connaissance des dossiers, ta capacité de synthèse et ta vista ont énormément amené à la cause politique de notre Cité. Nous t'en remercions et nous nous en souviendrons. Mais ce que nous retiendrons également, ce sont les positions tranchées que tu savais défendre à l'aide d'une maîtrise d'élocution rare, un vocabulaire riche et précis, révélant l'homme de culture que tu es. Des sujets aussi divers que les raccordements de canalisations (qu'elles soient d'eau claire ou d'eau usée), la réglementation sur le raccordement et la fourniture du gaz naturel, les spécificités techniques concernant les différents modèles de camions poubelles disponibles sur le marché, etc..., devenaient, en t'écoutant, des leçons de bon français. A poésie par moment, dirais-je

même, puisque, par exemple, je me rappelle à chaque utilisation de la carafe d'eau officielle de Saint-Imier, le caractère «chatoyant» de ses couleurs... Un grand merci Michel, pour tout ce que tu as fait, tout ce que tu nous as montré, tout ce que tu nous as appris. Et à titre personnel, j'étends le sens de ce remerciement à des frontières plus larges que celles de la politique aux différents contextes que nous avons partagés. Tu as été et resteras un modèle pour moi, assurément! La fraction ARC t'est extrêmement reconnaissante! Merci... Et puisque j'ai la parole, je la garde pour remercier une personne qui termine également son mandat au Conseil municipal, Florine Pessotto-Bueche. Vous imaginez bien le petit vide au fond de moi dans lequel j'ai senti sombrer lors de la séance de fraction quand il a été convenu que ce serait moi qui lui adresserais nos remerciements. Je réalisais être condamné à être bon dans mon discours ou à accepter de vivre une fin de semaine plus difficile à la maison... Plaisanterie mise à part, nous tenons à te remercier sincèrement, Florine, pour avoir accepté, en cours de législature de reprendre la place laissée vacante par Mélanie Zwahlen-Erard. Je suis bien placé pour constater l'énergie qu'il a fallu y mettre, le temps qu'il a fallu trouver, le nombre de difficultés qu'il a fallu surmonter, les contrariétés qu'il a parfois fallu supporter. Tu l'as fait. Avec passion, comme tout ce que tu fais. Tu t'es impliquée sans compter dans des projets qui sont sortis de terre comme: la Fête des Voisins, Win 3 ou encore la création d'un poste de travailleur en milieu scolaire pour n'en citer que quelques-uns. Un grand merci à toi pour cet engagement sans faille. Tu arrives au bout de ce remplacement, mais à toi, on te dit «à l'année prochaine» puisque tu seras avec nous à la table. On se réjouit de te retrouver. Et pour terminer, nous souhaitons encore adresser nos félicitations et nos remerciements à Claude-Alain Tanner, déjà pour avoir présidé avec brio nos séances tout au long de cette année, mais aussi pour avoir assumé avec bienveillance, intelligence et rigueur les diverses représentations et tâches liées à sa fonction. Avec la fin de cette législature, Claude-Alain, tu vas non seulement laisser ta place de Président, mais également celle de conseiller de ville, puisque tu ne t'es pas représenté sur les listes de la prochaine législature. Une fois de plus, ton choix a été clair, sans équivoque, sans rancune ni remords. A ton image. Sache que nous



regretterons tes prises de positions franches, ta compagnie et ta vision intelligente de la société et des enjeux de l'engagement politique. Nous te remercions infiniment pour ton apport à notre fraction durant ces années et te souhaitons le meilleur pour la suite! Bon vent, l'ami! Et reviens quand tu veux!

... Applaudissements...

Denis Gerber, PLR: «Je tiens ici à exprimer tous les remerciements de notre groupe à toutes les personnes qui ont œuvré durant ces 4 années de législature. Nous remercions les représentants PLR qui nous quittent, et ceux qui nous ont quittés en cours de route, ils auront droit à une petite fête qui sera organisée dans l'esprit PLR durant le premier trimestre de l'année prochaine.»

... Applaudissements...

Claude-Alain Tanner, président: «Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas.»

Claude-Alain Tanner, président: «Nous arrivons au terme de ce dernier Conseil de ville de l'année et c'est avec honneur que je vais conclure définitivement cette législature, comme le veut la coutume, en dressant un petit bilan de l'année écoulée. En préambule, je vous remercie toutes et tous de m'avoir confié, voici une année, la présidence de ce conseil. C'est avec honneur et fierté que j'ai accepté cette noble tâche d'être le premier citoyen de la localité et que j'ai fait de mon mieux pour remplir cette fonction. Je ne vous cache pas l'affection que je porte à notre Ville, Saint-Imier, cette commune qui m'a vu grandir et que j'ai vu aussi se développer au fil des années et rayonner au sein de la région. Au terme de cette année de présidence, j'aimerais tout spécialement remercier le parti ARC qui m'a fait confiance en me proposant à la présidence du législatif imérien. J'adresse également mes plus vifs remerciements au maire pour sa précieuse collaboration, aux membres du bureau, au personnel communal et

tout particulièrement Tiago Rodrigues, notre vice-chancelier, pour son engagement sans faille et ses conseils avisés. Ce soir, je souhaite aussi m'adresser aux conseillères et conseillers de ville tout comme aux conseillers municipaux qui terminent leur mandat en cette fin d'année pour les remercier chaleureusement de leur investissement au service de la politique imérienne. Vous le savez, je vis également mes dernières minutes de politicien dans cette salle et c'est avec émotion que je prends congé de vous mais aussi de cette expérience politique. Si j'ai fait de sympathiques rencontres et que j'ai connu de beaux moments en participant à la concrétisation de projets qui me tenaient à cœur, j'ai aussi connu des épisodes pénibles et parfois affligeants. C'est apparemment cela la vie d'un politicien! Rappelez-vous en début d'année, dans mon discours d'introduction, j'avais cité une déclaration de l'humoriste français Coluche... Pour conclure ce conseil et cette législature, je vais à nouveau lui rendre hommage en reprenant une de ses citations qui résume assurément bien mes pensées. Coluche disait: «La droite a gagné les élections. La gauche a gagné les élections. Quand est-ce que ce sera la France qui gagnera les élections?» C'est dans cet état d'esprit que je me suis présenté, en 2014, pour occuper la fonction de conseiller de ville. Aujourd'hui, je reste encore convaincu, qu'importe la couleur politique, que le point commun qui nous réunit toutes et tous dans cette salle est toujours le même: Saint-Imier, son développement et le bien-être de sa population. J'aurais bien voulu quatre ans plus tard établir un constat différent et vous dire que c'est Saint-Imier qui a gagné! Je dois malheureusement bien admettre que ce n'est pas toujours le cas puisque les «rivalités» partisanes et autres débats improductifs engendrent régulièrement le report voire même l'avortement de certains projets. C'est bien désolant car ce sont Saint-Imier et ses habitants qui en subissent les conséquences! Certains le manifestent comme ils peuvent par leur indifférence au monde

politique. Les dernières votations communales parlent d'elles-mêmes: 2 électeurs imériens sur trois ne se sont pas déplacés aux urnes. C'est bien triste! Réagissons! Et réagissez lors de la prochaine législature! Comme plusieurs conseillères et conseillers de ville ce soir, je ne serai plus à vos côtés ces quatre prochaines années. Toutefois, j'aurai tout loisir et surtout de l'intérêt à suivre attentivement vos débats, vos idées, vos projets et vos actions qui seront relayés dans la Feuille d'avis mais aussi grâce aux investigations menées par les journalistes, que je remercie au passage pour leur précieux travail. Pour terminer, je souhaite féliciter les élus qui occuperont les sièges de notre conseil dès l'année prochaine. Je les remercie déjà de l'énergie qu'ils investiront et du temps qu'ils consacreront au développement de notre Ville et au confort de ses habitants. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une année 2019 pleine de bonheur pour vous, vos familles et la population imérienne. Merci de votre attention.»

... Applaudissements...

Claude-Alain Tanner, président: «Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole?»

Claude-Alain Tanner, président: «Cela ne semble pas être le cas.»

Claude-Alain Tanner, président: «Avant de conclure définitivement ce conseil, je vous rappelle le déroulement de la soirée. Pour celles et ceux qui participent au repas de fin d'année, je vous invite à vous déplacer à la Clientis Arena. L'apéritif se déroulera, au premier étage de la patinoire, au bar du HC Saint-Imier. Nous rejoindrons ensuite la buvette de la patinoire, appelée désormais Bats Club, pour un repas convivial, au chaud, rassurez-vous!»

Claude-Alain Tanner, président: «Je lève cette séance et me réjouis de trinquer avec vous.»

... Applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h04.

## Au nom du Conseil de ville

**Claude-Alain Tanner, président**  
**et Tiago Rodrigues, vice-chancelier**

## COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



## Séance ordinaire

La première séance du Conseil général de la 18<sup>e</sup> législature de la commune municipale de Tramelan se déroulera le lundi 28 janvier au CIP (Auditorium), à 19h30. L'ordre du jour établi par le Conseil municipal conformément à l'article 2, al. 2, du Règlement du Conseil général est le suivant :

1. Appel
2. Présentation des groupes
3. Désignation de deux scrutateurs(trices) provisoires
4. Election du(de la) président(e)
5. Formation du bureau
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018
7. Réponses aux interpellations présentées en séance du 24 septembre 2018 et du 12 novembre 2018

## I. Décisions

8. Nomination des membres des commissions permanentes du Conseil général
9. Fixation de l'amende pour

absence non excusée (article 18, al. 2, du règlement du Conseil général)

10. Fixation
  - a. de l'indemnité de base pour chaque groupe
  - b. de l'indemnité par membre du Conseil général
11. Zurich Arena, demande d'un crédit d'engagement de 180000 francs TTC pour un nouveau ring
12. Motion de Mathieu Chaignat, Groupe Débat, intitulée « Objectifs de la politique forestière communale »
13. Motion de Jérémie Liechti, UDC, et de Pierre-Yves Emery, PS, intitulée « Sécurisons l'intersection rue de la Gare et Grand-Rue 105 avant qu'il ne soit trop tard »
14. Commission non permanente « Pour une dynamisation du village », remplacement d'un membre
15. Rapport 2018 de la commission de gestion

## II. Projets en cours du Conseil municipal

16. Informations

## III. Divers

17. Résolutions
18. Motions – postulats
19. Interpellations
20. Petites questions
21. Correspondance au Conseil général
22. Crédit d'engagement de 2078490 fr. 20 TTC destiné à la réfection de la rue Virgile-Rossel, décompte final
23. Crédit d'engagement de 321542 fr. 25 TTC destiné au remplacement de la conduite principale d'eau potable au Chemin des Combes, décompte final
24. Divers

Les séances du Conseil général sont publiques. Par conséquent la population est cordialement invitée à y participer.

| chancellerie municipale, cm

## CIP TRAMELAN

## Trois artistes quittent la rue un instant

## Peintures et graffitis en commun

La première exposition de l'année au CIP est consacrée à Shay, Kmis3 et Delta2, trois artistes biennois. De manières différentes, ils pratiquent l'art de rue. Ce n'est pas la première fois que cet art « extérieur » se retrouve à l'« intérieur » du CIP. C'est toujours un défi et une belle découverte, tant pour les artistes que pour le public.

Shay (Jessica Duff) expose pour la première fois au CIP. Elle exerce la calligraphie depuis 2016. Tout a commencé durant un séjour en clinique. Elle a mis à profit ce temps d'attente pour lire, étudier et calligraphier des écritures différentes. En 2017, Shay a peint un grand mur ; une révélation. A ce jour, sa plus grande œuvre « calligraphique » mesure 3 mètres sur 8 mètres.

Street artiste français, Kmis3 (Chemistry) se lance à plein temps dans le graffiti en 2012. Voyageur dans l'âme, il participe à de nombreuses expositions internationales. De retour en Europe après six ans, il souhaite partager un regard nouveau sur son art.

Delta2 est auteur de graffitis depuis 1993. Il est l'invité des deux artistes précédents. Ses œuvres urbaines complètent ainsi l'exposition avec un regard différent, dans une forme de dialogue à trois.



Du samedi 12 janvier  
au vendredi 22 février  
Lundi à vendredi de 8h à 20h  
Samedi de 15h à 20h  
Dimanche fermé  
Vernissage  
samedi 12 janvier à 18h

## COURRIER DES LECTEURS

## L'environnement ne souffre d'aucune attente

Le 10 février prochain, les Bernoises et les Bernois sont appelés à se rendre aux urnes pour se prononcer sur la révision partielle de la Loi cantonale sur l'énergie. Cette révision s'inscrit dans une logique politique. En effet, la Loi en question a été acceptée par le peuple bernois en 2011. Aujourd'hui, à la suite de l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et de la révision de la Loi fédérale sur l'énergie en 2017, débouchant sur la Stratégie énergétique fédérale sur l'énergie, la Loi bernoise a besoin d'être affinée. Le texte soumis à votation donne davantage de compétences aux communes qui pourront ainsi exiger davantage de production d'énergie propre dans les nouveaux bâtiments que celle pres-

crité par le canton. Par ailleurs, les nouvelles constructions devront produire elles-mêmes une part de l'électricité dont elles ont besoin. Certes, les dispositions nouvelles portent préjudice à certaines libertés individuelles, notamment le droit à la propriété privée, ainsi qu'à l'autonomie des communes, comme le relèvent les opposants. On ne peut nier qu'elles ont un caractère contraignant. Mais elles deviennent indispensables dans un monde où l'humanité consomme toujours plus vite les ressources que la nature peut renouveler en un an. En 2018, globalement, nous avons dépassé ce seuil le 1<sup>er</sup> août, selon le rapport publié annuellement par l'ONG footprint-network.org. Pour la Suisse, le « jour du dépassement » a eu

lieu le 7 mai ! Il ne faut que cinq mois à la population suisse pour épuiser les ressources à sa disposition. Par ailleurs, en encourageant la production d'énergie locale, nous réduisons notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur et nous favoriserons le développement de secteurs économiques locaux spécialisés en la matière. S'il est des domaines dans lesquels nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre, c'est bien la réduction des émissions de CO2 et la réduction de la consommation d'énergie issue de sources fossiles comme le pétrole et le gaz naturel. Le 10 février, acceptez sans hésitation la révision partielle de la Loi sur l'énergie pour notre avenir et celui de nos enfants.

| Hervé Gullotti, député

## ACTION JEUNESSE RÉGIONALE TRAMELAN

## Les jeunes sortent de l'ombre

Une bonne nouvelle du côté de l'Action Jeunesse Régionale (AJR) de Tramelan ; en effet, d'ici quelques temps, l'association aura la possibilité d'investir une surface bien plus grande pour accueillir ses visiteurs de douze à dix-huit ans et ce, sans même changer de bâtiment. Jusqu'ici cantonnée à la cave, l'association mon-

tera d'un étage, passant ainsi véritablement de l'ombre à la lumière. La remise en état du nouveau local sera effectuée en grande partie par les jeunes dans le cadre d'un projet pédagogique.

Fondée en 2006, l'AJR est une association privée à but non lucratif qui s'inscrit dans le champ de l'animation socioculturelle et plus parti-

culièrement de l'animation de jeunesse.

L'AJR est une actrice importante au cœur de la jeunesse de la vallée de Tavannes, Tramelan et environs. Afin de clarifier son action, l'équipe d'animation de l'AJR a décidé, avec l'aval de son comité, de la décliner en trois axes : animation dans les locaux, animation mobile et animation en réseau.

## EN SALLES

## AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

## EDMOND

VENDREDI 11 JANVIER, 18 H  
DIMANCHE 13 JANVIER, 20 H

d'Alexis Michalik, avec Thomas Solières, Olivier Gourmet. Décembre 1897, Paris. Edmond Rostand n'a pas encore trente ans mais déjà deux enfants et beaucoup d'angoisses. Il n'a rien écrit depuis deux ans. En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 50.

## BIENVENUE À MARWEN

VENDREDI 11 JANVIER, 20 H 30  
SAMEDI 12 JANVIER, 21 H  
DIMANCHE 13 JANVIER, 17 H

de Robert Zemeckis, avec Steve Carell, Leslie Mann. Le peintre talentueux Mark Hogenkamp est depuis des jours dans le coma pour avoir été tabassé par cinq Hooligans. Lorsqu'il se réveille, il ne parvient pas à se

souvenir d'aucun épisode ou détail de sa vie et doit réapprendre à manger, marcher et écrire... En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 56.

## RÉMI SANS FAMILLE

SAMEDI 12 JANVIER, 15 H  
DIMANCHE 13 JANVIER, 14 H

d'Antoine Blossier, avec Daniel Auteuil, Maleaume Paquin, Virginie Ledoyen. Les aventures du jeune Rémi, orphelin recueilli par la douce Madame Barberin. A l'âge de dix ans, il est arraché à sa mère adoptive et confié au Signor Vitalis, un mystérieux musicien ambulancier. A ses côtés, il va apprendre la rude vie de saltimbanque et à chanter pour gagner son pain. En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 40.

## LES INVISIBLES

SAMEDI 12 JANVIER, 18 H  
LUNDI 14 JANVIER, 20 H  
JEUDI 17 JANVIER, 20 H

de Louis-Julien Petit, avec Audrey Lamy, Corinne Masiero, Noémie Lvovsky. Elles se font appeler Edith Piaf, Simone Veil, Brigitte Macron ou Lady Di : des femmes sans domicile fixe qui écorchées par leur vie ne perdent pourtant pas le sens de l'autodérision et l'espoir de s'en sortir. Audrey et Hélène travailleuses sociales du centre d'accueil L'Envol tentent tout

pour les réinsérer coûte que coûte : falsifications, pistons, mensonges... En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 1 h 42.

## BEN IS BACK

MERCREDI 16 JANVIER, 20 H

de Peter Hedges, avec Julia Roberts, Kathryn Newton, Lucas Hedges. Ben Burns, un jeune homme perturbé âgé de 19 ans réapparaît soudainement chez lui la veille de Noël à la plus grande surprise de sa famille. Bien que soulagée que son fils soit de retour à la maison, sa mère craint que cette visite ne réveille ses vieux démons – dont ses problèmes d'alcoolisme. En français. 14 ans. Durée 1 h 43.

## L'INCROYABLE HISTOIRE DU FACTEUR CHEVAL

JEUDI 17 JANVIER, 18 H

de Niels Tavernier, avec Laetitia Casta, Jacques Gamblin, Aurélien Wiik. Fin 19<sup>e</sup>, Joseph Ferdinand Cheval, est un simple facteur qui parcourt chaque jour la Drôme, de village en village. Solitaire, il est bouleversé quand il rencontre la femme de sa vie, Philomène. De leur union naît Alice. Pour cette enfant qu'il aime plus que tout, Cheval se jette alors dans un pari fou : lui construire de ses propres mains, un incroyable palais. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 45.

## AU ROYAL À TAVANNES

## UNE FEMME D'EXCEPTION

VENDREDI 11 JANVIER, 20 H  
SAMEDI 12 JANVIER, 21 H  
DIMANCHE 13 JANVIER, 17 H

de Mimi Leder, avec Felicity Jones, Justin Theroux, Kathy Bates. Ruth Bader Ginsburg est seulement l'une des 9 femmes ayant terminé le cours de droit de Harvard de 1956. Malgré son talent, elle n'est engagée par aucun des cabinets d'avocats où elle postule. Elle saisit alors l'occasion de devenir la première femme professeure de droit à la Rutgers University. En français. 6 ans (sugg. 12). Durée 2 h.

## PUPILLE

SAMEDI 12 JANVIER, 17 H  
DIMANCHE 13 JANVIER, 20 H  
MARDI 15 JANVIER, 20 H

de Jeanne Herry, avec Sandrine Kiberlain, Gilles Lellouche, Elodie Bouchez.

Le jour de sa naissance, Théo est remis à l'adoption par sa mère biologique. C'est un accouchement sous X. La mère a deux mois pour revenir sur sa décision... ou pas. Les services de l'aide sociale à l'enfance et le service adoption se mettent en mouvement. En français. 8 ans (sugg. 14). Durée 1 h 48.

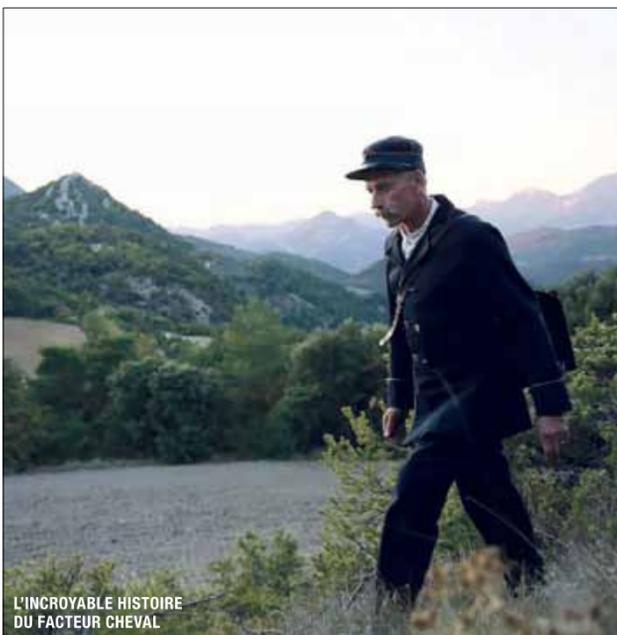
## SECONDE CHANCE

JEUDI 17 JANVIER, 20 H

de Peter Segal, avec Jennifer Lopez, Milo Ventimiglia, Vanessa Hudgens. Lorsqu'elle se voit refuser une promotion au profit d'un candidat plus diplômé qu'elle, Maya Vargas, la quarantaine, décide de quitter son emploi pour trouver mieux ailleurs. Le fils de sa meilleure amie trafique son CV à son insu, et lui fait décrocher un boulot de rêve dans un grand groupe de cosmétiques de Manhattan. En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 1 h 45.

Délaï rédactionnel

MERCREDI 9 H



L'INCROYABLE HISTOIRE DU FACTEUR CHEVAL

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

# Valorisation récompensée

Le projet Art-en-Vue, déposé à l'automne 2018 par le Parc Chasseral dans le cadre du concours « Patrimoine pour tous », fait partie des 19 lauréats (sur 136 dossiers).



© Parc Chasseral – Monika Flückiger

Grâce au concours organisé par l'OFC, le Parc Chasseral et Val-de-Ruz pourront organiser une deuxième édition de l'événement Art-en-Vue, mis sur pied pour la première fois en 2018 à La Vue-des-Alpes. Cette première édition était consacrée à une expo-photo intitulée « Des murs et des hommes », qui a rencontré

un franc succès avec plus de 1500 visiteurs.

Après la photographie et les murs en pierres sèches, ce sera cette fois-ci au tour du paysage d'être mis en valeur. Celui-ci sera vécu et interprété par différents artistes en fonction de leur inspiration suite à un appel à création. Les réalisations, créées autour de la transformation du paysage

et de son interprétation artistique, seront montrées au public à l'été 2020 dans le cadre d'une exposition intitulée « Dialogue avec le paysage ».

Le projet comprend deux autres dimensions : un programme de médiation culturelle – notamment avec les enfants – et des événements artistiques autour de la pièce de théâtre

« Les Vieux-Prés », dont l'intrigue se déroule sur les lieux. Les créations autour de l'œuvre de Jean-Paul Zimmermann seront jouées en plein air à l'été 2020. Art-en-Vue est l'un des résultats d'une vaste réflexion sur la valorisation, notamment touristique, du site de La Vue-des-Alpes que mène actuellement la commune de Val-de-Ruz et à laquelle participe le

Parc depuis deux ans, aux côtés d'autres partenaires dont le RUN.

Le concours à projets de l'Office de la culture a été organisé dans le cadre de l'Année du patrimoine culturel 2018. Il visait à soutenir des projets mettant le grand public en relation avec le patrimoine culturel et ouvrant des possibilités d'action et d'interactions.

ASSOCIATION SUISSSE DU MIMOSA

## Allier plaisir et solidarité



Du 24 au 26 janvier prochains, les élèves de la plupart des écoles du Jura bernois vous proposeront des brins de mimosa. En achetant ces joyeux messagers du printemps, non seulement vous contribuerez à égayer votre intérieur et à oublier le froid ambiant, mais vous ferez également acte de solidarité. En effet, le bénéfice de cette vente permet à des enfants de la région, qui appartiennent à des milieux modestes, de participer aux activités scolaires telles que semaine verte, camp de ski et autres moments aussi sains que formateurs. Ceci sans trop devoir grever un budget familial très serré.

Cette action est d'autant plus solidaire, soulignons-le, que des écoliers eux-mêmes s'engagent pour les moins favorisés de leurs camarades. Soutenons-les donc tous.

Le comité bénévole qui organise cette vente remercie par avance la population régionale pour la générosité dont elle fera preuve !

l.com

## AGENDA

### EXPOSITIONS

- Peintures et art de rue, Shay, Kmis3 et Delta2 au CIP, Tramelan, du samedi 12 janvier au vendredi 22 février, lundi au vendredi 8h-20h, samedi 15h-20h
- Soy (graffitis) et Anne-Catherine Sprunger (photographies), Hôpital du Jura bernois (restaurant et Fontenayes ouest), Saint-Imier, jusqu'à la fin du mois de février, du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et du samedi au dimanche de 9h à 17h30 (restaurant), du lundi au dimanche de 10h à 17h (Fontenayes ouest)

### VENDREDI 11 JANVIER

- Souper fondue de soutien, paroisse de Sonvillier, 19h, Maison de paroisse

### SAMEDI 12 JANVIER

- Vernissage exposition de peintures et art de rue, CIP, 18h

### MARDI 15 JANVIER

- Connaissance du monde, Le Cinématographe, Tramelan, 20h

### JEUDI 17 JANVIER

- Les récrés du jeudi, Vauffelin, ancienne école, après-midi jeux et autres de 14h à 16h
- Vernissage de L'Atelier du Qu'art, La Roseraie, 17h, Saint-Imier
- Apéro Drink & Draw, Espace Noir, Saint-Imier, 18h
- Séance d'information du groupe d'accompagnement des personnes endeuillées, 19h30, Cure de St-Imier

### VENDREDI 18 JANVIER

- Les P'tits Chats, Espace Noir, Saint-Imier, 19h

### SAMEDI 19 JANVIER

- Soirée théâtrale avec Narnia, 20h30, halle de gym Orvin

### JEUDI 7 FÉVRIER

- Vauffelin, ancienne école, les récrés du jeudi, récré spéciale surprise, 19h

## Le clin d'œil

### TRUMP SE RETIRE DE L'ACCORD SUR LE CLIMAT



Tony

## HOCKEY CLUB TRAMELAN

## Belle rencontre en faveur d'ELA

Le vendredi 28 décembre, le HC Tramelan (ligue 2) a organisé un match amical face à la première du HC Franches-Montagnes. Sans doute, le coach des Requins souhaitait-il prendre la mesure entre son équipe (en tête du classement) et celle évoluant à un échelon supérieur?

En cette période de Fêtes, le comité a souhaité faire de ce match un événement caritatif afin de pouvoir déposer un cadeau sous le sapin des enfants atteints de leucodystrophies (maladies rares et dégénératives en attente de traitements); des enfants et des familles que l'association ELA soutient depuis plus de vingt ans. Immédiatement partenaires de l'action, les joueurs du HCFM, à l'instar des Requins, se sont réjouis de pouvoir porter les couleurs d'ELA durant le match. Maurane, jeune membre d'ELA touchée par la maladie, a donné le coup d'envoi du match avec l'aide de son papa.

Il était proposé une entrée symbolique de 5 francs en faveur de l'association. Belle surprise que celle de l'affluence car ce ne sont pas moins de 300 entrées qui ont pu être

enregistrées. Une présence donc qui s'est traduite par un beau chèque de 1500 francs remis à la présidente d'ELA Suisse, Myriam Lienhard. Ce match de haut vol a vu le

HCT s'imposer 7 à 4 face à un adversaire qui, notons-le, s'était déplacé en effectif réduit.

Le HCT tient à remercier les supporters des deux équipes et souhaite à tous une bonne et

heureuse année 2019 pleine de réussites. Il souhaite à ELA en particulier une année qui verra ses efforts couronnés de succès avec de belles avancées dans la recherche médicale!

Solide leader de 2<sup>e</sup> ligue

Il faut revenir à fin décembre pour se remémorer la situation du championnat de hockey avec les différentes équipes du HCT. Tout d'abord, la confirmation de la belle condition affichée par les hommes de l'entraîneur Bergeron en 2<sup>e</sup> ligue.

En effet, le samedi avant Noël, la première équipe solidement installée en tête de son groupe a reçu le HC Moutier en phase de redressement après un changement d'entraîneur. A la Zurich Arena, devant plus de 500 spectateurs, ce derby a été très intéressant. Les deux équipes sont entrées dans le match avec vivacité et la ferme intention de prendre le dessus. A ce jeu-là, les Tramelots sont devenus spécialistes en la matière, en obtenant deux buts au premier tiers, démontrant d'emblée qui serait le maître dans cette rencontre.

Il est vrai que le HC Moutier se montrait assez pressant mais manquait de réalisme dans ses actions. L'arrière-garde tramelote, bien à son affaire, veillait au grain.

Dès le deuxième tiers, les Prévôtois ont marqué leur premier but en supériorité numérique. La partie s'équilibrait alors avec des actions dange-

reuses de part et d'autre. Le HC Moutier reprenait confiance avec une réussite obtenue à quatre contre cinq au milieu du match. Les Tramelots ont néanmoins vite réagi en scorant par deux fois.

Au 3<sup>e</sup> tiers, fatigué par le rythme imposé, le HC Moutier a encore encaissé trois buts. Actuellement, le leader du groupe évolue à un bon niveau, avec un bel état d'esprit et un jeu efficace.

En ce début janvier, c'était la reprise du championnat avec un déplacement à Saignelégier contre la seconde équipe du lieu. Une rentrée où rien n'a été facile pour le leader qui a dû crocher pour obtenir trois points supplémentaires. Mardi soir, le HC Tramelan recevait le CP Fleurier classé au 4<sup>e</sup> rang du groupe actuellement.

Mardi soir, les deux équipes ont présenté un hockey de bon niveau tout en se neutralisant dans les actions et en défense.

Le HCT a obtenu l'essentiel avec trois buts marqués et trois points de plus dans l'escarcelle.

En 3<sup>e</sup> ligue, les Tramelots figurent actuellement au 8<sup>e</sup> rang avec 20 points. En SWHL-C, l'équipe féminine continue son beau parcours et garde le com-

mandement avec 37 points. Bravo!

2 <sup>e</sup> l. Tramelan – Moutier	8-2
2 <sup>e</sup> l. Franches-M. II – Tramelan	0-2
2 <sup>e</sup> l. Tramelan – Fleurier	3-0
2 <sup>e</sup> l. Amical : Tramelan – Fr.-M. I	7-4
2 <sup>e</sup> l. Bassecourt – Tramelan II	2-3
2 <sup>e</sup> l. Tramelan II – Franches-M. III	6-7
SWHL-C Tramelan Ladies – Sierre	6-4
SWHL-C Tra. Ladies – Chx-de-Fds	6-0
SWHL-C Neuchâtel – Tra. Ladies	2-1
JTop Tramelan – Le Locle	5-3
Mini. A Vallée de Joux – Tramelan	0-12
Mosk. A Tramelan – Saint-Imier	4-11
Mosk. B Tramelan – Griffons	3-2
Mosk. B Tramelan – Ajoie	12-0
Mosk. B Tramelan – Saint-Imier	1-5
Mosk. B Tramelan – Franches-M.	11-1
Mosk. B Tramelan – Fleurier	6-10
Mosk. B Tramelan – Saint-Imier	8-0

Vendredi 11 janvier

3<sup>e</sup> l. 20h : Fleurier – Tramelan II

Samedi 12 janvier

2<sup>e</sup> l. 20h 15 : Tram. – Monthey Chablais  
Mosk. A 17h : Tramelan – Griffons/cpg II

Dimanche 13 janvier

Mini. A 16h : Vallorbe – Tramelan  
JTop 19h 45 : Tramelan – Meyrin

Mercredi 16 janvier

3<sup>e</sup> l. 20h 45 : Saint-Imier II – Tramelan II  
Mini. A 17h : Tramelan – Franches-M.

## HC CORTÉBERT

## Petite défaite avant Noël

Le dimanche 23 décembre, les Tornades ont accueilli les joueurs de Reuchenette à Saint-Imier. Pauli a rapidement ouvert la marque mais sans attendre, Reuchenette a répliqué par deux fois avant le premier thé. Cette avance s'est encore accentuée dans le deuxième tiers, avec quatre buts en cinq minutes. Un changement de gardien a par conséquent été effectué, ce qui a permis à l'équipe de Cortébert de remonter la pente en marquant par deux fois avant le deuxième thé. Avec un match égal dans le troisième tiers, la rencontre s'est terminée sur un score de 8 à 5 en faveur de Reuchenette.

Samedi 12 janvier

17h, Moutier : Crémines – Cortébert

## HOCKEY CLUB CORGÉMONT

## Belle reprise contre Courrendlin

Corgémont a débuté la nouvelle année avec un déplacement à Delémont et une victoire solide malgré un deuxième tiers délicat et les nombreuses pénalités qui ont émaillé cette partie. Habituellement, en terres jurassiennes, les gars à Paratte peinent à faire de bons matches. La première période est venue contredire cet état de fait avec un score de 1 à 3, avec à la clé deux magnifiques triangulations en power-play. Toutefois, les Curgismondains sont tombés dans le piège de Courrendlin lors du deuxième tiers. Frustrés, ils ont écopé de nombreuses pénalités, ce qui a permis aux hôtes de revenir à 3 à 4. Heureusement qu'Isler, suite à une jolie percée solitaire et Tschannen,

suite à un joli mouvement collectif ont redonné des couleurs à l'équipe en fin de seconde période. Lors de l'ultime vingt, le jeune gardien curgismondain Kämpf a annihilé avec brio les escarmouches jurassiennes, ce qui a permis à l'équipe à Paratte d'inscrire trois buts supplémentaires et de donner au score un reflet plus réel à la physionomie de la partie. Mention très bien à notre sniper Marc Tschannen avec ses quatre réussites.

Courrendlin-Corgémont \_\_\_\_\_ 4-9

Mercredi 16 janvier

20h 30, Neuchâtel : Val-de-Ruz – Corgé.

Vendredi 18 janvier

20h 30, Delémont : Courtételle – Corgé.

## HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

## Un passage en 2019 en famille



Depuis la gauche : Jean-Pierre Nickles, Ludovic Schneider, Cédric Dubail, Stéphane Morin. Lorsque les générations s'opposent dans la famille du HC Saint-Imier.

La fin d'année du HC Saint-Imier aura été festive. Sous l'impulsion de Pascal Stengel et de Ludovic Barras, une soirée mémorable a été mise sur pied sans flonflon ni long discours pour anticiper un réveillon de l'an nouveau en famille. Deux équipes aux forces mélangées pour obtenir un certain équilibre se sont opposées sous les regards attentifs des arbitres du club. Des joueurs qui ne s'étaient plus croisés pour diverses raisons se sont retrouvés l'histoire d'un soir autour d'un match et d'une fondue. Peu importe le résultat, l'important est que l'ivresse de la camaraderie, de l'amitié, soit présente. Rassurez-vous, tous s'est bien passé, Nez Rouge,

que nous remercions, était de la partie. Le HC Saint-Imier, son comité, son Team events et l'ensemble de ses joueurs, de l'école de hockey à la première équipe vous souhaitent une très bonne année 2019.

## Lieu de rencontre

Repas de PME, un bar fondue, une party raclette, la Clientis Arena et les matches du HC Saint-Imier sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges en se restaurant. Pour tous renseignements, adressez-vous à la buvette ou sur le site du HC Saint-Imier, Team Events, ou encore au 078 640 48 28 et 079 313 35 44. Nous nous ferons un plaisir d'organiser une soirée hors cadre. | gd

Les Enfers-M. – Saint-Imier II \_\_\_\_\_ 5-4  
Filles Neuchâtel-A. 1999 – St-I \_\_\_\_\_ 0-12  
Nov. A Saint-Imier – Moutier \_\_\_\_\_ 6-7  
Mosk. A St-I – Uni. Neuchâtel \_\_\_\_\_ 11-1

Samedi 12 janvier

Mini. A 11h : Vallorbe – Saint-Imier  
Nov. A 12h : Fleurier – Saint-Imier  
17h 15 : Saint-Imier – Delémont Vallée  
20h 15 : Bösingen Sensee – Saint-Imier II

Dimanche 13 janvier

Mini. A 10h : Vallée-de-Joux – St-Imier  
Filles 15h 30 : Saint-Imier – Fleurier

Mercredi 16 janvier

Mini. A 17h : Le Locle – Saint-Imier

Samedi 19 janvier

18h : Saint-Imier I – Meyrin



Les Légendes, joueurs de hier et d'aujourd'hui. Ils ont façonné ou il façonnent la famille du HC Saint-Imier.

## JURACIME

Une 18<sup>e</sup> édition à la Pentecôte

Le comité d'organisation travaille depuis quelques mois à la mise sur pied de la 18<sup>e</sup> édition de la Juracime. Celle-ci se déroulera du 7 au 10 juin selon le principe désormais traditionnel de cette course pédestre par étape sur les crêtes du Jura bernois.

La Juracime, c'est la découverte des paysages jurassiens par des parcours judicieusement choisis, la vie communautaire entre coureurs et organisateurs ainsi qu'une chaude ambiance de compétition. Celle-ci, bisannuelle, se déroule traditionnellement durant le week-end de Pentecôte.

Le départ de la première étape sera donné à Tavannes le vendredi 7 juin à 19h pour un parcours de 7 km et une dénivellation de 550 m.

A Moutier, samedi à 9h sera donné le départ de la deuxième étape tracée à travers le Moron en passant par la célèbre Tour, pour rejoindre Les Genevez par Bellelay. Les concurrentes et concurrents auront parcouru 21 km pour 850 m de dénivellation.

C'est une étape (la 3<sup>e</sup>) contre la montre qui conclura cette journée du 8 juin. Les départs seront donnés dès 15h aux Genevez pour échelonner les coureurs qui arriveront aux Reussilles/Tramelan après avoir parcouru 7 km pour 200 m de dénivellation.

Le départ de l'étape 4 sera donné le dimanche à 10h à Orvin pour rejoindre l'Hôtel du Chasseral en passant par le point culminant de la course à 1607 m, ceci après avoir parcouru 19 km et 950 m de différence de niveau.

Il faudra se lever tôt le lundi 10 juin pour rejoindre le Mont-Soleil où le peloton partira déjà à 8h. Les coureurs rejoindront Tavannes en longeant la

Montagne du Droit pour terminer la course à Tavannes sur un parcours de 23 km et un dénivelé de 250 m.

Ces cinq étapes sont profilées sans grande modification de parcours. Au total, ce sont 77 km qui seront parcourus sur une dénivellation de 2800 m.

Dans cette ambiance de compétition, les coureurs n'oublieront pas que la Juracime, c'est aussi une course durant laquelle chacune et chacun courra pour, à la rigueur, gagner, mais surtout pour se comparer aux autres, pour donner le meilleur de soi-même tout en se faisant plaisir.

Les athlètes relativiseront leur performance en se rappelant que le sport n'est qu'un jeu et qu'en jouant, l'être humain a envie de se forger de bons souvenirs.

Les inscriptions sont limitées à 200 participants et participantes. Elles sont enregistrées dès le 1<sup>er</sup> décembre écoulé et le dernier délai est fixé au 1<sup>er</sup> mars.

Le comité d'organisation souhaite offrir aux concurrentes et concurrents une compétition unique par étape, attrayante, ainsi qu'un cadre convivial. De part l'organisation, les athlètes sont choyés par un ravitaillement étudié, transportés entre les étapes voire logés et nourris sur réservation et pour un coût modique. Le comité attend des coureurs provenant de Suisse mais aussi de pays en Europe, de Belgique en particulier.

Ce ne sont pas moins de 230 bénévoles qui s'activeront au centre névralgique de Tavannes et sur les différents parcours entre le 7 et le 10 juin prochain.

| juracime

[www.lajuracime.ch](http://www.lajuracime.ch)



## HOCKEY CLUB REUCHENETTE

## Les joueurs surprennent!

Tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à notre 17<sup>e</sup> Fondair et ont contribué à l'avenir du HC Reuchenette. Un grand merci également à tous les bénévoles qui gravitent autour du club pour leur aide précieuse.

## Une victoire pour Noël

Le dernier match de l'année 2018 s'est soldé par une victoire contre Cortébert le dimanche 23 décembre. Les Pérysans menaient 1 à 6 dans le deuxième tiers lorsque l'adversaire a décidé de changer de portier et mettre une gardienne devant les filets. Cela semble avoir fortement perturbé les gars de Romain, qui se sont montrés trop respectueux à l'encontre de cette demoiselle. Ils ont ainsi encaissé deux buts en moins de trois minutes. C'est Romain qui a finalement réussi à briser le sort au début du dernier tiers, mais Hervé n'a pas pu arrêter les deux pucks de la 45<sup>e</sup> et de la 56<sup>e</sup> minute. Elia a encore augmenté le score pour les Pérysans avant d'envoyer

tout le monde en vacances de Noël.

## Remontée impressionnante

Le match du 5 janvier était important car l'adversaire, Crémises, talonnait Reuchenette de deux points. Onze joueurs et un gardien, c'était pourtant maigre face une équipe adverse qui n'a rien lâché. Le début du match a d'ailleurs donné raison aux rares spectateurs présents à la petite patinoire de la Tissot Arena. Le gardien Alexandre a encaissé un premier but à la 12<sup>e</sup> minute de jeu et malgré tous les efforts, ses coéquipiers ont peiné à scorer, pire, en fin de tiers, ils ont même perdu Bichon qui, suite à un choc à la bande, a brisé une lame de patin. Le premier thé a été nécessaire afin de remobiliser les joueurs. Par la suite, Damien a permis à son équipe d'égaliser à la 22<sup>e</sup> mais l'adversaire est parvenu à scorer à trois reprises en moins de quatre minutes. Tout a donc été à refaire. Elia a montré l'exemple à la 38<sup>e</sup>, suivi par Nicolas à la 40<sup>e</sup>. L'espoir est peu à peu revenu. Le

dernier tiers a été décisif et Damien l'a prouvé à la 43<sup>e</sup> en égalisant. Malgré les efforts de Crémises pour franchir le mur de Reuchenette, plus rien n'est passé et Alexandre a fait des miracles. Willy, qui sans son frère était un peu perdu, est parvenu à scorer à la 47<sup>e</sup> et afin de mettre tout le monde d'accord, Damien a planté la dernière banderille à la 55<sup>e</sup> minute. Dès lors il ne restait plus qu'à défendre cet acquis.

## Belle année 2019

Le Hockey Club Reuchenette transmet tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 à tous les lecteurs de cette rubrique et tous les supporters et sponsors du club. Pour d'autres informations, consultez notre page Facebook ou visitez notre site internet [www.hcreuchenette.ch](http://www.hcreuchenette.ch) | vv

Cortébert – Reuchenette \_\_\_\_\_ 5-8  
Reuchenette – Crémises \_\_\_\_\_ 6-4

Dimanche 13 janvier  
19h45, Sensee Düdigen:  
Gurmels – Reuchenette

## VBC TRAMELAN

DM19 Tramelan – VEBB \_\_\_\_\_ 0-3  
H 3<sup>e</sup> I. BMV 92 L – Tramelan \_\_\_\_\_ 3-0  
DM15 VEBB – Tramelan \_\_\_\_\_ 2-3

## Samedi 12 janvier

DM15 14h, Marelle: Tram. – Porren. A  
DM19 16h, Marelle: Tra. – CV Rossemaison  
D 3<sup>e</sup> I. 18h, Marelle: Tramelan – Nidau  
H 3<sup>e</sup> I. 20h, Marelle: Tram. – Porren. L

## CLUB PATINAGE TRAMELAN

## Première Coupe prévôtoise réussie

Le 5 janvier a eu lieu la 1<sup>re</sup> Coupe prévôtoise à Moutier. Les Tramelotes y ont brillé par leurs résultats. Catégorie nickel: 1<sup>re</sup> Zoé Grader, 2<sup>e</sup> Emilie Racine, 3<sup>e</sup> Enza Merlino. Catégorie chrome: 1<sup>re</sup> Calista Vuilleumier. Catégorie acier:

6<sup>e</sup> Ludvine Baudin, 9<sup>e</sup> Emeline Baudin. Catégorie cuivre B: 3<sup>e</sup> Catalina Gerber, 5<sup>e</sup> Lou Brullot, 6<sup>e</sup> Cemre Saveren. Catégorie interbronze B: 3<sup>e</sup> Sina Blaich, 8<sup>e</sup> Elodie Donzé, 13<sup>e</sup> Maria Andrade, 14<sup>e</sup> Vicky Cuenin.

Décali sport  
LUNDI SOIR

## CLUB PATINAGE SAINT-IMIER

## Podium à Moutier

Quatre patineuses du CPSI ont participé le 5 janvier à la première Coupe prévôtoise à la Valiant Arena de Moutier pour leur première compétition de la saison. Toutes

nos félicitations à ces jeunes patineuses pour les résultats obtenus ainsi qu'à leur coach et leur chorégraphe, qui leur apportent toute leur attention et leurs efforts à l'entraîne-

ment et lors des compétitions. Acier B free Skating: 2<sup>e</sup> Elisa Marcuzzi. Cuivre B free Skating: 7<sup>e</sup> Joy Dandin, 8<sup>e</sup> Anaé Schlupe. Interbronze B free Skating: 9<sup>e</sup> Jade Dandin.



De gauche à droite: Elisa Marcuzzi, Joy Dandin, Anaé Schlupe, Jade Dandin

## URGENCES

### PHARMACIES DE GARDE

#### PHARMACIEPLUS DU VALLON

SAINT-IMIER  
**Samedi 12 janvier:** 13h30-16h, 19h-19h30  
**Dimanche 13 janvier:** 11h-12h, 19h-19h30  
**Fériés:** selon horaire du dimanche  
 032 942 86 86

#### AMAVITA TRAMELAN

**24 h sur 24:**  
 du vendredi 11 janvier à 18h30  
 au vendredi 18 janvier à 18h30  
**Dimanche et fériés:**  
 11h-12h, 19h15-19h30  
 058 878 23 50

### AMBULANCE ET URGENCES

144

### MÉDECINS DE GARDE

#### ORVIN, SAUGE ET ROMONT

**24 heures sur 24** 0900 900 024  
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

#### DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE

**24 heures sur 24** 032 941 37 37

#### TRAMELAN

**En semaine:** 18h-8h  
**Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés:** 24 heures sur 24  
 0900 93 55 55

### PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

#### VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500, Par8: 0848 778 888

### SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

### SOINS À DOMICILE

#### SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER

aide et maintien à domicile, soins en diabétologie  
 079 439 28 95, 032 941 41 21  
 samaidd@bluewin.ch  
 www.samaidd.com

#### SASDOVAL

SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60  
 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch  
 www.sasdoval.ch

#### SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53  
 tél. national 0842 80 40 20  
 secretariat@sasdbasvallon.ch  
 www.sasdbasvallon.ch

### GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

## LOISIRS

### ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

#### TRAMELAN rue du Pont 20

**Jeudi:** 16h-18h  
**Vendredi:** 17h-21h

### CENTRE ANIMATION JEUNESSE

#### PÉRY-LA HEUTTE

**Mercredi:** 13h-18h  
**Jeudi:** 13h30-18h  
**Vendredi:** 13h-22h  
 www.cajperj.wix.com

### CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

#### CEJARE

SAINT-IMIER rue du Midi 6  
 Sur rendez-vous, en principe:  
**lundi et mercredi:** 9h-17h  
 032 941 55 45  
 cejare@cejare.ch  
 www.cejare.ch

#### MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6  
**Lundi et jeudi:** 14h-18h  
 032 941 55 55  
 contact@m-ici.ch  
 www.m-ici.ch

### ESPACE JEUNESSE ERGUËL

#### SAINT-IMIER Baptiste-Savoie 21

**Mercredi:** 14h-18h30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)  
**Un jeudi sur deux:** 15h 15-18h30  
**Vendredi:** 15h 15-18h30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)

espacejeunesse@saint-imier.ch  
 www.e-j-e.ch

#### BIBLIOTBUS UPJ

www.bibliobus.ch

#### CORGÉMONT gare

**Mardi 5 février:** 15h 15-17h

#### LA FERRIÈRE commune

**Samedi 12 janvier:** 9h 45-11 h 45

#### FRINVILLIER

**Mardi 22 janvier:** 16h30-17h 15

#### ORVIN centre du village

**Mardi 22 janvier:** 17h 45-19h30  
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

#### PLAGNE ancienne école primaire

**Vendredi 25 janvier:** 17h30-19h15

#### ROMONT entrée du village

**Vendredi 25 janvier:** 16h-17h

#### SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

**Mardi 29 janvier:** 16h30-19h30

#### VAUFFELIN place du village

**Vendredi 25 janvier:** 14h30-15h30

### BIBLIOTHÈQUES

#### CORMORET collège

**Mardi:** 17h-18h30

#### CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée  
**Mercredi:** 13h30-14h, 19h30-20h

#### COURTELARY collège

**Lundi:** 15h-17h30  
**Mardi:** 17h-19h  
**Jeudi:** 15h-16h30  
**Vendredi:** 9h30-10h30

#### BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

##### SAINT-IMIER

rue du Marché 6  
**Mercredi:** 14h-18h  
**Jeudi et vendredi:** 9h-11h et 14h-18h  
**1<sup>er</sup> samedi du mois:** 10h-11h30  
 Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.  
 032 941 51 41  
 bibliotheque@saint-imier.ch  
 www.saint-imier.ch/bibliotheque  
 Catalogue en ligne: nouveautés

##### SONVILIER

collège  
**Lundi:** 17h30-19h30  
**Mercredi:** 16h-18h

##### PÉRY-LA HEUTTE

collège  
**Mardi:** 15h 15-17h 15  
**Jeudi:** 17h-19h

##### VILLERET

rue principale 20  
**Mardi:** 9h-10h, 15h-18h  
**Jeudi:** 18h 15-19h 15

### CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

#### COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE, BISTROT ET SHOP  
**Mardi-dimanche:** 10h-18h30  
**Lundi, durant les périodes de vacances régionales et jours fériés:** 10h-18h30

#### FERMETURE

Afin de vous préparer les activités pour l'année, le Centre Visiteurs est fermé jusqu'au 18 janvier. Réouverture avec un nouvel horaire le 19 janvier.  
**Fermures annuelles:** 25 et 26 déc., 1<sup>er</sup> et 2 janvier, deux semaines en janvier

032 945 13 13  
 welcome@chezcamillebloch.swiss  
 www.chezcamillebloch.swiss

### GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

#### CORGÉMONT halle de La Combe

**Gym Tonic:** mercredi 14h-15h  
**Gym Fit:** mercredi 9h-9h55  
**Gym Seniors:** mercredi 10h-10h55

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

#### ORVIN halle

**Lundi:** 16h30

#### PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

**Lundi:** 14h 15  
 Leçons ouvertes à tout le monde.

### LUDOTHÈQUE

#### SAINT-IMIER rue du Marché 6

**Mercredi et vendredi:** 15h-18h

Maria Concetta Houriet, responsable  
 032 941 51 41, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

### MÉDIATHÈQUE CIP

#### TRAMELAN Chemin des Lovières 13

**1<sup>er</sup> samedi du mois:** 9h-12h  
**Lundi-vendredi:** 13h-18h  
**Mercredi:** 13h-20h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch  
 cip-tramelan.ch

### MUSÉES

#### JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle  
 Sur réservation.  
 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch

#### LONGINES SAINT-IMIER

**Lundi-vendredi:** 9h-12h, 14h-17h  
 Réservation recommandée.

#### MAISON DES SARRASINS

ORVIN, au cœur du village  
 Ouvert sur demande, entrée libre.  
 032 358 18 35, 032 358 17 27  
 erwinlechot@bluewin.ch

### PATINOIRES

#### CLIENTIS ARENA

SAINT-IMIER Beaugard 4

OUVERTURE POUR LE PATINAGE PUBLIC  
**Attention, le planning officiel fait foi!**

	Matin	Après-midi
<b>Lundi:</b>	fermé	fermé
<b>Mardi:</b>	fermé	13h30-15h30
<b>Mercredi:</b>	9h-11h45	13h30-15h30
<b>Jeudi:</b>	9h-11h45	13h45-15h30
<b>Vendredi:</b>	9h-11h45	13h30-15h45
<b>Samedi:</b>	10h-11h45	14h30-16h45
	uniquement avec cannes	
<b>Dimanche:</b>	autres activités 13h30-15h	

#### TARIFS D'ENTRÉE

**Adulte:** 5 francs **Etudiant et AVS:** 4 fr.  
**Enfant 6 à 16 ans EXTERNES:** 3 fr.  
**Enfant 6 à 16 ans RÉSIDENTS:** gratuit

#### LOCATION DE PATINS

**Adulte:** 5 francs  
**Enfant:** 3 francs  
 clientisarena.ch

#### ZURICH ARENA

TRAMELAN

**Samedi 12 janvier:** 14h 15-16h30, patinage et hockey  
**Dimanche 13 janvier:** 14h-16h30, patinage  
**Mercredi 16 janvier:** 14h30-16h30, patinage  
**Vendredi 18 janvier:** 18h45-19h45, hockey public

#### PATINOIRE NATURELLE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Impasse des Corneilles 2  
**Lorsque la météo le permet**  
 Michèle Perrenoud, 032 489 33 50

### BASSIN DE NATATION

#### SAINT-IMIER Beau Site 1

**Lu:** 18h-19h **140 cm**, 19h-21h **190 cm**  
**Mardi:** 18h-20h **190 cm**  
**Mercredi:** 16h30-17h30 **120 cm**, 17h30-19h15 **140 cm**  
**Je:** 18h-20h **190 cm**, 20h-21h **140 cm**  
**Vendredi:** 18h-21h **190 cm**  
**Samedi:** 9h-11h **140 cm**

Dès 19h (18h30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

#### Fermures annuelles

De mi-mai à mi-septembre 2018, ainsi que du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019. Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral, Noël, Nouvel-An.

032 942 44 31  
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

### SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer. Pour « réserver » le chalet durant les week-ends où il n'y a pas de gardiennage, s'adresser à Daniel Isler au 078 713 77 08.

## COMMUNES

### AGENCE AVS

#### DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h

032 485 01 53  
 c.fahndrich@pery-laheutte.ch

### ADMINISTRATIONS

#### CORGÉMONT

**Lundi:** 8h30-11h30, 17h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-11h30, 16h-17h  
**Vendredi:** 8h30-11h30  
 Grand-Rue 15, 2606 Corgémont  
 032 488 10 30, admin@corgemont.ch  
 www.corgemont.ch

#### CORMORET

**Lundi:** 15h-18h  
**Mardi:** 9h30-11h45  
**Me:** 9h30-11h45, 14h30-16h30  
**Jeudi:** 9h30-12h  
 Vieille-Route 1, 2612 Cormoret  
 Administration: 032 944 15 13  
 Mairie: 032 940 20 71  
 Voyer: 079 381 68 60  
 contact@cormoret.ch  
 www.cormoret.ch

#### CORTÉBERT

**Lundi et mardi:** 10h-12h  
**Jeudi:** 10h-12h, 16h-18h  
 Rue du Collège 3, 2607 Cortébert  
 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27  
 admin@cortebert.ch  
 www.cortebert.ch

#### COURTELARY

**Lundi-mercredi, vendredi:** 8h-12h  
**Jeudi:** 8h-12h, 16h-18h  
 Grand-Rue 58, 2608 Courtelary  
 032 944 16 01  
 admin@courtelary.ch  
 www.courtelary.ch

#### LA FERRIÈRE

**Lundi-vendredi:** 10h-12h  
**Mardi et jeudi:** 16h-17h30  
 Village 20, 2333 La Ferrière  
 032 961 12 77  
 Secrétariat: info@laferriere.ch  
 Finances: commune@laferriere.ch  
 www.laferriere.ch

#### MONT-TRAMELAN

**Lundi:** 16h-18h  
 Métairie des Princes 13  
 2723 Mont-Tramelan  
 032 487 62 53  
 info@mont-tramelan.ch

#### ORVIN

**Fermé jusqu'à aujourd'hui**  
**Urgence: 032 358 01 86**  
**pendant les jours d'ouverture**

**Lundi:** 16h-18h (jusqu'à 19h lors de la permanence du maire)  
**Mercredi:** 10h30-12h  
**Jeudi:** 16h-18h  
 La Charière 6, 2534 Orvin, CP 41  
 032 358 01 80, fax: 032 358 01 81  
 administration@orvin.ch  
 www.orvin.ch

#### PÉRY-LA HEUTTE

**Fermé jusqu'au 4 janvier**  
**Urgence: 079 338 14 66 en journée**

**Lundi:** 8h30-12h, 14h-18h  
**Mardi-jeudi:** 8h30-12h  
 Grand-Rue 54, 2603 Péry  
 032 485 01 50  
 commune@pery-laheutte.ch  
 www.pery-laheutte.ch

#### RENAN

**Lundi:** 8h-12h, 13h30-18h30  
**Mardi-vendredi:** 8h-12h  
 Rue du Collège 5, 2616 Renan  
 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05  
 info@renan.ch, admin@renan.ch  
 www.renan.ch

#### ROMONT

**Fermé jusqu'au 13 janvier**  
**Mardi:** 16h-18h  
**Jeudi:** 10h-12h  
 Route Principale 1, 2538 Romont  
 032 377 17 07, info@romont-jb.ch  
 www.romont-jb.ch

#### SAINT-IMIER

**Lu-me:** 8h-11h45, 14h-17h  
**Jeudi:** 14h-18h  
**vendredi:** 8h-11h45, 14h-16h  
 Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301  
 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90  
 info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch

#### SAUGE

**Lundi:** 9h30-11h30  
**Mardi et jeudi:** 15h30-17h30  
 Haut du Village 8, 2536 Plagne  
 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26  
 info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch

#### SONCEBOZ-SOMBEVAL

**Lundi:** 8h-12h, 16h-18h  
**Ma, me et je:** 8h-12h, 16h-17h30  
**Vendredi:** 8h-12h  
 Rue des Prés 5  
 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47  
 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01  
 secretariat@sonceboz.ch  
 www.sonceboz.ch

## IMPRESSUM

### JOURNAL D'ANNONCES ET D'INFORMATIONS

12000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Editeur**  
 Imprimerie Bechtel SA  
 Bellevue 4, 2608 Courtelary  
 03

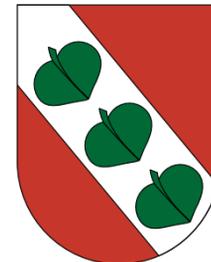
## Tarifs

Rédac.: 90 ct. le mm par colonne (65 mm) + TVA  
Annonces: 2 fr. 75 le mm par colonne (65 mm) + TVA  
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

## Délais de remise des publications

Mardi 12h

# Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

## District



SYNDICAT DE COMMUNES DES  
SAPEURS-POMPIERS D'OPRV  
(COMMUNES D'ORVIN, ROMONT ET SAUGE)

Lors de sa 26<sup>e</sup> assemblée des délégués qui a eu lieu mardi 6 novembre 2018, à 20 heures à la salle d'EM du hangar d'Orvin, les délégués ont approuvé les modifications apportées à l'arrêté IV, art. 2 al 2.4 à 2.6 du règlement d'organisation du syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'OPRV. Ces dernières n'ont fait l'objet d'aucun recours durant le délai légal et elles sont par conséquent entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutes les modifications susmentionnées peuvent être consultées au secrétariat des communes du syndicat OPRV durant les heures d'ouverture.

Orvin, le 11 janvier 2019

Le Conseil du SCSP OPRV

## Le Conseil-exécutif, lors de sa séance du 19 décembre 2018, a arrêté ce qui suit:

- Une administration extraordinaire au sens de l'article 90, alinéa 1, lit. b LCo est instituée pour le Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois, dotée de toutes les compétences qui, en vertu du droit supérieur et de la réglementation du syndicat, incombent à la commission de gestion.
- MM. Roland Matti, Daniel Müller et Patrick Villard sont nommés administrateurs du syndicat. M. Roland Matti dispose de la voix prépondérante au sein de l'administration extraordinaire. Les administrateurs ont en particulier pour tâches de traiter les affaires courantes du syndicat et de convoquer une assemblée des délégués pour procéder à l'élection des membres de la commission de gestion.
- L'administration extraordinaire est instituée jusqu'à ce que la commission de gestion soit à nouveau apte à prendre des décisions. Elle est dissoute de plein droit dès la survenance de cet événement.
- Les administrateurs fourniront un rapport au sujet de leurs activités à la Préfecture du Jura bernois, à l'attention de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques tous les trois mois, la première fois au 31 mars 2019, ainsi qu'un rapport final lors de la dissolution. Si l'administration extraordinaire est dissoute avant le 31 mars 2019, ils fourniront seulement un rapport final.
- Les frais de l'administration extraordinaire sont à la charge du syndicat. Les administrateurs seront indemnisés à raison de 40 francs par séance en soirée, 100 francs par demi-journée, 200 francs par journée et, pour les séances extraordinaires, 25 francs par heure, les frais de déplacement étant remboursés au tarif de 70 centimes par kilomètre.
- Il est renoncé à la perception d'un émolument pour le présent arrêté.
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours de droit administratif dans les 30 jours à compter de sa notification. Le recours doit être motivé et adressé, par écrit et en deux exemplaires, au Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 74ss LPJA). A qualité pour former recours quiconque est particulièrement atteint par la décision attaquée et a un intérêt digne de protection à son annulation ou à sa modification (art. 79 LPJA). La partie recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15, alinéa 4 LPJA).
- Un éventuel recours contre le présent arrêté n'a pas d'effet suspensif.

## Cormoret



COMMUNE MUNICIPALE DE CORMORET

### Assemblée municipale

#### Dépôt public

Conformément à l'article 65 du règlement d'organisation de la commune municipale de Cormoret, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 10 décembre 2018 est déposé publiquement, à l'administration communale du 11 au 31 janvier 2019.

Pendant le dépôt public, les oppositions éventuelles peuvent être formées par écrit à l'adresse du Conseil municipal.

Cormoret, le 11 janvier 2019

Conseil municipal de Cormoret

## Courtelary



COMMUNE BOURGEOISE DE COURTELARY

### Abrogation du règlement forestier

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le conseil a constaté que le règlement forestier du 17 mai 1984 est tombé en désuétude et est donc abrogé.

Courtelary, le 11 janvier 2019

Le Conseil de bourgeoisie

### Avis de construction

(modification du permis délivré  
le 28 novembre 2018)

**Requérant:** Madame et Monsieur Bühler Daisy et Pierre, Grand-Rue 68, 2608 Courtelary.

**Auteur du projet:** idem.

**Propriétaire foncier:** Idem.

**Projet de construction:** construction d'un hangar pour l'entreposage d'échafaudage, de bois de construction et d'isolation fibres de bois sur parcelle N° 1287 sise à la Praye, zone A2 d'activités économiques.

**Dimensions:** selon plans déposés. Changement d'orientation axe Nord-Sud.

**Genre de construction:** fondation radier béton, étayage ossature bois, parois ossature bois couvertes de bardage bois de couleur brune, toit à un pan recouvert de tôle de couleur brune.

**Protection des eaux:** raccordement à la canalisation communale et à la STEP.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 17 décembre 2018

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérant:** Monsieur Schönenberger Julien, Crêt du Sapelot 10 J, 2608 Courtelary.

**Auteur du projet:** Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.

**Propriétaire foncier:** Centre éducatif et pédagogique de Courtelary, Crêt du Sapelot 10, 2608 Courtelary.

**Projet de construction:** construction d'une maison familiale à deux familles, zone HA mixte, habitation et activités.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Genre de construction:** murs maçonnerie + béton, façades crépies de couleur gris clair, toit à deux pans sur la maison tuile terre cuite

de couleur anthracite.

**Protection des eaux:** raccordement à la canalisation communale et à la STEP.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 17 décembre 2018

Secrétariat municipal

## Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Commune municipale d'Orvin, La Charrière 6, case postale 41, 2534 Orvin.

**Emplacement:** parcelles N° 130, 197 et 2108, aux lieux-dits: « Le Crêt et La Charrière », commune d'Orvin.

**Projet:** aménagement de quatre places de stationnement marquées en jaune réservées pour le personnel administratif au lieu-dit: « La Charrière », aménagement de trois places de stationnement en zone bleue au lieu-dit: « Le Crêt » et pose d'une conduite d'eau claire.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** routes.

**Dégagements:** art. 80 LR et 19 RCC.

**Zone de protection:** périmètre de protection de l'aspect local.

**Dépôt de la demande:** avec plans, jusqu'au 20 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Péry-La Heutte



CARTEL DES SOCIÉTÉS PÉRY-LA HEUTTE

### Assemblée générale annuelle

Lundi 28 janvier 2019 à 20h à la salle N° 1  
du Centre communal de Péry

#### Ordre du jour

- Appel
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2018
- Correspondance
- Mutations
- Comptes, vérifications et fixation des cotisations
- Election d'un nouveau président
- Election du comité
- Propositions d'achat des membres et du comité
- Calendrier des manifestations
- Discussions et Divers

Un nouveau président sera élu lors de l'assemblée. Les sociétés membres du cartel sont priées d'être représentées afin de procéder à l'élection.

Selon les statuts, une voix par société présente sera comptabilisée.

Chaque société est priée de confirmer les dates réservées pour 2019 et de réserver les dates pour 2020 lors de l'assemblée ou par mail à la secrétaire.

Dernier délai: 8 février 2019

La secrétaire  
Gabrielle Joray

### Avis de construction

**Requérant:** Ulrich Stalder, Chemin de la Scierie 9, 2604 La Heutte.

**Propriétaire foncier:** Ulrich Stalder, Chemin de la Scierie 9, 2604 La Heutte.

**Auteur du projet:** GLB Seeland, Jürg Baumgartner, Projektleiter Oekonomie, Grenzstrasse 25, 3250 Lyss.

**Projet de construction:** rénovation de la ferme. Création d'un nouvel appartement. Chemin de la Scierie 9 à La Heutte, parcelle N° 53. Hors zone.

**Dimensions:** selon les plans déposés.

**Genre de construction:** fondations en béton existantes. Construction portante et parois en béton existantes. Plafonds en béton. Façades en maçonnerie et bois. Toit à deux pans existant.

**Protection des eaux/eaux usées:** raccordement des eaux usées et des eaux pluviales existantes aux canalisations communales en système unitaire.

**Dégagement:** néant.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 janvier 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 décembre 2018

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérants:** Rochet Valérie et Lionel, Chemin du Soleil 23, 2604 La Heutte.

**Propriétaires fonciers:** Rochet Valérie et Lionel, Chemin du Soleil 23, 2604 La Heutte.

**Auteur du projet:** Samuel Schmid, dessinateur-architecte, Bas du Village 13, 2536 Plagne. Isabelle Gobet, architecte HES, Route de Bienne 15, 2536 Plagne.

**Projet de construction:** transformation du bâtiment existant. Route de Sonceboz 45 et 45a, La Heutte, parcelle N° 127. Hors zone.

**Dimensions:** selon les plans déposés.

**Genre de construction:** fondations existantes. Construction portante existante. Isolation périphérique. Façades en bardage bois et crépi de couleur brune, noire et grise. Toit à deux pans existant recouvert de tuiles de couleur Jura-anthracite. Nouveau chauffage pompe à chaleur air/eau. Installation d'une mini-step.

**Protection des eaux/eaux usées:** eaux usées. Mini-step privée.

**Dégagement:** néant.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 janvier 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 décembre 2018

Le Conseil municipal

#### Réclame

Evitez les chutes

Gagnez en force, en équilibre et en dynamisme grâce à plus de 1500 cours près de chez vous et de nombreux exercices à faire à domicile.

Equilibre-en-marche.ch

bpa PPO SENECTUTE Promotion Santé Suisse

Délai de remise  
des publications officielles

MARDI 12 H

## Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

### Avis de construction

**Requérante:** Renan se chauffe SA, rue des Convers 10, 2616 Renan BE.  
**Auteur du projet:** Allotherm AG, Moosweg 11, 3645 Gwatt.  
**Emplacement:** parcelles N°s 385, 445, 453, 454, 474, 476 et 495, au lieu-dit: « Envers des Convers », commune de Renan.  
**Projet:** remplacement des divers chauffages des bâtiments existants du Centre professionnel « Werksiedlung Renan » par un chauffage central à distance à partir d'une chaudière à bois dénichetée avec silo à l'intérieur du bâtiment N° 69a (fermeture de la partie inférieure de la façade Nord par un mur en béton et portes) + réseau de distribution à l'intérieur du périmètre d'exploitation (conduites enterrées).  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** PQU « Centre professionnel ».

**Dépôt de la demande:** avec plans, jusqu'au 20 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 décembre 2018

La préfète: *Stéphanie Niederhauser*

### Avis de construction

**Requérant:** Amstutz Bruno, rue des Etablons 33, 2616 Renan.  
**Auteur du projet:** Lack Cheminées SA, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.  
**Adresse du projet:** parcelle N° 444, rue des Etablons 33, 2616 Renan.  
**Descriptif du projet:** installation d'un nouveau conduit de fumée pour poêle à bois. Revêtement extérieur inox.  
**Dimension du projet:** selon plans déposés.  
**Constructions du projet:** selon plans déposés  
**Zone d'affectation et de construction:** zone d'habitation.  
**Dérogations:** –  
**Zones / périmètres protégés:** –  
**Objets protégés:** –  
**Dépôt public:** du 11 janvier 2019 au 11 février 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 11 janvier 2019

Le Conseil municipal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 66 du règlement d'organisation de la commune de Renan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 13 décembre 2018 est déposé publiquement au secrétariat municipal du 11 janvier au 11 février 2019.

Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.

Pendant le dépôt public, les éventuels recours en matière communale peuvent être formés par écrit auprès du Conseil municipal.

Renan, le 11 janvier 2019

Le Conseil municipal

## Romont



### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du règlement d'organisation de la commune de Romont, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 10 décembre 2018 est déposé publiquement auprès de l'administration communale du 14 janvier au 13 février 2019 inclus. Ce procès-verbal peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouvertures du guichet.  
 Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

### Règlement sur les émoluments

L'assemblée municipale du 10 décembre 2018 a adopté le règlement susmentionné. Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

### Tarif des émoluments pour la commune de Romont

Le Conseil municipal a adopté le tarif des émoluments (ordonnance) conformément à l'article 53 du règlement sur les émoluments. Cette ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours: un recours peut être formé contre l'arrêté du conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les dispositions susmentionnées sont déposées au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture.

Romont, le 11 janvier 2019

Le Conseil municipal

## Saint-Imier



PAROISSE RÉFORMÉE DE SAINT-IMIER

### Dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse d'automne du lundi 10 décembre 2018 est mis en dépôt public durant 20 jours au secrétariat de la paroisse, du lundi 14 janvier au vendredi 8 février. Le secrétariat est ouvert en semaine de 8h30 à 12h.

Le conseil de paroisse

### Permis de construire

**Requérant(s):** Profil Job sàrl.  
**Maître d'ouvrage:** c/o Quincaillerie du Vallon sàrl, rue Francillon 19, 2610 Saint-Imier.  
**Auteur du projet:** Dusan Velebit, rue du Gotthard 17, 1225 Chêne-Bourg.  
**Adresse du projet:** BF 174, rue Francillon 19, 2610 Saint-Imier.  
**Description du projet:** transformation et aménagement des combles, création de lucarnes en toiture et transformations intérieures.  
**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Constructions du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de constructions:** M1 C4b.  
**Dérogations:** ISCB 8/823.111/2.1 (hauteur cheminée).  
**Zones / périmètres protégés:** périmètre de protection et de conservation du site bâti. Périmètre archéologique.  
**Objet protégés:** immeuble digne de conservation.  
**Dépôt public:** du 11 janvier 2019 au 11 février 2019 inclusivement.  
 La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier., Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 janvier 2019

Le chef du service urbanisme et mobilité  
 Nicolas Vuilleumier

## Sonceboz-Sombeval



### Avis de construction

**Requérant:** Monsieur et Madame Tala Mirko et Barbara, Champ du Ritat 11 à 2605 Sonceboz-Sombeval.  
**Propriétaire foncier:** Magicpool AG/SA, Frobenstrasse 57 à 4053 Basel.  
**Auteur du projet:** Magicpool AG/SA, Frobenstrasse 57 à 4053 Basel.  
**Projet de construction:** construction d'une piscine. Lieu-dit: Champ du Ritat 11, parcelle N° 1043, zone H2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.  
**Dimensions principales:** selon plans déposés.  
**Protection des eaux:** le bâtiment sera raccordé à la canalisation communale et à la STEP.

**Dépôt public de la demande:** la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 21 décembre 2018

Bureau communal

## Sonvilier



### Election municipale du 10 février 2019

Conformément aux dispositions de l'article 28 al. 2 du règlement communal concernant les élections par les urnes du 15 février 2002, le ou la secrétaire communale publie les listes de candidats et candidates sous leur forme définitive sans les noms des signataires dans la feuille d'avis officielle au moins trois semaines avant le jour du scrutin.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement communal concernant les élections par les urnes du 15 février 2002, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal, dans le délai fixé au lundi 7 janvier 2019 à 17 h:

### Election en tant que membre du Conseil municipal:

Liste N° 1 « Avenir villageois »  
 – M. Christian Hug (1969), chauffeur scolaire  
 Liste N° 2 « Groupement de citoyens »  
 – M. Stéphane Rubner (1961), ingénieur

Sonvilier, le 8 janvier 2019

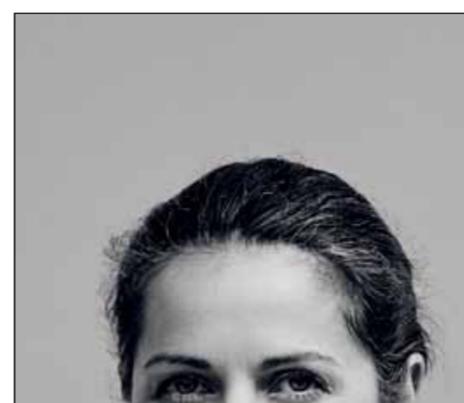
Municipalité de Sonvilier  
 La Secrétaire: *Pauline Grosjean*

### Avis de construction

**Requérant(s) / Maître d'ouvrage:** FC Sonvilier, case postale 32, 2615 Sonvilier par M. Stefano.  
**Auteur du projet:** FC Sonvilier, case postale 32, 2615 Sonvilier par M. Stefano.  
**Adresse du projet:** BF 298, route du Stand 23, 2615 Sonvilier.  
**Description du projet:** fermeture, déplacement et isolation du local technique et installation d'une nouvelle cuisine.  
**Dimensions du projet:** selon plans déposés.  
**Zone d'affectation et de constructions:** ZBP6.  
**Dérogations:** aucune.  
**Périmètre de protection:** aucun.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale de Sonvilier jusqu'à l'expiration du délai d'opposition, soit le

Réclame



11 février inclusivement. Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à envoyer en double exemplaire dans le même délai au secrétariat municipal, 2615 Sonvilier.

Sonvilier, le 11 janvier 2019

La Secrétaire municipale  
 Pauline Grosjean

### Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAGr).

**Requérant:** Monsieur Beat Wiedmer, Aux Pruats 36, 2610 Mont-Soleil.  
**Auteur du projet:** Monsieur Renaud Baume, Forge 5, Les Breuleux.  
**Emplacement:** parcelle N° 534, au lieu-dit: « Aux Pruats 36 », Mont-Soleil, commune de Sonvilier.  
**Projet:** construction d'une stabulation pour vaches allaitantes, fenil, silo tranché couvert, fosse à purin de 680 m<sup>3</sup>, aire de sortie, construction d'une citerne de 120 000 litres pour la récupération des eaux pluviales et aménagement d'une cuve pour l'infiltration du trop-plein.  
**Dimensions:** selon plans déposés.  
**Construction:** selon plans déposés.  
**Zone:** agricole.  
**Dérogations:** art. 24 LAT, 25 LCFO, 80 LR et 241 al. 4 RCC.

**Dépôt de la demande:** avec plans, jusqu'au 20 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 décembre 2018.

La préfète: *Stéphanie Niederhauser*

## Tramelan



### Avis de construction

**Requérant(s):** ABS Immobilier Sàrl, M. Sébastien Bichsel, Grand-rue 4, 2606 Corgémont.  
**Auteur du projet:** Arc Architecture Sàrl, M. Patrick Cuenin, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.  
**Projet:** demande de permis de construire déposée après-coup: transformations de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage. (Changement de fenêtres et démontage paroi intérieure). Changement d'affectation de la partie industrielle en atelier de peinture, stock au rez-de-chaussée. Aménagement d'une place d'accès en pavés filtrants au nord-est. Parcelle N° 2307, zone Mixte 3. Emplacement: rue de la Promenade 29, 2720 Tramelan.  
**Dimensions:** selon plans et formulaires déposés.  
**Recensement architectural:** ensemble bâti: aucun. Bâtiment: digne de protection, objet C.  
**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 21 décembre 2018 au 25 janvier 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 21 décembre 2018

Commune de Tramelan

**SIMPLEMENT!**  
**MIEUX** LIRE, ECRIRE, CALCULER, ORDINATEUR.

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

